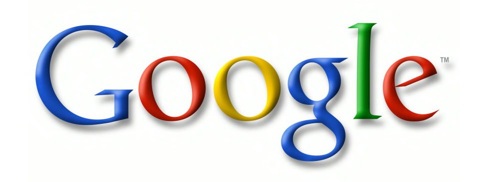




OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME CINQUANTE-SIXIEME.

AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

78
94
791
.56
?uhr

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

DICTIONNAIRE
PHILOSOPHIQUE.

C.

COURTISANS LETTRÉS.

Il a été un temps en France où les beaux-arts étaient cultivés par les premiers de l'Etat. Les courtisans sur-tout s'en mêlaient malgré la dissipation, le goût des riens, la passion pour l'intrigue, toutes divinités du pays. Il me paraît qu'on est actuellement à la cour dans tout un autre goût que celui des lettres ; peut-être dans peu de temps la mode de penser reviendra-t-elle. Un roi n'a qu'à vouloir ; on fait de cette nation-ci tout ce qu'on veut. En Angleterre communément on pense, & les lettres y sont plus en honneur qu'ici. Cet avantage est une suite nécessaire de la forme de leur gouvernement. Il y a à Londres environ huit cents personnes qui ont le droit de parler en public, & de soutenir les intérêts de la nation. Environ cinq ou six mille prétendent au même bonheur à leur tour. Tout le reste s'érige en juge de tous ceux-ci ; & chacun peut faire imprimer ce qu'il pense sur les affaires publiques ; ainsi toute la nation est dans la nécessité de s'instruire. On n'entend parler que des gouvernemens d'Athènes & de Rome. Il faut bien, malgré qu'on en ait, lire les auteurs qui en ont traité. Cette étude conduit naturellement aux belles-lettres. En général les

hommes ont l'esprit de leur état. Pourquoi d'ordinaire nos magistrats, nos avocats, nos médecins, & beaucoup d'ecclésiastiques, ont-ils plus de lettres, de goût & d'esprit, que l'on n'en trouve dans toutes les autres professions ? C'est que réellement leur état est d'avoir l'esprit cultivé, comme celui d'un marchand est de connaître son négoce.

Il n'y a pas long-temps (*) qu'un seigneur anglais fort jeune me vint voir à Paris, en revenant d'Italie. Il avait fait en vers une description de ce pays-là, aussi poliment écrite, que tout ce qu'ont fait le comte de *Rochester*, & nos *Chaulieux*, nos *Sarasins* & nos *Chapelles*. La traduction que j'en ai faite est si loin d'atteindre à la force & à la bonne plaisanterie de l'original, que je suis obligé d'en demander sérieusement pardon à l'auteur, & à ceux qui entendent l'anglais. Cependant comme je n'ai pas d'autre moyen de faire connaître les vers de milord *Harvey*, les voici dans ma langue.

Qu'ai-je donc vu dans l'Italie ?
Orgueil, astuce & pauvreté ;
Grands complimens, peu de bonté,
Et beaucoup de cérémonie.

L'extravagante comédie,
Que souvent l'inquisition (*a*)
Veut qu'on nomme religion,
Mais qu'ici nous nommons folie.

(*) Ceci a été écrit en 1730.

(*a*) Il entend sans doute les farces que ces prédicateurs jouent dans les places publiques.

La nature en vain bienfesante
Veut enrichir ces lieux charmans ;
Des prêtres la main désolante
Étouffe ses plus beaux présens.

Les monsignor, soi-disant grands,
Seuls dans leurs palais magnifiques,
Y sont d'illustres fainéans,
Sans argent & sans domestiques.

Pour les petits, sans liberté,
Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant DIEU par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.

Ces beaux lieux du pape bénis
Semblent habités par les diables ;
Et les habitans misérables
Sont damnés dans le paradis.

Je ne suis pas de l'avis de milord *Harvey*. Il y a des pays en Italie qui sont très-malheureux, parce que des étrangers s'y battent depuis long-temps à qui les gouvernera ; mais il y en a d'autres où l'on n'est ni si gueux ni si sot qu'il le dit.

COUTUMES.

Il y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi ; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux

de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de *Charles VII;* la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la coutume du Ponthieu; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII.* Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de *Louis XII.* Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs; & tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-six sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de St Denis. DIEU ait pitié de nous!

CREDO. *Voyez* SYMBOLE.

DES CRIMES OU DÉLIT

DE TEMPS ET DE LIEU.

UN romain tue malheureusement en Egy
un chat consacré; & le peuple en fureur
nit ce sacrilége en déchirant le romai
pièces. Si on avait mené ce romain au tri'
& si les juges avaient eu le sens con

ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens & aux chats, à payer une forte amende soit en argent, soit en souris. Ils lui auraient dit qu'il faut respecter les sottises du peuple quand on n'est pas assez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la justice lui aurait parlé à peu près ainsi : Chaque pays a ses impertinences légales, & ses délits de temps & de lieu. Si dans votre Rome devenue souveraine de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Asie mineure, vous alliez tuer un poulet sacré dans le temps qu'on lui donne du grain pour savoir au juste la volonté des dieux, vous seriez sévèrement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneste. Allez en paix ; soyez plus circonspect.

C'est une chose très-indifférente d'avoir une statue dans son vestibule : mais si lorsqu'*Octave* surnommé *Auguste* était maître absolu, un romain eût placé chez lui une statue de *Brutus*, il eût été puni comme séditieux. Si un citoyen avait, sous un empereur régnant, la statue du compétiteur à l'empire, c'était, disait-on, un crime de lèse-majesté, de haute trahison.

Un anglais, ne sachant que faire, s'en va à Rome ; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal ; il en est fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la santé du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accusé de *haute* trahison. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorsqu'il a dit, en buvant, qu'il souhaitait que ce prince se portât bien ? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône, alors il est coupable envers la nation : mais jusque-là

on ne voit pas que dans l'exacte justice le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la santé de la maison de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la santé de la maison de *Stuart*.

Des crimes de temps & de lieu qu'on doit ignorer.

On sait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette, quand on est dans la marche d'Ancone. Trois jeunes gens y arrivent; ils font de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui est venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, & qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adriatique. Un fanatique est instruit par hasard de ce qui s'est passé à leur soupé; il fait des perquisitions; il cherche des témoins; il engage un monsignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les consciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières, bedeaux, cabaretiers, laquais, servantes ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait; c'est un vacarme, un scandale épouvantable dans toute la marche d'Ancone. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin, ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord

on leur coupera la main, qu'ensuite on leur arrachera la langue, qu'après cela on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson ; & qu'enfin ils seront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan, qui dans ce temps se trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère, & s'ils l'avaient ensuite égorgée pour la manger ? Oh oh ! répondit le juge, il y a bien de la différence ; violer, assassiner & manger son père & sa mère n'est qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le Milanais, qui vous force à faire périr, par un si horrible supplice, des jeunes gens à peine sortis de l'enfance pour s'être moqués indiscrétement de la *santa casa* dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la marche d'Ancone ? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. -- Fort bien, vous deviez donc avoir la discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, & le neveu d'une abbesse aimable & respectable : cet enfant & ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le servir, vous vous souillez du sang innocent, & vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, &

pour vous changer en bêtes féroces? -- Le malheureux juge répondit enfin : Nous avions eu des querelles avec le clergé d'Ancone : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, & par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on leur fesait injustice, ils oubliaient celle qu'ils avaient faite ; & ne s'apercevaient pas que la main de DIEU était sur eux. (1)

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr une huitième en public à coups de barre de fer sur un théâtre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret & mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, & d'en parler ensuite à table avec leurs femmes & leurs voisins ; pour que des exécuteurs, qui font gaiement ce métier, comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public coure à ce spectacle comme à la foire, &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées, & qu'il soit nécessaire au bien de la société : car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut sur-tout que l'acte du délit soit démontré, non comme une proposition de géométrie, mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'ac-

(1) Voyez dans le second volume de *Politique* Relation de la mort du chevalier de la *Barre*, le dernier chapitre de l'*Histoire du parlement.*

cufé eſt coupable, il y en a une ſeule qu'il eſt innocent, cette ſeule doit balancer toutes les autres.

Queſtion ſi deux témoins ſuffiſent pour faire pendre un homme.

On s'eſt imaginé long-temps, & le proverbe en eſt reſté, qu'il ſuffit de deux témoins pour faire pendre un homme en ſureté de conſcience. Encore une équivoque! Les équivoques gouvernent donc le monde? Il eſt dit dans *St Matthieu :* (ainſi que nous l'avons déjà remarqué) *Il ſuffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés ;* & d'après ce texte, on a réglé la juriſprudence criminelle, au point de ſtatuer que c'eſt une loi divine de tuer un citoyen ſur la dépoſition uniforme de deux témoins qui peuvent être des ſcélérats! Une foule de témoins uniformes ne peut conſtater une choſe improbable niée par l'accuſé ; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas? attendre, remettre le jugement à cent ans, comme feſaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir ſa fille chez elle vers les onze heures du ſoir ; elle court par-tout ; elle ſoupçonne ſa voiſine d'avoir caché ſa fille ; elle la redemande ; elle l'accuſe de l'avoir proſtituée. Quelques ſemaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône, à Condrieux, une fille noyée & toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'eſt ſa fille. Elle eſt perſuadée par les ennemis

de ſa voiſine qu'on a déshonoré ſa fille c
cette voiſine même, qu'on l'a étranglée, qu
l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit ; ell
crie ; la populace le répète. Il ſe tro
bientôt des gens qui ſavent parfaitement
moindres détails de ce crime. Toute la v
eſt en rumeur ; toutes les bouches crient v
geance. Il n'y a rien juſque-là que d'aſſez co
mun dans une populace ſans jugement : n
voici le rare, le prodigieux. Le propre
de cette voiſine, un enfant de cinq ans & d
accuſe ſa mère d'avoir fait violer ſous
yeux cette malheureuſe fille retrouvée d
le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq ho
mes pendant que le ſixième jouiſſait d'elle
a entendu les paroles que prononçait la v
lée ; il peint ſes attitudes ; il a vu ſa mère
ces ſcélérats étrangler cette infortunée imn
diatement après la conſommation. Il a vu
mère & les aſſaſſins la jeter dans un puits, l
retirer, l'envelopper dans un drap ; il a
ces monſtres la porter en triomphe dans
places publiques, danſer autour du cadavre
le jeter enfin dans le Rhône. Les juges ſ
obligés de mettre aux fers tous les prétend
complices ; des témoins dépoſent contr'e
L'enfant eſt d'abord entendu, & il ſouti
avec la naïveté de ſon âge tout ce qu'i
dit d'eux & de ſa mère. Comment imagi
que cet enfant n'ait pas dit la pure vérit
Le crime n'eſt pas vraiſemblable ; mais il l'
encore moins qu'à cinq ans & demi on c
lomnie ainſi ſa mère ; qu'un enfant répète av
uniformité toutes les circonſtances d'un cri
abominable & inouï, s'il n'en a pas été lei

moin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche ?

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quel est la fin de cette étrange procès criminel ? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, & par qui ? chose étrange, mais vraie ! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le présidial de Lyon sage & éclairé, après avoir déféré à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour & contre les accusés, les absout pleinement & d'une voix unanime.

Peut-être autrefois auroit-on fait rouer & brûler tous ces accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

CRIMINALISTE.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliste*, un barbare en robe qui sait faire tomber les accusés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, & qui les force,

ſans qu'ils s'en aperçoivent, à dépo(
le prévenu : s'il y a une loi antique &
portée dans un temps de guerres c
la fait revivre, il la réclame dans
de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce
ſervir à juſtifier un malheureux ; il
il aggrave tout ce qui peut ſervir à
damner ; ſon rapport n'eſt pas d'
mais d'un ennemi. Il mérite d'être p
place du citoyen qu'il fait pendre.

CRIMINEL

Procès criminel.

On a puni ſouvent par la mort d(
très-innocentes ; c'eſt ainſi qu'en A
Richard III & *Edouard IV* firent c(
par des juges ceux qu'ils ſoupçonnai(
leur être pas attachés. Ce ne ſont p
procès criminels, ce ſont des aſſaſſina(
par des meurtriers privilégiés. Le de
gré de la perverſité eſt de faire ſervi
à l'injuſtice.

On a dit que les Athéniens puniſ(
mort tout étranger qui entrait dans
c'eſt-à-dire, dans l'aſſemblée du peu
ſi cet étranger n'était qu'un curie(
n'était plus barbare que de le faire (
eſt dit dans l'Eſprit des lois qu'on
cette rigueur, *parce que cet homm(
les droits de la ſouveraineté.* Mais u(
qui entre à Londres dans la chambre

munes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le fouverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaife humeur demande le *Clear the houfe*, éclairciffez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant ; il n'eft point pendu. Il eft croyable que fi les Athéniens ont porté cette loi paffagère, c'était dans un temps où l'on craignait qu'un étranger ne fût un efpion, & non qu'il s'arrogeât les droits de fouverain. Chaque Athénien opinait dans fa tribu ; tous ceux de la tribu fe connaiffaient ; un étranger n'aurait pu aller porter fa féve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accufé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en fa préfence, qui fefait même des interrogations à la partie adverfe, qui difcutait tout devant fes juges. On produifait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était fecret. *Cicéron* plaida pour *Milon* qui avait affaffiné *Clodius* en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Cicéron* prit en main la caufe de *Rofcius Amérinus* accufé de parricide. Un feul juge n'interrogeait pas en fecret des témoins, qui font d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire ce qu'on veut.

Un citoyen romain n'était pas appliqué à la torture fur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne fefait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la perfonne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais feulement dans celle des ef-

aves regardés à peine comme des hommes
ıt mieux valu ne point employer la tortı
ontre les esclaves mêmes. (*)

L'instruction d'un procès criminel se ressı
ɪait à Rome de la magnanimité, de la fr.
chise de la nation.

Il en est ainsi à peu près à Londres. Le ı
cours d'un avocat n'y est refusé à persor
en aucun cas; tout le monde est jugé ı
ses pairs. Tout citoyen peut de trente -
bourgeois jurés en recuser douze sans cau
douze en alléguant des raisons, & par con
quent choisir lui-même les douze autres p
ses juges. Ces juges ne peuvent aller ni e
deçà, ni au-delà de la loi; nulle peine n
arbitraire, nul jugement ne peut être exéc
que l'on n'en ait rendu compte au roi qui p
& qui doit faire grâce à ceux qui en sont
gnes, & à qui la loi ne la peut faire: ce
arrive assez souvent. Un homme violemı
outragé aura tué l'offenseur dans un mo
ment de colère pardonnable; il est cond
par la rigueur de la loi, & sauvé par l
séricorde qui doit être le partage du souv

Remarquons bien attentivement que
ce pays où les lois sont aussi favor
l'accusé que terribles pour le coupabl
seulement un emprisonnement fait su
nonciation fausse d'un accusateur est
les plus grandes réparations & les pl
amendes; mais que si un emprisonner
gal a été ordonné par un ministre
l'ombre de l'autorité royale, le m

(*) Voyez *Torture*.

condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prison.

Procédure criminelle chez certaines nations.

Il y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon, & même sur les procédures de l'inquisition, quoique ce nom y soit détesté depuis long-temps. Le peuple dans ce pays est demeuré encore dans une espèce d'esclavage. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent. Un seul juge, avec son greffier, entend secrétement chaque témoin assigné l'un après l'autre.

Comparons seulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en présence de l'accusé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche; elle respirait la magnanimité romaine.

En France, en plusieurs endroits de l'Allemagne, tout se fait secrétement. Cette pratique établie sous *François I* fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670: une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé en lisant le code *de testibus*, que ces mots: *Testes intrare judicii se-*

etum, ſignifiaient que les témoins étai
nterrogés en ſecret. Mais *ſecretum* signi
ci le cabinet du juge. *Intrare ſecretum*, p
dire, parler ſecrétement, ne ſerait pas la
Ce fut un ſolécifme qui fit cette partie
notre juriſprudence.

Les dépoſans ſont pour l'ordinaire des g
de la lie du peuple, & à qui le juge enfe
avec eux peut faire dire tout ce qu'il vou
Ces témoins ſont entendus une ſeconde
toujours en ſecret, ce qui s'appelle *récolem*
& ſi après le récolement ils ſe rétractent
leurs dépoſitions, ou s'ils les changent
des circonſtances eſſentielles, ils ſont p
comme faux témoins. De ſorte que lorſq
homme d'un eſprit ſimple, & ne ſachant
s'exprimer, mais ayant le cœur droit, &
ſouvenant qu'il en a dit trop, ou trop
qu'il a mal entendu le juge, ou que le
l'a mal entendu, revoque par eſprit de j
ce qu'il a dit par imprudence, il eſt
comme un ſcélérat : ainſi il eſt forcé ſc
de ſoutenir un faux témoignage par la
crainte d'être traité en faux témoin.

L'accuſé, en fuyant, s'expoſe à êtr
damné, ſoit que le crime ait été prou
qu'il ne l'ait pas été. Quelques juriſc
à la vérité ont aſſuré que le conti
devait pas être condamné, ſi le crim
pas clairement prouvé : mais d'aut
conſultes, moins éclairés & peut-
ſuivis, ont eu une opinion contrai
oſé dire que la fuite de l'accuſé
preuve du crime; que le mépris qu'
pour la juſtice, en refuſant de co

méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne pour les lois les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matière civile, par défaut, quand la demande n'est pas prouvée ; mais dans la seconde, qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé sera renvoyé. Chose étrange ! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent, ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée ; mais s'il s'agit de la vie, c'est une controverse au barreau, de savoir si l'on doit condamner le contumax, quand le crime n'est pas prouvé ; & la loi ne résout pas la difficulté.

Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.

Voici ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries insensées de prétendus pénitens, le corps enveloppés dans une robe blanche, & le visage masqué, avaient élevé dans une des princi-

ıes églifes de Touloufe un catafalque fuperbe un jeune proteftant homicide de lui-même, ı'ils prétendaient avoir été affaffiné par fon ère & fa mère pour avoir abjuré la religion éformée; dans ce temps même où toute la famille de ce proteftant révéré en martyr, était dans les fers, & que tout un peuple enivré d'une fuperftition également folle & barbare, attendait avec une dévote impatience le plaifir de voir expirer fur la roue ou dans les flammes cinq ou fix perfonnes de la probité la plus reconnue; dans ce temps funefte, dis-je, il y avait auprès de Caftres un honnête homme de cette même religion proteftante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profeffion de feudifte. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernai la maifon de l'évêque de Caftres, lui propof de lui amener la feconde fille de *Sirven* non mée *Elifabeth*, pour la faire catholique, apc tolique & romaine: elle l'amène en effet: l'év que la fait enfermer chez les jefuiteffes qu' nomme *les dames régentes*, ou *les dames noi* Ces dames lui enfeignent ce qu'elles fave elles lui trouvèrent la tête un peu dure lui impofèrent des pénitences rigoureufes lui inculquer des vérités qu'on pouvait lu prendre avec douceur; elle devint folle dames noires la chaffent; elle retourne fes parens; fa mère en la fefant chan chemife trouve tout fon corps couv meurtriffures: la folie augmente, elle fe en fureur mélancolique; elle s'échappe de la maifon, tandis que le père était que milles de là occupé publiquement

onctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin, vingt jours après l'évasion d'*Elisabeth*, les enfans la trouvent noyée dans un puits, le 4 janvier 1761.

C'était précisément le temps où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide*, &, qui pis est, de *huguenot*, volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven*, sa femme & ses deux filles n'eussent noyé la troisième par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères & aux mères de tuer leurs enfans, s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes mêmes des magistrats, entraînés malheureusement alors par la clameur publique, que le conseil & l'Église de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur, & d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique, que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans, mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens quand ils quittent leur secte pour une autre. On sait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes* juge de village, assisté de quelques gradués aussi savans que lui, s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village, aussi éclairé que les juges, ne manqua pas d'assurer à l'inspection du corps, au bout de vingt jours, que cette fille avait été étranglée & jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le

juge décrète de prise de corps le père, la mère & les deux filles.

La famille justement effrayée par la catastrophe des *Calas*, & par les conseils de ses amis, prend incontinent la fuite; ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux; & de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles, qui était mariée & grosse, accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sureté, c'est que le père & la mère sont condamnés à être pendus; les deux filles à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère, à être reconduites par le bourreau hors du territoire, sous peine d'être pendues si elles reviennent. C'est ainsi qu'on instruit *la contumace*.

Ce jugement était également absurde & abominable. Si le père, de concert avec sa femme, avait étranglé sa fille, il fallait le rouer comme *Calas*, & brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée; parce que ce n'est pas encore l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, & que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait, faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi & la raison.

La mère mourut de désespoir; & toute famille, dont le bien était confisqué, all mourir de misère, si elle n'avait pas trou des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a q

que loi & quelque raiſon qui puiſſe juſtifier une telle ſentence? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père & une mère? C'eſt qu'ils ſe ſont enfuis, répond le juge. Eh miſérable! voulais-tu qu'ils reſtaſſent pour aſſouvir ton imbécille fureur? Qu'importe qu'ils paraiſſent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face! Ne peux-tu pas voir ſans eux la vérité qui doit te frapper? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de ſa fille au milieu de vingt perſonnes, quand cette malheureuſe fille s'échappa des bras de ſa mère? Peux-tu ignorer que toute ſa famille l'a cherchée pendant vingt jours & vingt nuits? Tu ne réponds à cela que ces mots, *contumace*, *contumace*. Quoi! parce qu'un homme eſt abſent, il faut qu'on le condamne à être pendu, quand ſon innocence eſt évidente! C'eſt la juriſprudence d'un ſot & d'un monſtre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens dépendront de ce code d'Iroquois!

La famille *Sirven* traîna ſon malheur loin de ſa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la ſuperſtition ſanguinaire qui déshonorait le Languedoc, ayant été un peu adoucie, & les eſprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient conſolé les *Sirven* pendant leur exil, leur conſeillèrent de venir demander juſtice au Parlement de Toulouſe même, lorſque le ſang des *Calas* ne fumait plus, & que pluſieurs ſe repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent juſtifiés.

Erudimini qui judicatis terram.



donc là, s'écria-t-il, ce que votre *Boileau* appelle du clinquant? c'eſt donc ainſi qu'il veut rabaiſſer un grand-homme qui vivait cent ans avant lui, pour mieux élever un autre grand-homme qui vivait ſeize cents ans auparavant, & qui eût lui-même rendu juſtice au *Taſſe?*

Conſolez-vous, lui dis-je, prenons les opéra de *Quinault*. Nous trouvâmes à l'ouverture du livre de quoi nous mettre en colère contre la critique; l'admirable poëme d'*Armide* ſe préſenta, nous trouvâmes ces mots:

SIDONIE.

La haine eſt affreuſe & barbare,
L'amour contraint les cœurs dont il s'empare
A ſouffrir des maux rigoureux.
Si votre ſort eſt en votre puiſſance,
Faites choix de l'indifférence,
Elle aſſure un ſort plus heureux.

ARMIDE.

Non, non, il ne m'eſt pas poſſible
De paſſer de mon trouble en un état paiſible,
Mon cœur ne ſe peut plus calmer;
Renaud m'offenſe trop, il n'eſt que trop aimable;
C'eſt pour moi déſormais un choix indiſpenſable
De le haïr ou de l'aimer.

Nous lûmes toute la pièce d'Armide, dans laquelle le génie du *Taſſe* reçoit encore de nouveaux charmes par les mains de *Quinault*: Hé bien, dis-je à mon ami, c'eſt pourtant ce *Quinault* que *Boileau* s'efforça toujours de

faire regarder comme l'écrivain le plus méprisable ; il persuada même à *Louis XIV* que cet écrivain gracieux, touchant, pathétique, élégant, n'avait d'autre mérite que celui qu'il empruntait du musicien *Lulli*. Je conçois cela très-aisément, me répondit mon ami ; *Boileau* n'était pas jaloux du musicien, il l'était du poëte. Quel fonds devons-nous faire sur le jugement d'un homme, qui pour rimer à un vers qui finissait en *aut*, dénigrait tantôt *Boursault*, tantôt *Hénault*, tantôt *Quinault*, selon qu'il était bien ou mal avec ces messieurs-là?

Mais pour ne pas laisser refroidir votre zèle contre l'injustice, mettez seulement la tête à la fenêtre, regardez cette belle façade du Louvre, par laquelle *Perraut* s'est immortalisé ; cet habile homme était frère d'un académicien très-savant, avec qui *Boileau* avait eu quelque dispute ; en voilà assez pour être traité d'architecte ignorant. Mon ami, après avoir un peu rêvé, reprit en soupirant : La nature humaine est ainsi faite.

Le duc de *Sulli*, dans ses mémoires, trouve le cardinal d'*Ossat*, & le secrétaire d'Etat *Villeroi*, de mauvais ministres ; *Louvois* fi il ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le gra *Colbert* ; mais ils n'imprimaient rien l'un cont l'autre : le duc de *Marlborough* ne fit imprimer contre le comte de *Péterbor* c'est une sottise qui n'est d'ordinaire atta qu'à la littérature, à la chicane & à la logie. C'est dommage que les économies tiques & royales soient tachées quelqu ce défaut.

La Motte Houdart était un h

e en plus d'un genre : il a fait de très-
; ſtances.

Quelquefois au feu qui la charme
Réſiſte une jeune beauté,
Et contre elle-même elle s'arme
D'une pénible fermeté.
Hélas ! cette contrainte extrême
La prive du vice qu'elle aime,
Pour fuir la honte qu'elle hait.
Sa ſévérité n'eſt que faſte,
Et l'honneur de paſſer pour chaſte
La réſout à l'être en effet.

En vain ce ſévère ſtoïque
Sous mille défauts abattu
Se vante d'une ame héroïque
Toute vouée à la vertu ;
Ce n'eſt point la vertu qu'il aime,
Mais ſon cœur ivre de lui-même
Voudrait uſurper les autels ;
Et par ſa ſageſſe frivole
Il ne veut que parer l'idole
Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharſale & d'Arbelle
Ont vu triompher deux vainqueurs,
L'un & l'autre digne modèle
Que ſe propoſent les grands cœurs.
Mais le ſuccès a fait leur gloire ;
Et ſi le ſceau de la victoire
N'eût conſacré ces demi-dieux,
Alexandre, aux yeux du vulgaire ;

N'aurait été qu'un téméraire,
Et César qu'un séditieux.

Cet auteur, dis-je, était un sage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philosophie. S'il avait toujours écrit de pareilles stances, il serait le premier des poëtes lyriques; cependant c'est alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de ses contemporains l'appelait

Certain oison, gibier de basse-cour.

Il dit de *la Motte* en un autre endroit:

De ses discours l'ennuyeuse beauté.

Il dit dans un autre:

. . . . . Je n'y vois qu'un défaut,
C'est que l'auteur les devait faire en prose.
Ces odes-là sentent bien le Quinault.

Il le poursuit par-tout; il lui reproche partout la sécheresse & le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même censeur qui jugeait *la Motte* en maître, & qui le décriait en ennemi? Lisez.

Cette influence souveraine
N'est pour lui qu'une illustre chaîne
Qui l'attache au bonheur d'autrui;
Tous les brillans qui l'embellissent

Tous les talens qui l'ennobliffent
Sont en lui mais non pas à lui.

Il n'eft rien que le temps n'abforbe, ne dévore
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différens des faits non avenus.

La bonté qui brille en elle
De fes charmes les plus doux,
Eft une image de celle
Qu'elle voit briller en vous.
Et par vous feule enrichie,
Sa politeffe affranchie
Des moindres obfcurités,
Eft la lueur réfléchie
De vos fublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureufement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine fi fouvent reçue
En furvivance de la paix.

Dévoile à ma vue empreffée
Ces déités d'adoption,
Synonymes de la penfée,
Symboles de l'abftraction.

N'eft-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix;
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame,
Le corps feul faffe les frais?

Il ne fallait pas, fans doute, donner de fi déteftables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume; il eût mieux valu laiffer jouir en paix fon adverfaire de fon mérite, & conferver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous ? le *genus irritabile vatum* eft malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne fonge qu'à s'amufer.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, & à s'affeoir aux enfers, fur un fiége couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis; le lecteur ne s'embarraffe pas fi ces juges le méritent, ou non; fi le complaignant qui les cite devant *Pluton* a tort ou raifon. Il lit ces vers uniquement pour fon plaifir; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage; s'ils lui déplaifent, il laiffe là l'allégorie, & ne ferait pas un feul pas pour faire confirmer ou caffer la fentence.

Les inimitables tragédies de *Racine* ont toutes été critiquées, & très-mal; c'eft qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artiftes font les juges compétens de l'art, il eft vrai, mais ces juges compétens font prefque toujours corrompus.

Un excellent critique ferait un artifte qui aurait beaucoup de fcience & de goût, fans préjugés & fans envie. Cela eft difficile à trouver.

On eft accoutumé, chez toutes les nations, aux mauvaifes critiques de tous les ouvrages qui ont du fuccès. Le Cid trouva fon *Scudéri*; & *Corneille* fut long-temps après vexé par

l'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, soi-disant législateur du théâtre, & auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a sortes d'injures qu'il ne dise à l'auteur de Cinna & des *Horaces*. L'abbé d'*Aubignac*, prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des languayeurs de porcs, pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les languayeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale & dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systèmes de physique nouveaux, des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, sur-tout quand ils disent du mal des bons ouvrages, & du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour sucer le venin de la terre, & pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, & qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin*, & s'enrichir en Italie par sa *frusta letteraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Guyot Desfontaines*, qui embrassa cette profession au sortir de bicêtre, y amassa quelque argent. C'est lui qui, lorsque le lieutenant de police le menaçait de le ren-

voyer à bicêtre, & lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux, répondit : *Il faut que je vive.* Il attaquait les hommes les plus estimables à tort & à travers, sans avoir seulement lu ni pu lire les ouvrages de mathématiques & de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de *Berklay*, évêque de Cloine, pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime.

« J'en ai trop dit pour vous faire mépriser
» un livre qui dégrade également l'esprit &
» la probité de l'auteur ; c'est un tissu de so-
» phismes libertins forgés à plaisir pour détruire
» les principes de la religion, de la politique
» & de la morale. »

Dans un autre endroit, il prend le mot anglais *kake*, qui signifie *gâteau* en anglais, pour le geant *Cacus*. Il dit à propos de la tragedie de la Mort de César, que *Brutus était un fanatique barbare, un quakre.* Il ignorait que les quakres sont les plus pacifiques des hommes, & ne versent jamais de sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur temps, *Fontenelle* & *la Motte.*

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* subalterne, par un autre ex-jésuite nommé *Fréron*, dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas long temps, une de ces feuilles dont il infecte belle littérature. *Le temps de Mahomet I*

dit-il, *eſt le temps de l'entrée des Arabes en Europe*. Quelle foule de bévues en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable, ſait que les Arabes aſſiégèrent Conſtantinople ſous le calife *Moavia* dès notre ſeptième ſiècle, qu'ils conquirent l'Eſpagne dans l'année de notre ère 713, & bientôt après une partie de la France, environ ſept cents ans avant *Mahomet II.*

Ce *Mahomet II*, fils d'*Amurath II*, n'était point arabe, mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût paſſé en Europe; *Orcan*, plus de cent ans avant lui, avait ſubjugué la Thrace, la Bulgarie & une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort & à travers des choſes les plus aiſées à ſavoir, & dont il ne ſavait rien. Cependant il inſultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une inſolence égale à ſon abſurdité; mais ſon excuſe était celle de *Guyot Desfontaines* : *Il faut que je vive*. C'eſt auſſi l'excuſe de tous les malfaiteurs dont on fait juſtice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, *juge*, *eſtimateur*, *arbitre*. Critique ſignifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour oſer juger les ouvrages d'autrui; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit ſa République des lettres; il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés par leur partialité pouſſée juſqu'au ridicule, & pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux ſe négligent, ou le public s'en dégoûte par pure laſſitude, ou les auteurs ne fourniſſent pas des matières aſſez agréables; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de ſatire. C'eſt ce qui a fait dire à *la Fontaine :*

Tout feſeur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer ſon tribut qu'à la raiſon & à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraiſſe pour faire vîte un livre contre lui. Plus le libelliſte attaque un homme accrédité, plus il eſt sûr de gagner quelque argent; il vit quelques mois de la réputation de ſon adverſaire. Tel était un nommé *Faidit*, qui tantôt écrivait contre *Boſſuet*, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénélon ;* tel a été un poliſſon qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Baſtide Duclaux, avocat au parlement*. *Cicéron* avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponſes de *Pierre de Chiniac* à ſes critiques. Ces beaux livres ſont accompagnés de brochures ſans nombre, dans leſquelles les auteurs font le public juge entre eux & leurs adverſaires; mais le juge, qui n'a jamais entendu parler de leur procès, eſt fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à ſa diſſertation inſérée dans le journal littéraire, l'autre à ſes éclairciſſemens donnés dans le Mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une verſion exacte d'une demi-ligne de *Zoroaſtre*, & qu'on ne l'a pas plus entendu

qu'il n'entend le perſan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de ſa critique d'un paſſage de *Chauſepied.*

Enfin, il n'y a pas un ſeul de ces critiques qui ne ſe croie juge de l'univers, & écouté de l'univers.

Hé, l'ami, qui te ſavait là !

CROIRE.

Nous avons vu à l'article *Certitude* qu'on doit être ſouvent très-incertain quand on eſt certain, & qu'on peut manquer de bon ſens quand on juge ſuivant ce qu'on appelle *le ſens commun*. Mais qu'appelez-vous *croire ?*

Voici un turc qui me dit : « Je crois que » l'ange *Gabriel* deſcendait ſouvent de l'em- » pyrée pour apporter à *Mahomet* des feuillets » de l'Alcoran, écrits en lettres d'or ſur du » vélin bleu. »

Hé bien, *Mouſtapha*, ſur quoi ta tête raſe croit-elle cette choſe incroyable ?

« Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités » qu'on ne m'a point trompé dans le récit de » ces prodiges improbables ; ſur ce qu'*Abubekre* » le beau-père, *Ali*, le gendre, *Aisha* ou » *Aiſſé* la fille, *Omar*, *Otman* certifièrent la » vérité du fait en préſence de cinquante mille » hommes, recueillirent tous les feuillets, les » lurent devant les fidelles, & atteſtèrent qu'il » n'y avait pas un mot de changé.

» Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un » Alcoran qui n'a jamais été contredit par un

Jacques. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne croient point? Et que dirons-nous des monstres qui persécutent leurs confrères dans l'humble & raisonnable doctrine du doute & de la défiance de soi-même?

CROMWELL.

SECTION PREMIÈRE.

On peint *Cromwell* comme un homme qui a été fourbe toute sa vie. J'ai de la peine à le croire. Je pense qu'il fut d'abord enthousiaste, & qu'ensuite il fit servir son fanatisme même à sa grandeur. Un novice fervent à vingt ans devient souvent un fripon habile à quarante. On commence par être dupe, & on finit par être fripon, dans le grand jeu de la vie humaine. Un homme d'État prend pour aumônier un moine tout pétri des petitesses de son couvent, dévot, crédule, gauche, tout neuf pour le monde: le moine s'instruit, se forme, s'intrigue & supplante son maître.

Cromwell ne savait d'abord s'il se ferait ecclésiastique ou soldat. Il fut l'un & l'autre. Il fit en 1622 une campagne dans l'armée du prince d'Orange *Frédéric-Henri*, grand-homme frère de deux grands-hommes; & quand i

evint en Angleterre, il se mit au service de 'évêque *Williams*, & fut le théologien de nonseigneur, tandis que monseigneur passait)our l'amant de sa femme. Ses principes étaient :eux des puritains ; ainsi il devait haïr de tout on cœur un évêque, & ne pas aimer les rois.)n le chassa de la maison de l'évêque *Williams*,)arce qu'il était puritain ; & voilà l'origine de a fortune. Le parlement d'Angleterre se dé- larait contre la royauté & contre l'épiscopat ; uelques amis qu'il avait dans ce parlement lui rocurèrent la nomination d'un village. Il ne ommença à exister que dans ce temps-là, & avait plus de quarante ans sans qu'il eût jamais iit parler de lui. Il avait beau posséder l'écri- ıre sainte, disputer sur les droits des prêtres des diacres, faire quelques mauvais sermons quelques libelles, il était ignoré. J'ai vu de i un sermon qui est fort insipide, & qui ssemble assez aux prédications des quakers ; ı n'y découvre assurément aucune trace de :tte éloquence persuasive avec laquelle il ıtraîna depuis les parlemens. C'est qu'en effet était beaucoup plus propre aux affaires qu'à ;glise. C'était sur-tout dans son ton & dans n air que consistait son éloquence ; un geste : cette main qui avait gagné tant de batailles tué tant de royalistes, persuadait plus que s périodes de *Cicéron*. Il faut avouer que ce ıt sa valeur incomparable qui le fit connaître, qui le mena par degrés au faîte de la gran- eur.

Il commença par se jeter en volontaire qui 'oulait faire fortune, dans la ville de Hull ssiégée par le roi. Il y fit de belles & d'heu-

reufes actions, pour lefquelles il reçut u
gratification d'environ fix mille francs du pa
lement. Ce préfent fait par le parlement à
aventurier, fait voir que le parti rebelle dev
prévaloir. Le roi n'était pas en état de don
à fes officiers-généraux ce que le parlem
donnait à des volontaires. Avec de l'arg
& du fanatifme on doit à la longue être maî
de tout. On fit *Cromwel* colonel. Alors
grands talens pour la guerre fe développèr
au point, que lorfque le parlement créa
comte de *Manchefter* général de fes armée
il fit *Cromwell* lieutenant-général, fans q
eût paffé par les autres grades. Jamais hom
ne parut plus digne de commander; jamais
ne vit plus d'activité & de prudence, p
d'audace & plus de reffources que dans *Cro
well*. Il eft bleffé à la bataille d'Yorck;
tandis que l'on met le premier appareil
p..ie, il apprend que fon général *Manch*
fe retire & que la bataille eft perdue. Il c
à *Manchefter*; il le trouve fuyant avec que
officiers; il le prend par le bras, & l
avec un air de confiance & de grand
Vous vous méprenez, Milord, ce n'eft
ce côté-ci que font les ennemis. Il le r
près du champ de bataille, rallie pend
nuit plus de douze mille hommes, leu
au nom de DIEU; cite *Moïfe*, *Gédéon* &
recommence la bataille au point du jour
l'armée royale victorieufe, & la défa
rement. Il fallait qu'un tel homme
fût le maître. Prefque tous les officie
armée étaient des enthoufiaftes, qui
le nouveau Teftament à l'arçon de f

on ne parlait à l'armée, comme dans le parlement, que de perdre Babylone, d'établir le culte dans Jérusalem, de briser le colosse. *Cromwell* parmi tant de fous cessa de l'être, & pensa qu'il valait mieux les gouverner que d'être gouverné par eux. L'habitude de prêcher en inspiré lui restait. Figurez vous un faquir, qui s'est mis aux reins une ceinture de fer par pénitence, & qui ensuite détache sa ceinture pour en donner sur les oreilles aux autres faquirs. Voilà *Cromwell*. Il devient aussi intrigant qu'il était intrépide; il s'associe avec tous les colonels de l'armée, & forme ainsi dans les troupes une république qui force le généralissime à se démettre. Un autre généralissime est nommé, & il le dégoûte. Il gouverne l'armée, & par elle il gouverne le parlement; il met ce parlement dans la nécessité de le faire enfin généralissime. Tout cela est beaucoup; mais ce qui est essentiel, c'est qu'il gagne toutes les batailles qu'il donne en Angleterre, en Ecosse, en Irlande; & il les gagne, non en voyant combattre & en se ménageant, mais toujours en chargeant l'ennemi, ralliant ses troupes, courant par-tout, souvent blessé, tuant de sa main plusieurs officiers royalistes, comme un grenadier furieux & acharné.

Au milieu de cette guerre affreuse *Cromwell* fesait l'amour; il allait, la Bible sous le bras, coucher avec la femme de son major-général *Lambert*. Elle aimait le comte de *Holland*, qui servait dans l'armée du roi. *Cromwell* le prend prisonnier dans une bataille, & jouit du plaisir de faire trancher la tête à son rival. Sa maxime

était de verser le sang de tout ennemi important, ou dans le champ de bataille, ou par la main des bourreaux. Il augmenta toujours son pouvoir, en osant toujours en abuser; les profondeurs de ses desseins n'ôtaient rien à son impétuosité féroce. Il entre dans la chambre du parlement, & prenant sa montre qu'il jette à terre & qu'il brise en morceaux : Je vous casserai, dit-il, comme cette montre. Il y revient quelque temps après, chasse tous les membres l'un après l'autre, en les fesant défiler devant lui. Chacun d'eux est obligé en passant de lui faire une profonde révérence : un d'eux passe le chapeau sur la tête ; *Cromwell* lui prend son chapeau, & le jette par terre : Apprenez, dit-il, à me respecter.

Lorsqu'il eut outragé tous les rois en fesant couper la tête à son roi légitime, & qu'il commença lui-même à régner, il envoya son portrait à une tête couronnée ; c'était à la reine de Suède *Christine*. *Marvel*, fameux poë anglais, qui fesait fort bien des vers latins accompagna ce portrait de six vers, où il fi parler *Cromwell* lui-même. *Cromwell* cor les deux derniers que voici :

At tibi submittit frontem reverentior umbra,
Non sunt hi vultus regibus usque truces.

Le sens hardi de ces six vers peut se rend ainsi.

Les armes à la main j'ai défendu les lois ;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cet image fidelle :
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des rois.

Cette reine fut la première à le reconnaître dès qu'il fut protecteur des trois royaumes. Presque tous les souverains de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs *à leur frère Cromwell*, à ce domestique d'un évêque, qui venait de faire périr par les mains du bourreau un souverain leur parent. Ils briguèrent à l'envi son alliance. Le cardinal *Mazarin*, pour lui plaire, chassa de France les deux fils de *Charles I*, les deux petits-fils de *Henri IV*, les deux cousins-germains de *Loui XIV*. La France conquit Dunkerque pour lui, & on lui en remit les clefs. Après sa mort, *Louis XIV* & toute sa cour portèrent le deuil, excepté *Mademoiselle*, qui eut le courage de venir au cercle en habit de couleur, & soutint seule l'honneur de sa race.

Jamais roi ne fut plus absolu que lui. Il disait qu'il avait mieux aimé gouverner sous le nom de *protecteur* que sous celui de *roi*, parce que les Anglais savaient jusqu'où s'étend la prérogative d'un roi d'Angleterre, & ne savaient pas jusqu'où celle d'un protecteur pouvait aller. C'était connaître les hommes que l'opinion gouverne, & dont l'opinion dépend d'un nom. Il avait conçu un profond mépris pour la religion, qui avait servi à sa fortune. Il y a une anecdote certaine conservée dans la maison de *Saint-Jean*, qui prouve assez le peu de cas que *Cromwell* fesait de cet instrument qui avait opéré de si grands effets dans ses mains. Il buvait un jour avec *Ireton*, *Fletwood* & *Saint-Jean*, bisaïeul du célèbre milord *Bolingbroke*; on voulut déboucher une bouteille, & le tire-bouchon tomba sous la

table ; ils le cherchaient tous , & ne le trou vaient pas. Cependant une députation des églis presbytériennes attendait dans l'antichambre & un huissier vint les annoncer. *Qu'on le dise que je suis retiré* dit *Cromwell*, & *que cherche le Seigneur*. C'était l'expression dont servaient les fanatiques, quand ils fesaie leurs prières. Lorsqu'il eut ainsi congédié bande des ministres, il dit à ses confide ces propres paroles : *Ces faquins-là croient q nous cherchons le Seigneur , & nous ne chercho que le tire-bouchon.*

Il n'y a guère d'exemple en Europe d'auc homme qui, venu de si bas, se soit élevé haut. Mais que lui fallait-il absolument ave tous ses grands talens ? la fortune. Il l'eut cet fortune ; mais fut-il heureux ? Il vécut pauv & inquiet jusqu'à quarante-trois ans ; il baigna depuis dans le sang, passa sa vie da le trouble, & mourut avant le temps à cin quante-sept ans. Que l'on compare à cette celle d'un *Newton*, qui a vécu quatre-vin quatre années, toujours tranquille, toujo honoré, toujours la lumière de tous les êt pensans, voyant augmenter chaque jour sa nommée, sa réputation, sa fortune, sans a jamais ni soins ni remords ; & qu'on juge quel a été le mieux partagé.

O curas hominum, ô quantum est in rebus inane!

SECTION II.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains & les indépendans d'Angleterre ; il eſt encore leur héros. Mais *Richard Cromwell* ſon fils eſt mon homme.

Le premier eſt un fanatique qui ſerait ſifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une ſeule des inintelligibles abſurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques qui l'écoutaient la bouche béante, & les yeux égarés au nom du Seigneur. S'il diſait qu'il faut chercher le Seigneur, & combattre les combats du Seigneur ; s'il introduiſait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre à la honte éternelle de l'eſprit humain, il ſerait bien plus prêt d'être conduit à Bedlam que d'être choiſi pour commander des armées.

Il était brave ſans doute ; les loups le ſont auſſi ; il y a même des ſinges auſſi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile, c'eſt-à-dire, que de loup il devint renard, monta par la fourberie des premiers degrés où l'enthouſiaſme enragé du temps l'avait placé, juſqu'au faîte de la grandeur ; & le fourbe marcha ſur les têtes des fanatiques proſternés. Il régna, mais il vécut dans les horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours ſereins, ni des nuits tranquilles. Les conſolations de l'amitié & de la ſociété n'approchèrent jamais de lui ; il mourut avant le temps,

plus digne, sans doute, du dernier supplice que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échafaud.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un esprit doux & sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat sans regret pour vivre en citoyen. Libre & tranquille à la campagne, il y jouit de la santé ; il y possède son ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre & le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père & celui du fils, lequel prendriez-vous ?

CUL.

On répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs & ce qu'il faut répéter toujours, jusqu' temps où les Français se seront corrigés ; c' qu'il est indigne d'une langue aussi polie & a universelle que la leur, d'employer si souv un mot déshonnête & ridicule pour signi des choses communes, qu'on pourrait expri autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cul-d'âne* & *cul-de-che* des orties de mer ? Pourquoi donc donner nom de *cul-blanc* à l'ænante, & de *cul-ro* à l'épeiche ? Cette épeiche est une espèce pivert, & l'ænante une espèce de moin cendré. Il y a un oiseau qu'on nomme *fétu-en*

›aille-en-cul. On avait cent manières
gner d'une expreſſion beaucoup plus
N'eſt-il pas impertinent d'appeler cul-
u le fond de la poupe ?
rs auteurs nomment encore à-cul un
illage, un ancrage, une grève, un
ıe anſe où les barques ſe mettent à
corſaires. *Il y a un petit à-cul à Palo Ste Marintée.* (*)
ſert continuellement du mot *cul-de-*
ır exprimer un fleuron, un petit car-
ın pendantif, un encorbellement, une
yramide, un placard, une vignette.
aveur ſe fera imaginé que cet orne-
emble à la baſe d'une lampe ; il l'aura
ul-de-lampe pour avoir plutôt fait ;
ıeteurs auront répété ce mot après
ainſi que les langues ſe forment. Ce
rtiſans qui ont nommé leurs ouvrages
ınſtrumens.
ıement il n'y avait nulle néceſſité de
nom de *cul-de-four* aux voûtes ſphé-
'autant plus que ces voûtes n'ont rien
d'un four qui eſt toujours ſurbaiſſée.
d d'un artichaut eſt formé & creuſé
courbe, & le nom de *cul* ne lui con-
aucune manière. Les chevaux ont
ıis une tache verdâtre dans les yeux,
lle *cul-de-verre*. Une autre maladie
ıux, qui eſt une eſpèce d'éréſipèle, eſt
e *cul-de-poule*. Le haut d'un chapeau
ıl-de-chapeau. Il y a des boutons à
nens qu'on appelle *boutons-à-cul-*

'age d'Italie.

Comment a-t-on pu donner le nom d*e*
de-sac à l'*angiportus* des Romains ? Les Ita
ont pris le nom d'*angiporto*, pour sig
strada senza uscita. On lui donnait autr
chez nous le nom d'*impasse*, qui est exp
& sonore. C'est une grossièreté énorme q
mot de *cul-de-sac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi
ceux que nous venons d'indiquer ne le so
pas ? Ce terme infame de *culage* signifia
droit que s'étaient donné plusieurs seig
dans les temps de la tyrannie féodale, d'
à leur choix les prémices de tous les mar
dans l'étendue de leurs terres. On sub
ensuite le mot de *cuissage* à celui de *cu*
Le temps seul peut corriger toutes les f
vicieuses de parler.

Il est triste qu'en fait de langue, comn
d'autres usages plus importans, ce soit l
pulace qui dirige les premiers d'une natio

CUISSAGE OU CULA(

Droit de prélibation, de marquette, &

DION *Cassius* ce flatteur d'*Auguste*,
tracteur de *Cicéron*, (parce que *Cicéron*
défendu la cause de la liberté) cet écr
sec & diffus, ce gazetier des bruits popu
ce *Dion Cassius* rapporte que des sén
opinèrent, pour récompenser *César* de
mal qu'il avait fait à la république,
donner le droit de coucher à l'âge de

quatr

quante-sept ans avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs. Et il se trouve encore parmi nous des gens assez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Esprit des lois* la prend pour une vérité ; & en parle comme d'un décret qui aurait passé dans le sénat romain sans l'extrême modestie du dictateur, qui se sentit peu propre à remplir les vœux du sénat. Mais si les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un sénatusconsulte appuyé d'un plébiscite, il est très-vraisemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoisie des dames. Les *Marc-Aurèles*, les *Juliens* n'userent point de ce droit ; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-temps une espèce de loi féodale, & que du moins on ait regardé comme un droit coutumier, l'usage d'avoir le pucelage de sa vassale. La première nuit des noces de la fille au villain appartenait sans contredit au seigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiseau sur le poing, & de se faire encenser à la messe. Les seigneurs, il est vrai, ne statuèrent pas que les femmes de leurs villains leur appartiendraient, ils se bornèrent aux filles ; la raison en est plausible. Les filles sont honteuses, il faut un peu de temps pour les apprivoiser La majesté des lois les subjugue tout d'un coup ; les jeunes fiancées donnaient donc sans résistance la première nuit de leurs noces au seigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette jurisprudence commença

en Ecoffe ; je le croirais volontiers : feigneurs écoffais avaient un pouvoir encc plus abfolu fur leurs clans, que les barons all mands & français fur leurs fujets.

Il eft indubitable que des abbés, des év ques s'attribuèrent cette prérogative en quali de feigneurs temporels : & il n'y a pas bi long-temps que des prélats fe font défiftés cet ancien privilége pour des redevances argent, auxquelles ils avaient autant de drc qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de ty rannie ne fut jamais approuvé par aucune l publique. Si un feigneur ou un prélat ava affigné par-devant un tribunal réglé une fil fiancée à un de fes vaffaux, pour venir l payer fa redevance, il eût perdu fans dou fa caufe avec dépens.

Saififfons cette occafion d'affurer qu'il n' a jamais eu de peuple un peu civilifé qui a établi des lois formelles contre les mœurs ; ne crois pas qu'il y en ait un feul exemp Des abus s'établiffent, on les tolère ; ils pa fent en coutume ; les voyageurs les prenn pour des lois fondamentales. Ils ont vu, fent-ils, dans l'Afie de faints mahométans b craffeux marcher tout nus, & de bonnes votes venir leur baifer ce qui ne mérite pas l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Al ran une permiffion à des gueux de courir t nus & de fe faire baifer leur vilenie par des d

On me citera pour me confondre le *Pha* que les Egyptiens portaient en proceffion, l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai cela n'eft pas plus contre les mœurs q

s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le saint prépuce en procession; on le garde encore dans quelques sacristies, sans que cette facétie ait causé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore assurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le saint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre; & je dis que la chose est impossible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris sont venus leur offrir leurs femmes par politesse; c'est une plus grande politesse à moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie; de même que vous ne trouverez ni dans les constitutions de l'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les registres du parlement d'Angleterre, aucune loi positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

Des lois absurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez par-tout; des lois contre les mœurs nulle part.

CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIÈRE.

Un curé, que dis-je, un curé? un iman même, un talapoin, un brame doit avoir hon-

nêtement de quoi vivre. Le prêtre, en tout pays, doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé & un brame, que j'associe la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société; je ne compare que la peine & le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible, doit être bien payé de ses concitoyens; je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses, souper comme *Lucullus*, être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles & des pois, d'être haï & de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'ame autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les pl[us] désagréables, & souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vi[n] de Volney, de Baune, de Chambertin, d[e] Silleri, mange ses perdrix & ses faisans, do[rt] sur le duvet avec sa voisine, & fait bâtir u[n] palais. La disproportion est trop grande.

On imagina, du temps de *Charlemagne* que le clergé, outre ses terres, devait po[s]séder la dixme des terres d'autrui; & ce

dixme eſt au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour aſſurer ce payement, on ſtipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin? DIEU était-il deſcendu ſur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Caſſin, à l'abbé de St Denis, à l'abbé de Fulde? non pas que je ſache. Mais on trouva qu'autrefois dans le déſert d'Ethan, d'Oreb, de Cadés-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, & la dixme de tout ce que la terre produiſait.

Hé bien, gros décimateurs, allez à Cadés-Barné; habitez les quarante-huit villes qui ſont dans ce déſert inhabitable; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit, & grand bien vous faſſe.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome, donna la dixme à *Melchiſedech*, prêtre & roi de Salem. Hé bien, combattez pour Sodome, mais que *Melchiſedech* ne me prenne pas le blé que j'ai ſemé.

Dans un pays chrétien de douze cents mille lieues quarrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suiſſe, on paye le clergé de l'argent du tréſor public. Les tribunaux n'y retentiſſent point des procès mus entre les ſeigneurs & les curés, entre le gros & le petit décimateur, entre le paſteur demandeur, & l'ouaille intimée, en conſéquence du troiſième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient d'abolir la dixme dans une de ſes provinces; les curés ſont mieux payés, & la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non ; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle ! ô chose du moins difficile à croire ! ils avaient le tiers du pays, & ils n'eurent pas bientôt les deux autres !

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone ; & si vous n'entendez pas le chaldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaumin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, & comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré* & *Abiron* d'un côté, & *Aaron* de l'autre.

« Une veuve n'avait qu'une seule brebis, (a)
» elle voulut la tondre : *Aaron* vient qui prend
» la laine pour lui ; elle m'appartient, dit-il
» selon la loi, *Tu donneras les prémices de l*
» *laine à* DIEU. La veuve implore en pleurar
» la protection de *Coré*. *Coré* va trouver *Aaro*
» Ses prières sont inutiles. *Aaron* répond q
» par la loi la laine est à lui. *Coré* donne quelq
» argent à la femme, & s'en retourne pl
» d'indignation.

» Quelque temps après, la brebis fait
» agneau, *Aaron* revient & s'empare de
» gneau. La veuve vient encore pleurer
» près de *Coré* qui veut en vain fléchir *Aa*
» Le grand-prêtre lui répond : Il est écrit

(a) Page 165, n°. 297.

» la loi, *Tout mâle premier né de ton troupeau » appartiendra à ton* DIEU ; il mangea l'agneau, » & *Coré* s'en alla en fureur.

» La veuve, au déſeſpoir, tue ſa brebis. » *Aaron* arrive encore, il en prend l'épaule » & le ventre; *Coré* vient encore ſe plaindre. » *Aaron* lui répond : Il eſt écrit, *Tu donneras » le ventre & l'épaule aux prêtres.*

» La veuve ne pouvant plus contenir ſa » douleur, dit *anathème* à ſa brebis. *Aaron* » alors dit à la veuve : Il eſt écrit, *Tout ce » qui ſera anathème dans Iſraël ſera à toi*, » & il emporta la brebis toute entière. »

Ce qui n'eſt pas ſi plaiſant, mais qui eſt fort ſingulier, c'eſt que dans un procès entre le clergé de Rheims & les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaumin* aſſure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple ; les commis des fermes ne le ſouffriraient pas. Chacun partage, comme il eſt bien juſte.

Au reſte, nous penſons que ni *Aaron*, ni aucun de nos curés ne ſe ſont approprié les brebis & les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne*, que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

SECTION II.

DIALOGUE.

ARISTON.

Hé bien, mon cher Téotime, vous allez donc être curé de campagne ?

TÉOTIME.

Oui ; on me donne une petite paroiſſe, & je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence & d'activité ; je ne pourrais certainement pas diriger ſoixante & dix mille ames, attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié aſſez de juriſprudence pour empêcher, autant que je le pourrai, mes pauvres paroiſſiens de ſe ruiner en procès. J'ai aſſez de connaiſſance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conſeils utiles. Le ſeigneur du lieu & ſa femme ſont d'honnêtes gens qui ne ſont point dévots, & qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai aſſez heureux, & qu'on ne ſera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce ſerait une grande conſolation ; il ſerait doux après avoir prôné, chanté, confeſſé, communié, baptiſé, enterré, conſolé des malades, apaiſé des querelles, conſum

journée au service du prochain, de
dans votre logis une femme douce,
e & honnête, qui aurait soin de votre
de votre personne, qui vous égaierait
santé, qui vous soignerait dans la mala-
vous ferait de jolis enfans, dont la bonne
on serait utile à l'État ? Je vous plains,
i servez les hommes, d'être privé d'une
tion si nécessaire aux hommes.

TÉOTIME.

ise grecque a grand soin d'encourager
s au mariage ; l'Eglise anglicane & les
ns ont la même sagesse ; l'Eglise latine
igesse contraire ; il faut m'y soumettre.
re aujourd'hui que l'esprit philosophique
ant de progrès, un concile ferait des
is favorables à l'humanité. Mais en
nt, je dois me conformer aux lois
es ; il en coûte beaucoup, je le sais ;
:t de gens qui valaient mieux que moi
soumis, que je ne dois pas murmurer.

ARISTON.

êtes savant, & vous avez une élo-
sage ; comment comptez-vous prêcher
des gens de campagne ?

TÉOTIME.

ne je prêcherais devant les rois. Je
toujours de morale, & jamais de con-
: ; DIEU me préserve d'approfondir la
oncomitante, la grâce efficace, à la-
n résiste, la suffisante qui ne suffit pas ;
ner si les anges qui mangèrent avec
m & avec *Loth* avaient un corps, ou

s'ils firent ſemblant de manger ; ſi le diable *Aſmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie* ; quelle eſt la montagne ſur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; & ſi JESUS-CHRIST envoya deux milles diables, ou deux diables ſeulement dans le corps de deux mille cochons, &c. &c. Il y a bien des choſes que mon auditoire n'entendrait pas, ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien, & de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens, & je le ſerai le moins que je pourrai.

ARISTON.

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maiſ de campagne dans votre paroiſſe. Dites-moi, je vous prie, comment vous en uſerez d la confeſſion.

TÉOTIME.

La confeſſion eſt une choſe excellente, u frein aux crimes, inventé dans l'antiquité plus reculée ; on ſe confeſſait dans la cé bration de tous les anciens myſtères ; n avons imité & ſanctifié cette ſage pratiq elle eſt très-bonne pour engager les co ulcérés de haine à pardonner, & pour f rendre par les petits voleurs ce qu'ils peu avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelq inconvéniens Il y a beaucoup de confeſſ indiſcrets, ſur-tout parmi les moines, apprennent quelquefois plus de ſottiſes aux f que tous les garçons d'un village ne p raient leur en faire. Point de détails dans confeſſion ; ce n'eſt point un interrogat

juridique, c'eſt l'aveu de ſes fautes qu'un pécheur fait à l'être ſuprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuſer à ſon tour. Cet aveu ſalutaire n'eſt point fait pour contenter la curioſité d'un homme.

ARISTON.

Et des excommunications, en uſerez-vous?

TÉOTIME.

Non; il y a des rituels où l'on excommunie les ſauterelles, les ſorciers & les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'égliſe aux ſauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les ſorciers, parce qu'il n'y a point de ſorciers: & à l'égard des comédiens, comme ils ſont penſionnés par le roi, & autoriſés par le magiſtrat, je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même, comme à mon ami, que j'ai du goût pour la comédie, quand elle ne choque point les mœurs. J'aime paſſionnément le Miſanthrope, & toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le ſeigneur de mon village fait jouer dans ſon château quelques-unes de ces pièces par de jeunes perſonnes qui ont du talent: ces repréſentations inſpirent la vertu par l'attrait du plaiſir; elles forment le goût; elles apprennent à bien parler & à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent, & même de très-utile; je compte bien aſſiſter quelquefois à ces ſpectacles pour mon inſtruction, mais dans une loge grillée, pour ne point ſcandaliſer les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos ſentimens, plus j'ai envie de devenir votre paroiſſien. y a un point bien important qui m'embarraſ Comment ferez-vous pour empêcher les payſa de s'enivrer les jours de fêtes ? c'eſt-là le grande manière de les célébrer. Vous voy les uns accablés d'un poiſon liquide, la té penchée vers les genoux, les mains pendante ne voyant point, n'entendant rien, réduit un état fort au-deſſous de celui des brute reconduits chez eux en chancelant par lei femmes éplorées, incapables de travail le le demain, ſouvent malades & abrutis pour reſte de leur vie. Vous en voyez d'auti devenus furieux par le vin, exciter des qu relles ſanglantes, frapper & être frappés, quelquefois finir par le meurtre ces ſcènes a freuſes, qui ſont la honte de l'eſpèce humair Il le faut avouer, l'Etat perd plus de ſes ſuje par les fêtes que par les batailles; comme pourrez-vous diminuer dans votre paroiſſe abus ſi exécrable ?

TÉOTIME.

Mon parti eſt pris; je leur permettrai, je l preſſerai même de cultiver leurs champs l jours de fête après le ſervice divin que je fei de très-bonne heure. C'eſt l'oiſiveté de la fêi qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrabl ne ſont point les jours de la débauche & meurtre. Le travail modéré contribue à ſanté du corps & à celle de l'ame : de plu ce travail eſt néceſſaire à l'État. Suppoſo cinq millions d'hommes qui ſont par jour p

ſous d'ouvrage l'un portant l'autre, & ce
npte eſt bien modéré ; vous rendez ces cinq
lions d'hommes inutiles trente jours de l'an-
. C'eſt donc trente fois cinq millions de
ces de dix ſous que l'Etat perd en main
uvre. Or, certainement DIEU n'a jamais
onné, ni cette perte, ni l'ivrognerie.

ARISTON.

Ainſi vous concilierez la prière & le travail,
U ordonne l'un & l'autre. Vous ſervirez
U & le prochain ; mais dans les diſputes
léſiaſtiques, quel parti prendrez-vous ?

TÉOTIME.

Aucun. On ne diſpute jamais ſur la vertu,
ce qu'elle vient de DIEU : on ſe querelle
des opinions qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !

CURIOSITÉ.

S UAVE mari magno turbantibus æquora ventis,
terra magnum alterius ſpectare laborem ;
Non quia vexari quemquam eſt jucunda voluptas,
ed quibus ipſe malis careas, quia cernere ſuave eſt ;
uave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tuâ ſine parte pericli.
ed nil dulcius eſt, bene quàm munita tenere
Edita doctrinâ ſapientum templa ſerenâ,
Deſpicere unde queas alios, paſſimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ,

Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præstante labore
Ad summas emergere opes rerumque potiri.
O miseras hominum mentes! ô pectora cæca!

On voit avec plaisir, dans le sein du repos,
Des mortels malheureux lutter contre les flots;
On aime à voir de loin deux terribles armées,
Dans les champs de la mort au combat animées;
Non que le mal d'autrui soit un plaisir si doux;
Mais son danger nous plaît quand il est loin de nous.
Heureux qui retiré dans le temple des sages
Voit en paix sous ses pieds se former les orages,
Qui rit en contemplant les mortels insensés,
De leur joug volontaire esclaves empressés,
Inquiets, incertains du chemin qu'il faut suivre,
Sans penser, sans jouir, ignorant l'art de vivre,
Dans l'agitation consumant leurs beaux jours,
Poursuivant la fortune, & rampant dans les co
O vanité de l'homme! ô faiblesse! ô misère!

Pardon, *Lucrèce*, je soupçonne que v vous trompez ici en morale comme vous v trompez toujours en physique. C'est, à avis, la curiosité seule qui fait courir sur rivage pour voir un vaisseau que la tem va submerger. Cela m'est arrivé; & je jure que mon plaisir, mêlé d'inquiétude & mal-aise, n'était point du-tout le fruit réflexion; il ne venait point d'une compara secrète entre ma sécurité & le danger de infortunés; j'étais curieux & sensible.

A la bataille de Fontenoi les petits garç

& les petites filles montaient ſur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames ſe firent apporter des ſiéges ſur un baſtion de la ville de Liége, pour jouir du ſpectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit : *Heureux qui voit en paix ſe former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille & de chercher le vrai, & non pas de voir ſouffrir des êtres penſans perſécutés pour l'avoir cherché, opprimés par des fanatiques, ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait ſuppoſer un ange volant ſur ſix belles ailes du haut de l'empyrée, s'en allant regarder par un ſoupirail de l'enfer les tourmens & les contorſions des damnés, & ſe réjouiſſant de ne rien ſentir de leurs inconcevables douleurs, cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth.*

Je ne connais point la nature des anges parce que je ne ſuis qu'un homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaiſſent : mais en qualité d'homme, je penſe par ma propre expérience, & par celle de tous les badauds mes confrères, qu'on ne court à aucun ſpectable, de quelque genre qu'il puiſſe être, que par pure curioſité.

Cela me ſemble ſi vrai que le ſpectacle a beau être admirable , on s'en laſſe à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au Tartuffe qui eſt le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière ;* pourquoi ? c'eſt qu'il y eſt allé ſouvent ; c'eſt qu'il le ſait par cœur. Il en eſt ainſi d'Andromaque.

Perrin Dandin a bien malheureuſement raiſon quand il propoſe à la jeune *Iſabelle* de la mener voir comment on donne la queſtion ; cela fait,

dit-il, paſſer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier ſupplice, plus cruelle ſouvent que le ſupplice même, était un ſpectacle public, toute la ville de Toulouſe aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* ſouffrant à deux repriſes ces tourmens abominables ſur les concluſions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris & noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudians, laquais, ſervantes, filles de joie, docteurs en droit-canon, tout ſe ſerait preſſé. On ſe ſerait étouffé à aris pour voir paſſer da un tombereau le malheureux général *Lalli* ave un bâillon de ſix doigts dans la bouche.

Mais ſi ces tragédies de Cannibales qu' repréſente quelquefois chez la plus frivole d nations, & la plus ignorante en général les principes de la juriſprudence & de l'équi ſi les ſpectacles donnés par quelques tigres des ſinges, comme ceux de la St Barthel & ſes diminutifs ſe renouvelaient tous les jou on déſerterait bientôt un tel pays; on le fuir avec horreur; on abandonnerait ſans retour terre infernale où ces barbaries ſeraient fr quentes.

Quand les petits garçons & les petites fil déplument leurs moineaux, c'eſt purement eſprit de curioſité, comme lorſquelles met en pièces les jupes de leurs poupées. C'eſt cet paſſion ſeule qui conduit tant de monde a exécutions publiques, comme nous l'avons *Etrange empreſſement de voir des miſérable* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me ſouviens qu'étant à Paris lorſqu'on ſouffrir à *Damiens* une mort des plus reche

ché

chées & des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames; aucunes d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles, qu'on ne verserait point du plomb fondu & de la poix résine bouillante dans ses plaies, & que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués & sanglans. Un des bourreaux jugea plus sainement que *Lucrèce;* car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de près, & qu'il fut repoussé par les archers: *Laissez entrer monsieur*, dit-il, *c'est un amateur.* C'est-à-dire, c'est un curieux, ce n'est point par méchanceté qu'il vient ici, ce n'est pas par un retour sur soi-même, pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé: c'est uniquement par curiosité comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme, aux singes & aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse, il mettra continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe. Un singe fouille par-tout, il a l'air de tout considérer. Pour l'homme, vous savez comme il est fait; Rome, Londres, Paris, passent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

D.

LE DANTE.

Vous voulez connaître le *Dante*. Les
liens l'appellent *divin*, mais c'est une divi
cachée ; peu de gens entendent ses orac
il y a des commentateurs, c'est peut-être
core une raison de plus pour n'être pas c
pris. Sa réputation s'affermira toujours, p
qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une v
taine de traits qu'on sait par cœur : cela l
pour s'épargner la peine d'examiner le rest

Ce divin *Dante* fut, dit-on, un homme :
malheureux. Ne croyez pas qu'il fût divir
son temps, ni qu'il fût prophète chez lu
est vrai qu'il fut prieur, non pas prieu
moines, mais prieur de Florence, c'
dire, l'un des sénateurs.

Il était né en 1260, à ce que disen
compatriotes. *Bayle* qui écrivait à Roterd
currente calamo, pour son libraire, en
quatre siècles entiers après le *Dante*, le
naître en 1265, & je n'en estime *Bay*
plus ni moins pour s'être trompé de cinq
la grande affaire est de ne se tromper
fait de goût ni en fait de raisonnemens.

Les arts commençaient alors à naître d
patrie du *Dante*. Florence était, comme a
nes, pleine d'esprit, de grandeur, de lé
d'inconstance & de factions. La faction l
avait un grand crédit : elle se nommait au

nom de la *Signora Bianca.* Le parti oppofé s'intitulait le *parti des noirs*, pour mieux fe diftinguer des *blancs.* Ces deux partis ne fuffifaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *Guelfes* & les *Gibelins.* La plupart des blancs étaient *Gibelins* du parti des empereurs, & les noirs penchaient pour les *Guelfes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté, & fefaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape *Boniface VIII* voulut profiter de ces divifions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara *Charles de Valois*, frère du roi de France *Philippe le bel*, fon vicaire en Tofcane. Le vicaire vint bien armé, chaffa les *blancs* & les *gibelins*; & fe fit détefter des *noirs* & des *guelfes.* Le *Dante* était *blanc* & *gibelin*; il fut chaffé des premiers, & fa maifon rafée. On peut juger de-là s'il fut le refte de fa vie affectionné à la maifon de France & aux papes; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris, & que pour fe défennuyer il fe fit théologien, & difputa vigoureufement dans les écoles. On ajoute que l'empereur *Henri VII* ne fit rien pour lui, tout *gibelin* qu'il était; qu'il alla chez *Frédéric d'Arragon* roi de Sicile, & qu'il en revint auffi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de *Malafpina*, & au grand-can de Vérone. Le marquis & le grand-can ne le dédommagèrent pas; il mourut pauvre à Ravenne, à l'âge de cinquante-fix ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il compofa fa comédie de l'enfer, du purgatoire & du paradis: on a

regardé ce salmigondis comme un beau poëı épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un li & une louve. Tout d'un coup *Virgile* se pr sente à lui pour l'encourager ; *Virgile* lui qu'il est né lombard ; c'est précisément comı si *Homère* disait qu'il est né turc. *Virgile* of de faire au *Dante* les honneurs de l'enfer du purgatoire, & de le mener jusqu'à la poı de *St Pierre;* mais il avoue qu'il ne pouı pas entrer avec lui.

Cependant *Caron* les passe tous deux da sa barque. *Virgile* lui raconte que, peu temps après son arrivée en enfer, il y vit être puissant qui vint chercher les ames d'*Ab* de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *Dav* En avançant chemin, ils découvrent dans l'e fer des demeures très-agréables ; dans l'u sont *Homère*, *Horace*, *Ovide* & *Lucain* ; da une autre on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrè* *Brutus* & le turc *Saladin*, dans une troisièm *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate* & l'arabe *Averroi*

Enfin paraît le véritable enfer, où *Plut* juge les condamnés. Le voyageur y reconn quelques cardinaux, quelques papes, & bea coup de florentins. Tout cela est-il dans style comique ? non. Tout est-il dans le gen héroïque ? non. Dans quel goût est donc poëme ? dans un goût bizarre.

Mais il a des vers si heureux & si naïfs, qu' n'ont point vieilli depuis quatre cents ans, qu'ils ne vieilliront jamais. Un poëme d'aill où l'on met des papes en enfer, réveille beaı coup l'attention ; & les commentateurs épuise toute la sagacité de leur esprit à détermin

ı juſte qui ſont ceux que le *Dante* a damnés, & ne ſe pas tromper dans une matière ſi grave.
On a fondé une chaire, une lecture pour :pliquer cet auteur claſſique. Vous me deman-:rez comment l'inquiſition ne s'y oppoſe pas ? : vous répondrai que l'inquiſition entend .illerie en Italie ; elle ſait bien que des plai-nteries en vers ne peuvent faire de mal : vous ı allez juger par cette petite traduction très-ɔre d'un morceau du chant vingt-troiſième ; s'agit d'un damné de la connaiſſance de l'au-:ur. Le damné parle ainſi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;
Je fus ſur terrre & ſoldat & poltron ;
Puis m'enrôlai ſous ſaint François d'Aſſiſe,
Afin qu'un jour le bout de ſon cordon
Me donnât place en la céleſte égliſe ;
Et j'y ſerais ſans ce pape félon,
Qui m'ordonna de ſervir ſa feintiſe,
Et me rendit aux griffes du démon.
Voici le fait. Quand j'étais ſur la terre,
Vers Rimini je fis long-temps la guerre,
Moins, je l'avoue, en héros qu'en fripon.
L'art de fourber me fit un grand renom.
Mais quand mon chef eut porté poil griſon ;
Temps de retraite où convient la ſageſſe,
Le repentir vint ronger ma vieilleſſe,
Et j'eus recours à la confeſſion.
O repentir tardif & peu durable !
Le bon ſaint père en ce temps guerroyait,
Non le Soudan, non le Turc intraitable,
Mais les chrétiens, qu'en vrai turc il pillait ;
Or, ſans reſpect pour tiare & tonſure,

Pour ſaint François, ſon froc & ſa ceinture;
Frère, dit-il, il me convient d'avoir
Inceſſamment Préneſte en mon pouvoir.
Conſeille-moi, cherche ſous ton capuce
Quelque beau tour, quelque gentille aſtuce,
Pour ajouter en bref à mes États
Ce qui me tente, & ne m'appartient pas.
J'ai les deux clefs du ciel en ma puiſſance.
De Céleſtin la dévote imprudence
S'en ſervit mal, & moi je ſais ouvrir
Et refermer le ciel à mon plaiſir.
Si tu me ſers, ce ciel eſt ton partage.
Je le ſervis, & trop bien, dont j'enrage,
Il eut Préneſte, & la mort me ſaiſit.
Lors devers moi ſaint François deſcendit,
Comptant au ciel amener ma bonne ame;
Mais Belzébuth vint en poſte & lui dit:
Monſieur d'Aſſiſe, arrêtez: je réclame
Ce conſeiller du ſaint père, il eſt mien;
Bon ſaint François, que chacun ait le ſien.
Lors tout penaud le bon homme d'Aſſiſe
M'abandonnait au grand diable d'enfer.
Je lui criai: Monſieur de Lucifer,
Je ſuis un ſaint, voyez ma robe griſe;
Je fus abſous par le chef de l'Égliſe.
J'aurai toujours, répondit le démon,
Un grand reſpect pour l'abſolution:
On eſt lavé de ſes vieilles ſottiſes,
Pourvu qu'après, autres ne ſoient commiſes;
J'ai fait ſouvent cette diſtinction
A tes pareils & grâce à l'Italie,

Le diable fait de la théologie.
Il dit, & rit : je ne répliquai rien
A Belzébuth ; il raisonnait trop bien.
Lors il m'empoigne ; & d'un bras roide & ferme
Il appliqua sur ma triste épiderme
Vingt coups de fouet, dont bien fort il me cuit ;
Que DIEU le rende à Boniface huit !

DAVID.

OUS devons révérer *David* comme un rophète, comme un roi, comme un ancêtre u saint époux de *Marie*, comme un homme ui a mérité la miséricorde de DIEU par sa énitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui uscita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur l'un dictionnaire de faits & de raisonnemens, e méritait pas le bruit étrange que l'on fit lors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait léfendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande, ses ennemis nortels, furent aveuglés par leur haine, au oint de le reprendre d'avoir donné des louan-ges à des papes qu'il en croyait dignes, & d'avoir éfuté les calomnies débitées contr'eux.

Cette ridicule & honteuse injustice fut signée le douze théologiens, le 20 décembre 1698, lans le même consistoire où ils feignaient de rendre la défense du roi-*David*. Comment saient-ils manifester hautement une passion âche que le reste des hommes s'efforce toujours cacher ? Ce n'était pas seulement le comble

de l'injuſtice & du mépris de toutes les ſciences, c'était le comble du ridicule que de défendre à un hiſtorien d'être impartial, & à un philoſophe d'être raiſonnable. Un homme ſeul n'oſerait être inſolent & injuſte à ce point; mais dix ou douze perſonnes raſſemblées, avec quelque eſpèce d'autorité, ſont capables des injuſtices les plus abſurdes. C'eſt qu'elles ſont ſoutenues les unes par les autres, & qu'aucune n'eſt chargée en ſon propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut perſonnelle, eſt ce qui arriva en 1761 à M. *Hutte* membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* & *Palmer* avaient prononcé l'oraiſon funèbre du roi *George II*, & l'avaient, dans leurs diſcours, comparé au roi *David*, ſelon l'uſage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. *Hutte* ne regarda point cette comparaiſ[on] comme une louange; il publia la fameuſe diſſertation *The man aſter God's own heart.* Dans cet écrit il veut faire voir que *George II*, roi beaucoup plus puiſſant que *David*, n'étant pa[s] tombé dans les fautes du meſſi juif, & n'ayai[t] pu par conſéquent faire la même pénitence, i[l] pouvait lui être comparé.

Il ſuit pas à pas les livres des Rois. Il exami[ne] toute la conduite de *David* beaucoup plus ſe[-]vèrement que *Bayle*; & il fonde ſon opinio[n] ſur ce que le St Eſprit ne donne aucune louan[ge] aux actions qu'on peut reprocher à *Dav[id]*. L'auteur anglais juge le roi de Judée unique-ment

it sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste & de l'injuste.

Il ne peut approuver que *David* rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il se fasse armer par le grand-prêtre *Abimelec* de l'épée de *Goliath*, & qu'il en reçoive les pains consacrés. (*a*)

Qu'il descende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu & à sang, parce que *Nabal* a refusé des contributions à sa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après, & que *David* épouse la veuve. (*b*)

Il réprouve sa conduite avec le roi *Achis*, possesseur de cinq ou six villages dans le canton de Geth. *David* étant alors à la tête de six cents bandits, allait faire des courses chez les alliés de son bienfaiteur *Achis* ; il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mamelle ? Et pourquoi massacrait-il les enfans à la mamelle ? *C'est*, dit le texte, *de peur que ces enfans n'en portassent la nouvelle au roi Achis.* (*c*)

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philistins, & il se fait tuer par son écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David* qui lui donne la mort pour sa récompense. (*d*)

Isboseth succède à son père *Saül* ; *David* est assez fort pour lui faire la guerre : enfin *Isboseth* est assassiné.

(*a*) I. Rois, chap. XXI & XXII.

(*b*) *Ibid.* chap. XXV.

(*c*) *Ibid.* chap. XXVII.

(*d*) II Rois, chap. I.

David s'empare de tout le royaume ; il surprend la petite ville ou le village de Raba, & il fait mourir tous les habitans par des supplices assez extraordinaires ; on les scie en deux, on les déchire avec des herses de fer, on les brûle dans des fours à briques. (*e*)

Après ces expéditions, il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on fesait la guerre, les terr devaient être mal ensemencées. On consulte le Seigneur, & on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponse était fort aisée ; c'ét assurément parce que, dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, & qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour culti la terre : mais le Seigneur répond que c' parce que *Saül* avait tué autrefois des Gabac nites.

Que fait aussitôt *David* ? il assemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre ; que *Saül* n'était point comme lui selon le cœur de DIEU, qu'il est juste de punir sa race ; & il leur don sept petits-fils de *Saül* à pendre, lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (*f*)

M. *Hutte* a la justice de ne point insi sur l'adultère avec *Betzabé* & sur le meurtr d'*Urie*, puisque ce crime fut pardonné à *Dav* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable ; mais enfin le Seigneur transféra

(*e*) II Rois, chap. XII.

(*f*) *Ibid.* chap. XXI.

ſon péché, l'auteur anglais le transfère auſſi.

Perſonne ne murmura en Angleterre contre l'auteur ; ſon livre fut réimprimé avec l'approbation publique : la voix de l'équité ſe fait entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraiſſait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que ſimple & raiſonnable, pourvu qu'on ſe tienne dans les bornes d'une critique ſage, & du reſpect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'eſt plus le temps où un verſet d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons juſtice à dom *Calmet* ; il n'a point paſſé les bornes dans ſon *Dictionnaire de la Bible*, à l'article DAVID. *Nous ne prétendons pas*, dit-il, *approuver la conduite de David ; il eſt croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Betzabé.* Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous, car ils ſont aſſez nombreux.

Feſons ici une queſtion qui nous paraît très-importante. Ne s'eſt-on pas ſouvent mépris ſur l'article *David* ? s'agit-il de ſa perſonne, de ſa gloire, du reſpect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéreſſe le genre-humain n'eſt-ce pas que l'on ne conſacre jamais le crime ? qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes & les enfans de ſes alliés, qui feſait pendre les petits-fils de ſon roi, qui

fesait scier en deux, brûler dans des fours, déchirer sous des herses des citoyens malheureux ? Ce sont ces actions que nous jugeons, & non les lettres qui composent le nom du coupable : le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par son repentir, & plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune paysan, en cherchant des ânesses, trouve un royaume, cela n'arrive pas communément ; si un autre paysan guérit son roi d'un accès de folie, en jouant de la harpe, ce cas est encore très-rare : mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête, chose est encore plus merveilleuse.

Quand & par qui ces merveilles furent-elles écrites ? je n'en sais rien, mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un *Polybe*, ni par un *Tacite*.

Je ne parlerai pas ici de l'assassinat d'*Urie*, & de l'adultère de *Betzabé* ; elle est assez connue : & les voies de DIEU sont si différen des voies des hommes, qu'il a permis q JESUS-CHRIST descendît de cette *Betzabé*, tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment *Juri* a eu l'insolence de persécuter le sage *Bayle*, pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi *David* ; mais je demande c on a souffert qu'un homme tel que *Jurieu* lestât un homme tel que *Bayle* ?

DÉCRÉTALES.

Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline, & qui ont force de loi dans l'Eglise latine.

OUTRE les véritables recueillies par *Denis le petit*, il y en a une collection de fausses, dont l'auteur est inconnu, de même que l'époque. Ce fut un archevêque de Mayence, nommé *Riculphe*, qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle; il avait aussi apporté à Vorms une épître du pape *Grégoire*, de laquelle on n'avait point entendu parler auparavant; mais il n'en est resté aucun vestige, tandis que les fausses décrétales ont eu, comme nous l'allons voir, le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'*Isidore Mercator*, & renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis *Clément I* jusqu'à *Sirice*; la fausse donation de *Constantin*; le concile de Rome sous *Silvestre*; la lettre d'*Athanase* à *Marc*; celle d'*Anastase* aux évêques de Germanie & de Bourgogne; celle de *Sixte III* aux Orientaux; celle de *Léon I*, touchant les priviléges de chorévêques; celle de *Jean I*, à l'archevêque *Zacharie*; une de *Boniface II* à *Eulalie* d'Alexandrie; une de *Jean III* aux évêques de France & de Bourgogne; une de *Grégoire*, contenant un privi-

lége du monaſtère de St Médard ; une du même à *Felix*, évêque de Meſſine, & pluſieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape & des évêques. Dans cette vue, il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape ſeul ; & il répète ſouvent cette maxime, que non-ſeulement tout évêque, mais tout prêtre, & en général toute perſonne opprimée, peut en tout état de cauſe appeler directement au pape. Il poſe encore comme un principe inconteſtable qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, ſans la permiſſion du pape.

Ces décrétales favoriſant l'impunité des évêques, & plus encore les prétentions ambitieuſes des papes, les uns & les autres les adoptèrent avec empreſſement. En 861, *Rotade*, évêque de Soiſſons, ayant été privé de la communion épiſcopale dans un concile provincial pour cauſe de déſobéiſſance, appelle au pape. *Hincmar* de Rheims, ſon métropolitain, nonobſtant cet appel, le fit dépoſer dans un autre concile, ſous prétexte que depuis il y avait renoncé, & s'était ſoumis au jugement des évêques.

Le pape *Nicolas I*, inſtruit de l'affaire, écrivit à *Hincmar*, & blâma ſa conduite. Vous deviez, dit-il, honorer la mémoire de *St Pierre*, & attendre notre jugement, quand même *Rotade* n'eût point appelé. Et dans une autre lettre ſur la même affaire, il menace *Hincmar* de l'excommunier, s'il ne rétablit pas *Rotade*. Ce pape fit plus. *Rotade* étant venu à Rome, il le déclara abſous dans un

concile tenu la veille de noël en 864, & le renvoya à son siége avec des lettres. Celle qu'il adresse à tous les évêques des Gaules est digne de remarque : la voici.

« Ce que vous dites est absurde, que *Rotade* après avoir appelé au saint-siége, ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait, vous deviez le redresser, & lui apprendre qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siége, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, *au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs :* car si c'est par leur jugement que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline ? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne sont point dans le code des canons ; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction, & ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siége ; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes, parce qu'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits de *St Grégoire* & des autres pères, & même les saintes écritures.

Vous dites, continue le pape, que les jugemens des évêques ne sont pas des causes majeures ; nous soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains

qui ſoient des cauſes majeures ? Mais ils ne ſont pas d'un autre ordre que les évêques, & nous n'exigeons pas des témoins ou des juges d'autre qualité pour les uns & pour les autres ; c'eſt pourquoi nous voulons que les cauſes des uns & des autres nous ſoient réſervées. Et enſuite, ſe trouvera-t-il quelqu'un aſſez déraiſonnable pour dire que l'on doive conſerver à toutes les Egliſes leurs priviléges, & que la ſeule Egliſe romaine doit perdre les ſiens ? » Il conclut en leur ordonnant de recevoir *Rotade* & de le rétablir.

Le pape *Adrien II*, ſucceſſeur de *Nicolas I*, ne paraît pas moins zélé dans une affaire ſemblable d'*Hincmar* de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé & au peuple de ſon diocèſe par ſes injuſtices & ſes violences. Ayant été accuſé au concile de Verberie en 869, où préſidait *Hincmar* de Rheims ſon oncle & ſon métropolitain, il appela au pape, & demanda la permiſſion d'aller à Rome : elle lui fut refuſée. On ſuſpendit ſeulement la procédure, & on ne paſſa pas outre. Mais ſur de nouveaux ſujets de plaintes que le roi *Charles* le chauve & *Hincmar* de Rheims eurent contre lui, on le cita d'abord au concile d'Attigni, où il comparut, & bientôt après il prit la fuite ; enſuite au concile de Douzi, où il renouvela ſon appel, & fut dépoſé. Le concile écrivit au pape une lettre ſynodale, le 6 ſeptembre 871, pour lui demander la confirmation d[es] actes qu'il lui envoyait ; & loin d'acquieſc[er] au jugement du concile, *Adrien* déſapprou[va] dans les termes les plus forts la condamnati[on] d'*Hincmar*, ſoutenant que puiſque *Hincmar*

Laon criait dans le concile qu'il voulait ſe défendre devant le ſaint-ſiége, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce ſont les termes de ce pape dans ſa lettre aux évêques du concile, & dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponſe vigoureuſe que *Charles* fit à *Adrien*. « Vos lettres portent : *Nous voulons & nous ordonnons par l'autorité apoſtolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome & devant nous, appuyé de votre puiſſance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi obligé à corriger les méchans & à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné ſelon les règles, vu principalement qu'avant ſa dépoſition il a été convaincu dans trois conciles d'entrepriſes contre le repos public, & qu'après ſa dépoſition il perſévéra dans ſa déſobéiſſance.

Nous ſommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point paſſé juſqu'à préſent pour les lieutenans des évêques, mais pour les ſeigneurs de la terre. Et comme dit *St Léon* & le concile romain, les rois & les empereurs que DIEU a établis pour commander ſur la terre, ont permis aux évêques de régler leurs affaires ſuivant leurs ordonnances ; mais ils n'ont pas été les économes des évêques ; & ſi vous feuilletez les regiſtres de vos prédéceſſeurs, vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire.

Il rapporte enſuite deux lettres de *St Grégoire*, pour montrer avec quelle modeſtie il

écrivait non-seulement aux rois de Franc
mais aux exarques d'Italie. Enfin, conclut-i
je vous prie de ne me plus envoyer à moi
aux évêques de mon royaume de telles lettre
afin que nous puissions toujours leur rend
l'honneur & le respect qui leur convient.
Les évêques du concile de Douzi répondire
au pape à peu près sur le même ton ; & quoiq
nous n'ayons pas la lettre en entier, il par
qu'ils voulaient prouver que l'appel d'*Hincm*
ne devait pas être jugé à Rome, mais en Fran
par des juges délégués conformément aux ca
nons du concile de Sardique.

Ces deux exemples suffisent pour faire sent
combien les papes étendaient leur juridictic
à la faveur de ces fausses décrétales. Et quoiq
Hincmar de Rheims objectât à *Adrien*, q
n'étant point rapportées dans le code des ca
nons, elles ne pouvaient renverser la disc
pline établie par les canons, ce qui le 1
accuser auprès du pape *Jean VIII*, de ne
recevoir les décrétales des papes, il ne la
pas d'alléguer lui-même ces décrétales c
ses lettres & ses autres opuscules. Son exemp
fut suivi par plusieurs évêques. On admit d'ab
celles qui n'étaient point contraires aux can
plus récens, ensuite on se rendit encore m
scrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent usage. C
ainsi que dans celui de Rheims, tenu l'an 99
les évêques se servirent des décrétales d'*An*
clet, de *Jules*, de *Damase*, & des autres pa
dans la cause d'*Arnoul*. Les conciles suiv
imitèrent celui de Rheims. Les papes *Gr*
goire VII, *Urbain II*, *Pascal II*, *Urbain II*

Alexandre III foutinrent les maximes qu'ils y lifaient, perfuadés que c'était la difcipline des beaux jours de l'Eglife. Enfin, les compilateurs des canons, *Bouchard* de Vorms, *Yves* de Chartres & *Gratien* en remplirent leur collection. Lorfqu'on eut commencé à enfeigner le décret publiquement dans les écoles, & à le c enter, tous les théologiens polémiques & oaniques, & tous les interprètes du droit-canon employèrent à l'envi ces fauffes décrétales, pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la difcipline, & en parfemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le feizième fiècle que l'on conçut les premiers foupçons fur leur authenticité. *Erafme* & plufieurs avec lui la révoquèrent en doute, voici fur quels fondemens.

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'*Ifidore* ne font point dans celle de *Denis le petit*, qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à *Sirice*. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un foin extrême à les recueillir. Ainfi elles n'auraient pu lui échapper, fi elles avaient exifté dans les archives de l'Eglife de Rome où il fefait fon féjour. Si elles ont été inconnues à l'Eglife romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Eglife. Les pères ni les conciles des huit premiers fiècles n'en ont fait aucune mention. Or, comment accorder un filence auffi univerfel avec leur authenticité ?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec l'état des chofes dans les temps où on les

ſuppoſe écrites. On n'y dit pas un mot d
hérétiques des trois premiers ſiècles, ni d
autres affaires de l'Egliſe dont les véritabl
ouvrages d'alors ſont remplis. Ce qui prou
qu'elles ont été fabriquées poſtérieurement.

3°. Leurs dates ſont preſque toutes fau
Leur auteur ſuit en général la chronologie
livre pontifical, qui de l'aveu de *Baronius*
très-fautive. C'eſt un indice preſſant que
collection n'a été compoſée que depuis le li
pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citati
des paſſages de l'Ecriture, emploient la ve
appelée Vulgate, faite ou du moins revue
corrigée par *St Jérôme*. Donc elles ſont
récentes que *St Jérôme*.

5°. Enfin, elles ſont toutes écrites d
même ſtyle, qui eſt très-barbare, & en
très-conforme à l'ignorance du huitième ſiè
or, il n'eſt pas vraiſemblable que tous les
férens papes dont elles portent le nom
affecté cette uniformité de ſtyle. On en
conclure avec aſſurance que toutes ces dé
tales ſont d'une même main.

Outre ces raiſons générales, chacune
pièces qui compoſent le recueil d'*Iſidore*,
avec elle des marques de ſuppoſition qu
ſont propres, & dont aucune n'a échap
la critique ſévère de *David Blondel*, à
nous ſommes principalement redevables
lumières que nous avons aujourd'hui ſur
compilation, qui n'eſt plus nommée q
fauſſes décrétales; mais les uſages
introduits n'en ſubſiſtent pas moins
partie de l'Europe.

DÉFLORATION.

L femble que le Dictionnaire encyclopédique,
l'article *Défloration*, faffe entendre qu'il
était pas permis par les lois romaines de
e mourir une fille, à moins qu'auparavant
ne lui ôtât fa virginité. On donne pour
le la fille de *Séjan*, que le bourreau
ɔıa dans la prifon avant de l'étrangler, pour
avoir pas à fe reprocher d'avoir étranglé une
elle, & pour fatisfaire à la loi.

Premièrement, *Tacite* ne dit point que la
ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les
celles. Une telle loi n'a jamais exifté; & fi
e fille de vingt ans, vierge ou non, avait
is un crime capital, elle aurait été punie
une vieille mariée; mais la loi portait
on ne punirait pas de mort les enfans, parce
'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant auffi bien que
ı frère; & fi la barbarie de *Tibère*, & la
heté du fénat les abandonnèrent au bour-
u, ce fut contre toutes les lois. De telles
reurs ne fe feraient pas commifes du temps
Scipions & de *Caton* le cenfeur. *Cicéron*
ait pas fait mourir une fille de *Catilina*
e de fept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère*
fénat de *Tibère* qui puffent outrager ainfi
nature. Le bourreau qui commit les deux
s abominables de déflorer une fille de huit
, & de l'étrangler enfuite, méritait d'être
des favoris de *Tibère*.

Heureufement *Tacite* ne dit point que cette

exécrable exécution foit vraie : il dit qu'c
rapportée, *tradunt* ; & ce qu'il faut bien
ferver, c'eft qu'il ne dit point que la loi déf
d'infliger le dernier fupplice à une vierg
dit feulement que la chofe était inouie, i
ditum. Quel livre immenfe on compofera
tous les faits qu'on a crus, & dont il f
douter !

DÉJECTION.

Excrémens, leur rapport avec le corp
l'homme, avec fes idées & fes paffions

L'HOMME n'a jamais pu produire par
rien de ce que fait la nature. Il a cru
de l'or, & il n'a jamais pu feulement fai
la boue, quoiqu'il en foit pétri. On no
fait voir un canard artificiel qui marcl
qui béquetait, mais on n'a pu réuffir à le
digérer, & à former de vraies déjections

Quel art pourrait produire une matière
ayant été préparée par les glandes falivai
enfuite par le fuc gaftrique, puis par la
hépatique, & par le fuc pancréatique, a
fourni dans fa route un chyle qui s'eft cl
en fang, devient enfin ce compofé fétic
putride, qui fort de l'inteftin rectum j
force étonnante des mufcles.

Il y a fans doute autant d'induftrie &
puiffance à former ainfi cette déjection
rebute la vue, & à lui préparer les con
qui fervent à fa fortie, qu'à produire la

qui fit naître *Alexandre*, *Virgile* &
n, & les yeux avec lesquels *Galilée* vit
iveaux cieux. La décharge de ces excré-
est nécessaire à la vie comme la nour-

même artifice les prépare, les pousse,
évacue chez l'homme & chez les ani-

nous étonnons pas que l'homme, avec
n orgueil, naisse entre la matière fécale
ne, puisque ces parties de lui-même
ı moins élaborées, plus souvent ou plus
nt expulsées, plus ou moins putrides,
ıt de son caractère & de la plupart des
de sa vie.
nerde commence à se former dans le
ıum quand ses alimens sortent de son
: & s'impreignent de la bile de son foie.
ıit une diarrhée, il est languissant &
la force lui manque pour être méchant.
ɔit constipé, alors les sels & les soufres
nerde entrent dans son chyle, portent
ɔnie dans son sang, fournissent souvent
cerveau des idées atroces. Tel homme
nombre en est grand) n'a commis des
qu'à cause de l'acrimonie de son sang,
venait que de ses excrémens par lesquels
; était altéré.
ɔmme! qui oses te dire l'image de DIEU,
i si DIEU mange, & s'il a un boyau
?
l'image de DIEU! & ton cœur & ton
dépend d'une selle!
l'image de DIEU sur ta chaise percée!
mier qui dit cette impertinence, la pro-

féra-t-il par une extrême bêtife, ou par ı
extrême orgueil ?

Plus d'un penfeur (comme vous le verr
ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle
immortelle pût venir je ne fais d'où, fe log
pour fi peu de temps entre de la matière féc
& de l'urine.

Qu'avons-nous, difent-ils, au-deffus d
animaux ? plus d'idées, plus de mémoire,
parole, & deux mains adroites. Qui nous
a données ? celui qui donne des ailes aux (
feaux & des écailles aux poiffons. Si no
fommes fes créatures, comment pouvons-n
être fon image ?

Nous répondons à ces philofophes que n
ne fommes l'image de DIEU que par la pen
Ils nous répliquent que la penfée eft un a
de DIEU, qui n'eft point du tout fa peintu
& que nous ne fommes images de DIEU
aucune façon. Nous les laiffons dire, & n
les renvoyons à meffieurs de forbonne.

Plufieurs animaux mangent nos excré
& nous mangeons ceux de plufieurs anima
ceux des grives, des bécaffes, des orto
des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le
gneur lui ordonna de manger de la merde
fon pain, & fe borna enfuite à la fiente
vache.

Nous avons connu le tréforier *Paparel*
mangeait les déjections des laitières;
cas eft rare, & c'eft celui de ne pas a
des goûts.

DÉLI

DÉLITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la ca-omnie sont regardés comme des délits que a société condamne & réprime; mais ce qui approuvé en Angleterre, & condamné en talie, doit-il être puni en Italie comme un le ces attentats contre l'humanité entière? 'est-là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'est riminel que dans l'enceinte de quelques mon-agnes, ou entre deux rivières n'exige-t-il as des juges plus d'indulgence que ces atten-ats qui sont en horreur à toutes les contrées? e juge ne doit-il pas se dire à lui-même: e n'oserais punir à Raguse ce que je punis à orette. Cette réflexion ne doit-elle pas doucir dans son cœur cette dureté qu'il n'est trop aisé de contracter dans le long exer-ice de son emploi?

On connaît les Kermesses de la Flandre; ils étaient portés dans le siècle passé jusqu'à une idécence qui pouvait révolter des yeux inac-outumés à ces spectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de noël quelques villes. D'abord paraissait un eune homme à moitié nu avec des ailes au os, il récitait l'*Ave Maria*, à une jeune fille lui répondait *fiat*, & l'ange la baisait a bouche; ensuite un enfant enfermé dans n grand coq de carton criait en imitant le hant du coq: *puer natus est nobis*. Un gros œuf en mugissant disait *ubi*, qu'il prononçait

oubi, une brebis bêlait en criant *Bethléem*
Un âne criait *hihanus* pour signifier *eamus*
une longue procession précédée de quatre
fous avec des grelots & des marottes fermai
la marche. Il reste encore aujourd'hui de
traces de ces dévotions populaires, que ch
des peuples plus instruits on prendrait pour pro-
fanations. Un suisse de mauvaise humeur,
peut-être plus ivre que ceux qui jouaient
rôle du bœuf & de l'âne, se prit de par
avec eux dans Louvain, il y eut des coups
donnés, on voulut faire pendre le suisse
échappa à peine.

Le même homme eut une violente quere
à la Haye en Hollande, pour avoir pris l
tement le parti de *Barnevelt* contre un go
riste outré. Il fut mis en prison à Amsterd
pour avoir dit que les prêtres sont le n
de l'humanité & la source de tous nos
heurs. Eh quoi! disait-il, si l'on croit
les bonnes œuvres peuvent servir au sa
on est au cachot. Si l'on se moque d'un
& d'un âne, on risque la corde. Cette av
ture, toute burlesque qu'elle est, fait
voir qu'on peut être répréhensible sur un
deux points de notre hémisphère, & être
solument innocent dans le reste du mon

DÉLUGE UNIVERSEL.

NOUS commençons par déclarer que
croyons le déluge universel, parce qu'il
rapporté dans les saintes écritures hébraï
transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle, 1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les ſacrés cahiers ſont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt & un pieds & demi de roi au-deſſus des plus hautes montagnes, ſans laiſſer ſon lit à ſec, & ſans violer en meme temps toutes les lois de la peſanteur & de l'équilibre des liqueurs : ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que quand même il aurait pu parvenir à la hauteur propoſée, l'arche n'aurait pu contenir, ſelon les lois de la phyſique, toutes les bêtes de l'univers & leur nourriture pendant ſi long-temps, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinocéros, les ours, les loups, les hiennes, les aigles, les éperviers, les ans, les vautours, les faucons, & tous les animaux carnaſſiers, qui ne ſe nourriſſent que de chair, feraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres eſpèces.

On imprima autrefois, à la ſuite des Penſées de *Paſcal*, une diſſertation d'un marchand de Rouen nommé *le Pelletier*, dans laquelle il propoſe la manière de bâtir un vaiſſeau où l'on puiſſe faire entrer tous les animaux & les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de baſſe-cour. Nous ſommes obligés d'enviſager M. *le Pelletier*, architecte de l'arche, comme un viſionnaire qui ne ſe connaiſſait pas en ménagerie, & le déluge comme un miracle adorable, terrible & incompréhenſible à la faible

raifon du fieur *le Pelletier*, tout comme à l[a]
nôtre.

4°. Parce que l'impoffibilité phyfique d'u[n]
déluge univerfel, par des voies naturelles, e[st]
démontrée en rigueur : en voici la démonf-
tration.

Toutes les mers couvrent la moitié du globe,
en prenant une mefure commune de leur pro-
fondeur vers les rivages & en haute mer o[n]
compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvriffent les deux hémif-
phères feulement de cinq cents pieds, il fau-
drait non-feulement un Océan de cinq ce[nts]
pieds de profondeur fur toute la terre h[abi]-
table ; mais il faudrait encore une nouv[elle]
mer pour envelopper notre Océan actuel ;
fans quoi les lois de la pefanteur & des flui[des]
feraient écouler ce nouvel amas d'eau profo[nd]
de cinq cents pieds que la terre fupporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour cou-
vrir, feulement de cinq cents pieds, le gl[obe]
terraquée.

En ne donnant aux montagnes que vi[ngt]
mille pieds de hauteur, ce ferait donc [qua]-
rante Océans de cinq cents pieds de haut[eur]
chacun qu'il ferait néceffaire d'établir les [uns]
fur les autres pour égaler feulement la [cime]
des hautes montagnes. Chaque Océan [supé]-
rieur contiendrait tous les autres, & le d[er]-
nier de tous ces Océans ferait d'une circo[n]-
férence qui contiendrait quarante fois celle [du]
premier.

Pour former cette maffe d'eau, il a
fallu la créer du néant. Pour la retirer, [il]
aurait fallu l'anéantir.

onc l'événement du déluge eſt un double
cle, & le plus grand qui ait jamais ma-
lé la puiſſance de l'éternel ſouverain de
les globes.

ous ſommes très-ſurpris que des ſavans
: attribué à ce déluge quelques coquilles
ndues çà & là ſur notre continent. (*)

ous ſommes encore plus ſurpris de ce que
liſons à l'article *Déluge* du grand Dic-
naire encyclopédique; on y cite un auteur
dit des choſes ſi profondes (*a*) qu'on les
drait pour creuſes. C'eſt toujours *Pluche*;
ouve la poſſibilité du déluge par l'hiſtoire
géans qui firent la guerre aux dieux.

iarée, ſelon lui, eſt viſiblement le déluge,
il ſignifiait la *perte de la ſérénité*; & en
le langue ſignifiait-il cette perte? en hé-
. Mais *briarée* eſt un mot grec qui veut
robuſte. Ce n'eſt point un mot hébreu.
nd par haſard il le ſerait, gardons-nous
ter *Bochart* qui fait dériver tant de mots
s, latins, français même de l'idiome hé-
que. Il eſt certain que les Grecs ne con-
aient pas plus l'idiome juif que la langue
oiſe.

: géant *Othus* eſt auſſi en hébreu, ſelon
he, le *dérangement des ſaiſons*. Mais c'eſt
re un mot grec qui ne ſignifie rien, du
is que je ſache; & quand il ſignifierait quel-
choſe, quel rapport s'il vous plaît avec
ıreu?

ırphirion eſt un *tremblement de terre* en

) Voyez *Coquilles*.

(*Hiſt. du ciel*, tome I, depuis la page 105.

hébreu ; mais en grec c'est du *porphyre*.] déluge n'a que faire là.

Mimas, c'est une *grande pluie ;* pour le coı en voilà une qui peut avoir quelque rappo au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *im tateur*, *comédien ;* & il n'y a pas moyen ı donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en h breu ; car, selon *Pluche*, c'est la *fontaine ı temps ;* mais malheureusement en grec c'est ı *bruit*.

Ephialtes, autre démonstration du déluge ı hébreu ; car *éphialtes*, qui signifie *sauteur*, oj *presseur*, *incube* en grec, est, selon *Pluche* un *grand amas de nuées*.

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hé breux, qu'ils ne connaissaient pas, ont év demment donné à leurs géans tous ces n que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peu le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, selon lui, signifie l'*affaibliss du soleil*. Cela n'est pas vrai ; mais n'imp(

C'est ainsi que raisonne *Pluche ;* c'est lui cite l'auteur de l'article *Déluge* sans le réfu Parle-t-il sérieusement ? se moque-t-il ? n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est ı n'y a guère de systême dont on puisse ן sans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dicti naire, attribué à M. *Boulanger*, ne soit sérieı en ce cas nous demandons si ce morceau philosophique ? La philosophie se trompe souvent que nous n'osons prononcer coı M. *Boulanger*.

Nous osons encore moins demander ce

ſt que l'abyme qui ſe rompit, & les cata-
les du ciel qui s'ouvrirent. *Iſaac Voſſius* nie
iiverſalité du déluge, (*b*) *hoc eſt piè nugari.*
'met la ſoutient en aſſurant que les corps
pèſent dans l'air que par la raiſon que l'air
comprime. *Calmet* n'était pas phyſicien, &
ɔeſanteur de l'air n'a rien à faire avec le
ige. Contentons-nous de lire & de reſpecter
t ce qui eſt dans la Bible ſans en com-
lre un mot.

e ne comprends pas comment DIEU créa
race pour la noyer & pour lui ſubſtituer
race plus méchante encore;

'omment ſept paires de toutes les eſpèces
iimaux non immondes vinrent des quatre
s du globe, avec deux paires des im-
des, ſans que les loups mangeaſſent les
ɪis en chemin; & ſans que les éperviers
geaſſent les pigeons, &c. &c.

omment huit perſonnes purent gouverner,
rrir, abreuver tant d'embarqués pendant
de deux ans: car il fallut encore un an
la ceſſation du déluge pour alimenter
ces paſſagers, vu que l'herbe était courte.
ne ſuis pas comme M. *Pelletier*. J'admire
; & je n'explique rien.

DÉMOCRATIE.

pire des États, c'eſt l'État populaire.

nna s'en explique ainſi à *Auguſte*. Mais
Maxime ſoutient que

pire des États, c'eſt l'État monarchique.

1 *Commentaire ſur la Geneſe*, page 197, &c.

Bayle ayant plus d'une fois, dans son dictionnaire, soutenu le pour & le contre, fait à l'article de *Périclès* un portrait fort hid[illegible] de la démocratie, & sur-tout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démocratie, qui est l'un de nos feseurs questions, nous envoie sa réfutation de *Bay[illegible]* & son apologie d'Athènes. Nous exposer[illegible] ses raisons. C'est le privilége de quicon[illegible] écrit de juger les vivans & les morts; mai[illegible] on est jugé soi-même par d'autres, qui le ront à leur tour; & de siècle en siècle tou[illegible] les sentences sont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux comm[illegible] dit ces propres mots : *Qu'on chercherait en vain, dans l'histoire de Macédoine, autant tyrannie que l'histoire d'Athènes nous en p[illegible] sente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de Hollande quand il écrivait ainsi, & probablement mon républicain qui le réfute est conten[illegible] de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bi[illegible] juste les iniquités de la république d'Athè[illegible] & celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athénie[illegible] bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *The[illegible]mistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à [illegible] portés contre *Phocion* & contre *Socrate*, ju[illegible]gemens qui ressemblent à ceux de quelq[illegible] uns de nos tribunaux absurdes & cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point Athéniens, c'est la mort de leurs six géné[illegible]

victoi[illegible]

iċtorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le :mps d'enterrer leurs morts après la victoire pour en avoir été empêchés par une temête. Cet arrêt est à la fois si ridicule & si ırbare, il porte un tel caractère de superstion & d'ingratitude, que ceux de l'inquition, ceux qui furent rendus contre *Urbain randier* & contre la maréchale d'*Ancre*, ontre *Morin*, contre tant de sorciers, &c. sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens u'ils croyaient, d'après *Homère*, que les ımes des morts étaient toujours errantes, à noins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de a sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse oint une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux u bord de la mer! Le mal est de livrer des ivans aux bourreaux, & des vivans qui vous gagné une bataille, des vivans que vous leviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus sots & les plus barbares juges de a terre.

Mais il faut mettre à présent dans la baance les crimes de la cour de Macédoine; on verra que cette cour l'emporte prodigieusenent sur Athènes en fait de tyrannie & de scélératesse.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaison à faire re les crimes des grands qui sont toujours ımbitieux, & les crimes du peuple qui ne veut jamais, & qui ne peut vouloir que la liberté & l'égalité. Ces deux sentimens *liberté* & *égalité*

ne conduisent point droit à la calomnie, à l
rapine, à l'assassinat, à l'empoisonnement, à
la dévastation des terres de ses voisins, &c. ;
mais la grandeur ambitieuse & la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps & en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine, dont *Bayle* oppose la vertu à celle d'Athènes, qu tissu de crimes épouvantables pendant deux cents années de suite.

C'est *Ptolomée*, oncle d'*Alexandre le grand*, qui assassine son frère *Alexandre* pour usurper le royaume.

C'est *Philippe* son frère qui passe sa vie à tromper & à voler, & qui finit par être poignardé par *Pausanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopâtre* & son fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle assassine *Aridée*.

Antigone assassine *Eumènes*,

Antigone Gonathas son fils empoisonne gouverneur de la citadelle de Corinthe, épou sa veuve, la chasse & s'empare de la citadel

Philippe son petit-fils empoisonne *Démétrius* & souille toute la Macédoine de meurtres.

Persée tüe sa femme de sa propre main empoisonne son frère.

Ces perfidies & ces barbaries sont fame dans l'histoire.

Ainsi donc pendant deux siècles la fu du despotisme fait de la Macédoine le thé de tous les crimes ; & dans le même es de temps vous ne voyez le gouvern populaire d'Athènes souillé que de cinq ou iniquités judiciaires, de cinq ou six jug

atroces, dont le peuple s'eſt toujours repenti, & dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après ſa mort, & lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il demanda pardon à *Phocion*, & lui éleva une ſtatue. Il demanda pardon aux ſix généraux condamnés avec tant de ridicule, & ſi indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accuſateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement auſſi bon que léger. Dans quel Etat deſpotique a-t-on jamais pleuré ainſi l'injuſtice de ſes arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raiſon. Le gouvernement populaire eſt donc par lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'eſt certainement pas la tyrannie & la cruauté : il y eut des républicains montâgnards, ſauvages & féroces ; mais ce n'eſt pas l'eſprit républicain qui les fit tels, c'eſt la nature. L'Amérique ſeptentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civiliſée eſt dans la fable turque du dragon à pluſieurs têtes, & du dragon à pluſieurs queues. La multitude des têtes ſe nuit, & la multitude des queues obéit à une ſeule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne ſemble convenir qu'à un très-petit pays, encore faut-il qu'il ſoit heureuſement ſitué. Tout petit qu'il ſera, il fera [illegible]ucoup de fautes, parce qu'il ſera compoſé [illegible]ommes. La diſcorde y régnera comme dans

un couvent de moines ; mais il n'y aura ni St Barthelemi, ni massacre d'Irlande, ni vêpres siciliennes, ni inquisition, ni condamnation aux galères pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer, à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre *Bayle*, j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comr les Suisses, & polis comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV*.

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie & la main, comme les Florentins du temps de *Médicis*.

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences & dans l'éloquence, du temps même de *Cicéron*.

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, & qui n'est aujourd'hui qu'u troupe d'esclaves ignorans, cent fois mo nombreux que les Juifs, & ayant perdu jusqu'a son nom, l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles & de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois pl petite encore qu'Athènes, attirer pendant c cinquante ans les regards de l'Europe, & nom placé à côté du nom de Rome, dans temps que Rome commandait encore aux rois qu'elle condamnait un *Henri* souverain de France, & qu'elle absolvait & fouettait un tre *Henri* le premier homme de son siècle dans le temps même que Venise conser son ancienne splendeur, & que la nou

république des sept Provinces-Unies étonnait l'Europe & les Indes par son établissement & par son commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi, & dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du vatican qui fesaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole & par les armes ; & à l'aide d'un picard qui écrivait & d'un petit nombre de suisses qui combattit, elle s'affermit, elle triompha ; elle put dire *Rome & moi*. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions, *Romanos rerum dominos*, & les pauvres habitans d'un coin de terre longtemps ignoré dans le pays de la pauvreté & des goîtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des *Turetins* pour ses *Démosthènes*, ses *Platons* & ses *Aristotes*.

L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le système de *Law*, plus chimérique & non moins funeste que ceux des supralapsaires & des infralapsaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, & ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou j

l'ai dit auſſi quelque part ; mais c'eût été une très-grande inadvertance. Les Eſpagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlaſcala très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été ſubjugué dans cette partie du monde eſt encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorſqu'il fut découvert ; & cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain eſt le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné, & avoir paſſé par bien des épreuves, pour ſe ſoumettre au gouvernement d'un ſeul.

En Afrique les Hottentots, les Cafres & pluſieurs peuplades de Nègres ſont des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de nègres ſont gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger ſont des républiques de ſoldats & de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates, pluſieurs hordes de Patanes, les Seiks n'ont point de rois ; ils éliſent des chefs quand ils vont piller.

Telles ſont encore pluſieurs ſociétés de tartares. L'empire turc même a été très-longtemps une république de janiſſaires qui étranglaient ſouvent leur ſultan, quand leur ſul ne les faiſait pas décimer.

On demande tous les jours ſi un gouvernement républicain eſt préférable à celui d'un roi ? La diſpute finit toujours par convenir qu'il eſt fort difficile de gouverner les hom Les Juifs eurent pour maître DIEU même voyez ce qui leur en eſt arrivé : ils ont été preſque toujours battus & eſclaves ; & aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font belle figure ?

DÉMONIAQUES,

Possédés du démon, énergumènes, exorcisés;

ou plutôt,

Malades de la matrice, des pâles couleurs; hypocondriaques, épileptiques, cataleptiques, guéris par les émolliens de M. Pomme, grand exorciste.

Les vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'utérus, passèrent toujours pour être les victimes des esprits malins, des démons malfesans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appelait le *mal sacré*, & que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les symptômes étaient fort compliqués, c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de luxure, un de contraction, un de roideur, un d'éblouissement, un de *surdité*; & l'exorciseur avait à coup sûr un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine barath & des paroles; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres, mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'hiſtoire de *St Paulin*. Ce ſaint vit à la voûte d'une égliſe un pauvre démoniaque qui marchait ſous cette voûte ou ſur cette voûte, la tête en bas & les pieds en haut, à peu près comme une mouche. *St Paulin* vit bien que cet homme était poſſédé; il envoya vîte chercher à quelques lieues de là des reliques de *St Felix* de Nole: on les appliqua au patient comme des véſicatoires. Le démon qui ſoutenait cet homme contre la voûte s'enfuit auſſitôt, & le démoniaque tomba ſur le pavé.

Nous pouvons douter de cette hiſtoire en conſervant le plus profond reſpect pour les vrais miracles; & il nous ſera permis de dire que ce n'eſt pas ainſi que nous guériſſons aujourd'hui les démoniaques. Nous les ſaignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émolliens: voilà comme M. *Pomme* les traite; & il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Iſis* & de *Diane* ou autres n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui ſe diſent poſſédés pour gagner de l'argent, au lieu de baigner on les fouette.

Il arrivait ſouvent que des épileptiques ay[ant] les fibres & les muſcles deſſéchés, peſaient mo[ins] qu'un pareil volume d'eau, & ſurnageaient qu[and] on les mettait dans le bain. On criait mirac[le], on diſait: c'eſt un poſſédé ou un ſorcier; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la perſonne ſurnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui.

Dans le premier cas elle était exorcifée ; dans le fecond elle était brûlee.

C'eft ainfi que nous avons raifonné & agi pendant quinze ou feize cents ans ; & nous avons ofé nous moquer des Cafres ! c'eft une exclamation qui peut fouvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité fefait lire les vies des faints à fa belle-fille devant fes parens ; cette jeune perfonne un peu trop inftruite, mais ne fachant pas l'orthographe, fubftitua le mot d'*hiftoires* à celui de *vies*. Sa marâtre, qui la haïffait, lui dit aigrement : *Pourquoi ne lifez-vous pas comme il y a* ? la petite fille rougit, trembla, n'ofa répondre ; elle ne voulut pas déceler celle de fes compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confeffeur de la maifon prétendit que c'était le diable qui lui avait enfeigné ce mot. La fille aima mieux fe taire que fe juftifier : fon filence fut regardé comme un aveu. L'inquifition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de fa mère, & que la confifcation appartenait de droit aux inquifiteurs : elle fut la cent-millième victime de la doctrine des démoniaques, des poffédés, des exorcifmes, & des véritables diables qui ont régné fur la terre.

DENIS (St) L'ARÉOPAGITE,

Et la fameuse éclipse.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé un centaine d'ouvrages reconnus pour tels, & étant entièrement oubliés semblaient ne pas me riter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru de voir ne pas omettre *St Denis* surnommé l'*aréo pagite*, qu'on a prétendu long-temps avoir ét disciple de *St Paul* & d'un *Hierothée* compagno de *St Paul*, qu'on n'a jamais connu. Il fut, dit on, sacré évêque d'Athènes par *St Paul* lui même. Il est dit dans sa vie qu'il alla re une visite dans Jérusalem à la Ste Vierge, qu'il la trouva si belle & si majestueuse, qu fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'égl d'Athènes, il alla conférer avec *St Jean* l'év gélise à Ephèse, ensuite à Rome avec le *Clément*; de là il alla exercer son apostolat France; *& sachant*, dit l'histoire, *que Pa était une ville riche, peuplée, abondante, comme la capitale des autres, il vint y pla une citadelle pour battre l'enfer & l'infidélit ruine.*

On le regarda très-long-temps comme le mier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa bêtes; mais qu'ayant fait le signe de la cr sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pi Les païens Parisiens le jetèrent alors da four chaud; il en sortit frais & en parfaite

On le crucifia; quand il fut cruficié il fe mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prifon avec *Ruftique* & *Eleuthère* fes compagons. Il y dit la meffe; *St Ruftique* fervit de diacre, & *Eleuthère* de fous-diacre. Enfin, on les mena tous trois à Montmartre, & on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de meffe.

Mais, felon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle; le corps de *St Denis* fe leva débout, prit fa tête entre fes mains, les anges l'accompagnaient en chantant: *Gloria tibi, Domine, alleluia.* Il porta fa tête jufqu'à l'endroit où on lui bâtit une églife, qui eft la fameufe églife de St Denis.

Métaphrafte, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Rheims, difent qu'il fut martyrifé à l'âge de quatre-vingt-onze ans; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix: (a) en quoi il eft fuivi par *Ribadeneira* favant auteur de la *Fleur des faints*. C'eft fur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-fept ouvrages, dont malheureufement nous avons perdu fix. Les onze qui nous reftent, ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de St Victor*, *Albert* dit *le grand*, & plufieurs autres favans illuftres.

Il eft vrai que depuis que la faine critique s'eft introduite dans le monde, on eft convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un impofteur l'an 362 de notre ère, & il ne refte plus fur cela de difficultés.

(a) *Baron.* tome II, page 37.

De la grande éclipse observée par Denis.

Ce qui a sur-tout excité une grande querelle entre les savans, c'est ce que rapporte un auteurs inconnus de la vie de *St Denis*. On prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diospolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'ét pas encore chrétien, il y fut témoin avec de ses amis de la fameuse éclipse du soleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, & qu'il s'écria en grec : *Ou* DIEU *pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diversement rapport par divers auteurs; mais dès le temps d'*Euse* de Césarée on prétendait que deux histori l'un nommé *Phlégon* & l'autre *Thallus*, a fait mention de cette éclipse miraculeuse. *Eusèbe* de Césarée cite *Phlégon*, mais nous n'avons plus ses ouvrages. Il disait, à ce qu' prétend, que cette éclipse arriva la quatri année de la deux-centième olympiade, serait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y sur cette anecdote plusieurs leçons, & on p se défier de toutes, d'autant plus qu'il re savoir si on comptait encore par olympiades temps de *Phlégon* : ce qui est fort douteux.

Ce calcul important intéressa tous les astronomes; *Hodgson*, *Whiston*, *Gale*, *Maurice* le fameux *Halley* ont démontré qui n'y a point eu d'éclipse de soleil cette année; que dans la première année de la deux ce deuxième olympiade, le 24 novembre, il arriva une qui obscurcit le soleil pendant

minutes à une heure & un quart à *Jérusalem*.

On a encore été plus loin; un jésuite nommé *Greslon* prétendit que les Chinois avaient conservé dans leurs annales la mémoire d'une éclipse arrivée à peu près dans ce temps-là, contre l'ordre de la nature. On pria les Mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était assez plaisant de prier des astronomes de calculer une éclipse qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipse.

Il résulte de l'histoire de *St Denis* l'aréopagite, & du passage de *Phlégon*, & de la lettre du Jésuite *Greslon*, que les hommes aiment fort à en imposer. Mais cette prodigieuse multitude de mensonges, loin de faire du tort à la religion chrétienne, ne sert au contraire qu'à en prouver la divinité, puisqu'elle s'est affermie de jour en jour malgré eux. (*)

DÉNOMBREMENT.

SECTION PREMIÈRE.

LES plus anciens dénombremens que l'hiss- : nous ait laissés, sont ceux des Israélites. eux-là sont indubitables puisqu'ils sont tirés les livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un mbrement la fuite des Israélites au nomre de six cents mille hommes de pied, parce le texte ne les spécifie pas tribu par tribu;

(*) Voyez *Éclipse*.

(*a*) il ajoute qu'une troupe innombrable d
ramaſſés ſe joignit à eux : ce n'eſt qu'un
Le premier dénombrement circonſtan
celui qu'on voit dans le livre du Vaiec
& que nous nommons les *Nombres*. (*b*)
recenſement que *Moïſe* & *Aaron* firent d
ple dans le déſert, on trouva en con
toutes les tribus, excepté celle de Lév
cents trois mille cinq cents cinquante ho
en état de porter les armes ; & ſi vous j
gnez la tribu de Lévi ſuppoſée égale en
bre aux autres tribus, le fort portant
ble, vous aurez ſix cents cinquante-tr
neuf cents trente-cinq hommes : auxqu
faut ajouter un nombre égal de vieillar
femmes & d'enfans, ce qui compoſera
millions ſix cents quinze mille ſept cents
rante-deux perſonnes parties de l'Egypt

Lorſque *David*, à l'exemple de *Moïſe*
donna le recenſement de tout le peupl
il ſe trouva huit cents mille guerriers
bus d'Iſraël, & cinq cents mille de celle de
ſelon le livre des Rois ; mais, ſelon les
lipomènes, (*d*) on compta onze cents
guerriers dans Iſraël, & moins de cinq
mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formelle
& Benjamin ; & les Paralipomènes ne les
tent pas. Si donc on joint ces deux tri

(*a*) Exod. chap. XII, v. 37 & 38.

(*b*) Nomb. chap. I.

(*c*) Liv. II des Rois, chap. XXIV.

(*d*) Liv. I des Paralip. chap. XXI, v. 5.

autres., proportion gardée, le total des guerriers sera de dix-neuf cents vingt mille. C'est beaucoup pour le petit pays de la Judée, dont la moitié est composée de rochers affreux & de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'est pas à nous d'entrer dans les raisons pour lesquelles le souverain arbitre des rois & des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïse*. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'est le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choisir la guerre, la famine ou la peste; *David* accepta la peste, & il en mourut soixante & dix mille juifs en trois jours.

St Ambroise dans son livre de la *pénitence*, & *saint Augustin* dans son livre contre *Fauste*, reconnaissent que l'orgueil & l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion est d'un grand poids, & nous ne pouvons que nous soumettre à leur décision, en éteignant toutes les lumières trompeuses de notre esprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombre-nt du temps d'*Esdras*, (*e*) lorsque la nation uive revint de la captivité. *Toute cette multi-ude*, disent également *Esdras* & *Néhémie*, (*f*) *étant comme un seul homme, se montait à quarante-deux mille trois cents soixante personnes*. Ils les nomment toutes par familles, & ls comptent le nombre des juifs de chaque

(*e*) Liv. I d'*Esdras*, ch. II, v. 64.

(*f*) Liv. II d'*Esdras* qui est l'hist. de *Néhémie*, ch. VII, v. 66.

famille & le nombre des prêtres. Mais non-seulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres & les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un & dans l'autre. Par le calcul d'*Esdras*, au lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-n mille huit cents dix-huit; & par celui de *Néhémie*, on en trouve trente & un mille quatre vingt-neuf.

Il faut sur cette méprise apparente, consulter les commentateurs, & sur-tout dom *Calmet* qui ajoutant à un de ces deux comptes ce manque à l'autre, & ajoutant encore ce q leur manque à tous deux, résout toute la difficulté. Il manque aux supputations d'*Esdras* de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix sept cents soixante & dix sept personnes; on les retrouve dans les familles qui n'ont donner leur généalogie : d'ailleurs s'il y a quelque faute de copiste, elle ne pourrait nu à la véracité du texte divinement inspiré.

Il est à croire que les grands rois voisins la Palestine, avaient fait les dénombremens leurs peuples autant qu'il est possible. *Hérod* nous donne le calcul de tous ceux qui suivi *Xercès*, (*g*) sans y faire entrer son armée vale. Il compte dix-sept cents mille homm & il prétend que pour parvenir à cette putation, on les fesait passer en divisions dix mille dans une enceinte qui ne pouvait nir que ce nombre d'hommes très-pressés. C

(*g*) *Hérodote*, liv. VII, ou *Polymnie*.

méth

hode eſt bien fautive : car en ſe preſſant un moins, il ſe pouvait aiſément que chaque ſion de dix mille ne fût en effet que de à neuf. De plus, cette méthode n'eſt nul-ent guerrière ; & il eût été beaucoup plus de voir le complet, en feſant marcher les its par rang & par files.

faut encore obſerver combien il était dif- de nourrir dix-ſept cents mille hommes le pays de la Grèce qu'il allait conqué- On pourrait bien douter & de ce nombre e la manière de le compter, & du fouet é à l'Helleſpont, & du ſacrifice de mille fs fait à *Minerve* par un roi perſan qui ne nnoiſſait pas, & qui ne vénérait que le il, comme l'unique ſymbole de la Divinité.

e dénombrement de dix ſept cents mille nes n'eſt pas d'ailleurs complet, de l'aveu e d'*Hérodote*, puiſque *Xercès* mena encore lui tous les peuples de la Thrace & de la édoine, qu'il força, dit-il, chemin feſant, ſuivre, apparemment pour affamer plus ſon armée. On doit donc faire ici ce que hommes ſages font à la lecture de toutes hiſtoires anciennes, & même modernes, endre ſon jugement & douter beaucoup.

e premier dénombrement que nous ayons nation profane, eſt celui que fit *Servius uus*, ſixième roi de Rome. Il ſe trouva, *Tite-Live*, quatre-vingts mille combat-, tous citoyens romains. Cela ſuppoſe trois ts vingt mille citoyens au moins, tant llards que femmes & enfans : à quoi il faut iter au moins vingt mille domeſtiques tant aves que libres.

Or on peut raiſonnablement douter que l
petit Etat romain contînt cette multitude. *Ro
mulus* n'avait régné (ſuppoſé qu'on puiſſ
l'appeler *roi*) que ſur environ trois mille bandit
raſſemblés dans un petit bourg entre des mon-
tagnes. Ce bourg était le plus mauvais terra
de l'Italie. Tout ſon pays n'avait pas trois m
pas de circuit. *Servius* était le ſixième ci
ou roi de cette peuplade naiſſante. La r
de *Newton*, qui eſt indubitable pour les roy
mes électifs, donne à chaque roi vingt &
ans de règne, & contredit par-là tous
anciens hiſtoriens qui n'ont jamais obſer
l'ordre des temps, & qui n'ont donné auc
date préciſe. Les cinq rois de Rome doi
avoir régné environ cent ans.

Il n'eſt certainement pas dans l'ordre de
nature qu'un terrain ingrat qui n'avait pas c
lieues en long & trois en large, & qui de
avoir perdu beaucoup d'habitans dans ſes peti
guerres preſque continuelles, pût être pe
de trois cents quarante mille ames. Il n'y
a pas la moitié dans le même territoire
Rome aujourd'hui eſt la métropole du mo
chrétien, où l'affluence des étrangers &
ambaſſadeurs de tant de nations doit ſervi
peupler la ville, où l'or coule de la Polo
de la Hongrie, de la moitié de l'Allem
de l'Eſpagne, de la France, par mille c
dans la bourſe de la daterie, & doit fac
encore la population, ſi d'autres cauſes l'in
ceptent.

L'hiſtoire de Rome ne fut écrite q
de cinq cents ans après ſa fondation. Il
ſerait point du tout ſurprenant que les

euſſent donné libéralement quatre-vingts guerriers à *Servius Tullius* au lieu de ille, par un faux zèle pour la patrie. Le eût été plus grand & plus vrai, s'ils it avoué les faibles commencemens de épublique. Il eſt plus beau de s'être élevé ſi petite origine à tant de grandeur, 'avoir eu le double des ſoldats d'*Ale-e* pour conquérir environ quinze lieues ys en quatre cents années.

cens ne s'eſt jamais fait que des citoyens ns. On prétend que ſous *Auguſte* il était atre millions ſoixante-trois mille l'an 29 notre ère vulgaire, ſelon *Tillemont* qui ſez exact ; mais il cite *Dion Caſſius* qui ſt guère.

urent Echard n'admet qu'un dénombrement atre millions cent trente-ſept mille hom-'an 14 de notre ère. Le même *Echard* d'un dénombrement général de l'Empire la première année de la même ère ; mais cite aucun auteur romain, & ne ſpécifie calcul du nombre des citoyens. *Tille-*ne parle en aucune manière de ce dé-rement.

a cité *Tacite* & *Suétone* ; mais c'eſt très-i-propos. Le cens dont parle *Suétone* n'eſt un dénombrement de citoyens, ce n'eſt e liſte de ceux auxquels le public four-t du blé.

cite ne parle au livre II que d'un cens dans les ſeules Gaules pour y lever plus ibuts par têtes. Jamais *Auguſte* ne fit un mbrement des autres ſujets de ſon empire,

K 2

parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (*h*) qu'*Auguste avait un mémoire écrit de sa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires.* Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Cassius spécifie un cens, (*i*) mais il n'articule aucun nombre.

Joseph, dans ses *antiquités*, dit (*k*) que l'an 759 de Rome (temps qui répond à l'onzième année de notre ère) *Cirénius*, établi alors gouverneur de Syrie, se fit donner une liste de tous les biens des Juifs, ce qui causa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, & prouve seulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) dix ans après la naissance de notre Sauveur, & non pas au temps de sa naissance.

Voilà, ce me semble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguste*. Si nous nous en rapportions à eux, JESUS-CHRIST serait né sous le gouvernement de *Varus*, non sous celui de *Cirenius*; il n'y aurait point eu de dénombrement universel. Mais *St Luc*, dont l'autorité doit prévaloir sur *Joseph*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Cassius* & tous les écrivains de Rome, *St Luc* affirme positivement qu'il y eut un dénombrement universel de to

(*h*) Annales, liv. I.

(*i*) Liv. XLIII.

(*k*) *Joseph*, liv. XVIII, ch. I.

la terre., & que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, ſans même chercher à le concilier avec *Flavien Joſephe*, ni avec aucun autre hiſtorien.

Au reſte, ni le nouveau Teſtament, ni l'ancien ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'hiſtoire, mais pour nous annoncer des vérités ſalutaires, devant leſquelles tous les événemens & toutes les opinions devaient diſparaître. C'eſt toujours ce que nous répondons aux faux calquls, aux contradictions, aux abſurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de phyſique, & même de ſens commun, dont les philoſophes nous diſent ſans ceſſe que la ſainte écriture eſt remplie : nous ne ceſſons de leur dire qu'il n'eſt point ici queſtion de raiſon, mais de foi & de piété.

SECTION II.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur pro-[illegible]er, de la part de DIEU, la famine, la guerre ou la peſte, pour les punir d'avoir voulu ſavoir leur compte. Aucun d'eux ne fait.

On conjecture, on devine, & toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui compoſent l'empire de Ruſſie, à vingt-quatre millions, ſur les mémoires qui m'ont été envoyés ; mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je

connais très-peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on sait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose ; mais dom *Ustariz*, employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre seize & vingt millions. C'est une preuve que le docteur *Gal* n'a rien à reprocher au ministère de France. Quant aux villes capitales, les opinions sont encore partagées. Paris, selon quelques calculateurs, a sept cents mille habitans ; &, selon d'autres, cinq cents. Il en est ainsi de Londres, de Constantinople, du grand Caire.

Pour les sujets du pape, ils feront la foi en paradis ; mais la foule est médiocre terre. Pourquoi cela ? c'est qu'ils sont su du pape. *Caton* le censeur aurait-il jamais c que les Romains en viendraient là ? (*)

DESTIN.

De tous les livres de l'Occident, qui so parvenus jusqu'à nous, le plus ancien *Homère* : c'est là qu'on trouve les mœurs

(*) Voyez *Population*.

l'antiquité profane, des héros groſſiers, des dieux groſſiers, faits à l'image de l'homme. Mais c'eſt-là que parmi les rêveries & les inconſéquences on trouve auſſi les ſemences de la philoſophie, & ſur-tout l'idée du deſtin qui eſt maître des dieux comme les dieux ſont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut abſolument combattre le magnanime *Achille*, & que pour cet effet il ſe met à fuir de toutes ſes forces & fait trois fois le tour de la ville avant de combattre, afin d'avoir plus de vigueur; quand *Homère* compare *Achille* aux pieds légers qui le pourſuit à un homme qui dort; quand madame *Dacier* s'extaſie d'admiration ſur l'art & le grand ſens de ce paſſage; alors *Jupiter* veut ſauver le grand *Hector* qui lui a fait tant de ſacrifices: & il conſulte les deſtinées; il pèſe dans une balance les deſtins d'*Hector* & d'*Achille*; (*a*) il trouve que le troyen doit abſolument être tué par le grec; il ne peut s'y oppoſer; & dès ce moment *Apollon*, le génie gardien d'*Hector*, eſt obligé de l'abandonner. Ce n'eſt pas qu'*Homère* ne prodigue ſouvent, & ſur-tout en ce même endroit, des idées toutes contraires, ſuivant le privilége de l'antiquité; mais enfin, il eſt le premier chez qui on trouve la notion du deſtin. Elle était donc très en vogue de ſon temps.

Les phariſiens, chez le petit peuple juif, n'adoptèrent le deſtin que pluſieurs ſiècles après. Car ces phariſiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-

(*a*) Iliade, liv. XXII.

nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie ur partie des dogmes des stoïciens aux ancienn idées juives. *St Jérôme* prétend même que le secte n'est pas beaucoup antérieure à notre è vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin d'*Homère*, ni des pharisiens pour se persuade que tout se fait par des lois immuables, qu tout est arrangé, que tout est un effet né cessaire. Voici comme ils raisonnaient.

Ou le monde subsiste par sa propre nature par ses lois physiques, ou un être suprê l formé selon ses lois suprêmes : dans l'un l'autre cas ces lois sont immuables ; dans l'u & l'autre cas, tout est nécessaire ; les co tendent vers le centre de la terre, sans pou voir tendre à se reposer en l'air. Les poir ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instin d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une truche ; tout est arrangé, engrené & limi

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombl de dents, de cheveux & d'idées ; il vient temps où il perd nécessairement ses dents, cheveux & ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier r pas été, que ce qui est aujourd'hui ne soit j il est aussi contradictoire que ce qui doit êt ne puisse pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la destinée d mouche, il n'y aurait nulle raison qui t'empêcher de faire le destin de toutes les aut mouches, de tous les autres animaux, tous les hommes, de toute la nature ; trouverais au bout du compte plus puissant DIEU.

Des imbécilles disent : Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre ; d'autres qui sont les capables disent : L'homme prudent fait lui-même son destin.

Nullum numen abest si sit prudentia, sed nos
Te facimus, fortuna, Deam cæloque locamus.

La fortune n'est rien ; c'est en vain qu'on l'adore.
La prudence est le Dieu qu'on doit seul implorer.

Mais souvent le prudent succombe sous sa destinée, loin de la faire ; c'est le destin qui fait les prudens.

De profonds politiques assurent que si on avait assassiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton*, & une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encore & mourir dans son lit ; ils ont raison ; il peuvent ajouter encore que si toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri sur un échafaud auprès de *Whitehall* ou *salle blanche* : mais les choses étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Offat* était sans doute plus dent qu'un fou des petites-maisons ; mais est-il pas évident que les organes du sage l'*Offat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard sont différens de ceux d'une grue & d'une alouette.

Ton médecin a sauvé ta tante ; mais cer-

tainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a ſuivi. Il eſt clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeler, qu'il devait lui preſcrire les drogues qui l'ont guérie, ou qu'on a cru l'avoir guérie, lorſque la nature était le ſeul médecin.

Un payſan croit qu'il a grêlé par haſard ſur ſon champ, mais le philoſophe ſait qu'il n'y a point de haſard, & qu'il était impoſſible, dans la conſtitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui étant effrayés de cette vérité en accordent la moitié, comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers, & demandent répit pour le reſte. Il y a, diſent-ils, des événemens néceſſaires, & d'autres qui ne le ſont pas. Il ſerait plaiſant qu'une partie de ce monde fût arrangée, & que l'autre ne le fût point; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, & qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du deſtin eſt abſurde; mais il y a beaucoup de gens deſtinés à raiſonner mal, d'autres à ne point raiſonner du tout, d'autres à perſécuter ceux qui raiſonnent.

Quelques-uns vous diſent: Ne croyez pas au fataliſme; car alors, tout vous paraiſſant inévitable, vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez

ni les richeſſes ni les honneurs, ni les louanges ; vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez ſans mérite comme ſans pouvoir ; aucun talent ne ſera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, Meſſieurs, nous aurons toujours des paſſions & des préjugés, puiſque c'eſt notre deſtinée d'être ſoumis aux préjugés & aux paſſions : nous ſaurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite & de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés & la main belle : nous ſerons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, & cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai néceſſairement la paſſion d'écrire ceci, & toi tu as la paſſion de me condamner ; nous ımes tous deux également ſots, également ıes jouets de la deſtinée. Ta nature eſt de faire du mal, la mienne eſt d'aimer la vérité, & de la publier malgré toi.

Le hibou qui ſe nourrit de ſouris dans ſa ıre, a dit au roſſignol : Ceſſe de chanter ı tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore ; & le roſſignol a répondu ; Je ſuis né pour chanter ici, & pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté ? Je ne vous entends pas. Je ne ſais ce que c'eſt que cette liberté dont vous parlez ; l y a ſi long-temps que vous diſputez ſur ſa ıre, qu'aſſurément vous ne la connaiſſez pas. Si vous voulez, ou plutôt ſi vous pouvez ex ıer paiſiblement avec moi ce que c'eſt, ız à la lettre L.

L 2

DÉVOT.

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; elle dit : fois doux, fimple, équitable ;
Car d'un dévot fouvent au chrétien véritable
La diftance eft cent fois plus grande, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

Boileau, fatire XI.

Il eft bon de remarquer, dans nos queftions, que *Boileau* eft le feul poëte qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point : la fainte évangile, mais le faint évangile. Ces inadvertances échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il eft aifé de mettre à la place :

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; mais il dit : fois doux, fimple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de détroit de *Davis*, mais un détroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif, & c'eft la fource de la méprife. Car au temps de *Boileau*, perfonne en France n'apprenait l'anglais, qui eft aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'eft un habitant du mont Krapac qui a infpiré aux Français le goût de cette langue, & qui leur ayant fait connaître la philofop & la poéfie anglaife, a été pour cela perfécu par des welches.

Venons à préfent au mot *dévot* ; il fign *dévoué*, & dans le fens rigoureux du ter

cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines & aux religieuſes qui ſont des vœux. Mais comme il n'eſt pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'évangile, ce titre ne doit en effet appartenir à perſonne. Tout le monde doit être également juſte. Un homme qui ſe dit dévot reſſemble à un roturier qui ſe dit marquis ; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que ſon prochain. On pardonne cette ſottiſe à des femmes ; leur faibleſſe & leur frivolité les rendent excuſables ; les pauvres créatures paſſent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abuſent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil ſur la crédulité du ſexe. Ils ſe forment un petit ſérail myſtique, compoſé de ſept ou huit vieilles beautés, ſubjuguées par le poids de leur déſœuvrement ; & preſque toujours ces ſujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme ſans amant, point de vieille dévote ſans un directeur. Oh ! que les Orientaux ſont plus ſenſés que nous ! Jamais un bacha n'a dit : Nous ſoupâmes hier avec l'aga des janiſſaires, qui eſt l'amant de ma ſœur, & le vicaire de la moſquée, qui eſt le directeur de ma femme.

DICTIONNAIRE.

La méthode des dictionnaires, inconnue à l'antiquité, eſt d'une utilité qu'on ne peut conteſter ; & l'Encyclopédie imaginée par MM. d'*Alembert* & *Diderot*, achevée par eux

& par leurs associés avec t... de succès malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire*, doit suffire ; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges & des satires par ordre alphabétique : tel est le *Dictionnaire historique, littéraire & critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, & imprimée en 1758, en six volumes in-8°. sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la gazette ecclésiastique, écrivain redoutable*, disent-ils, *dont la flèche déjà comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en arrière, & est toujours teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans : A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum.*

On conviendra sans peine que *Jonathas*, fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles ecclésiastiques dans un grenier en 175 .

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'est du ministre d'Etat qui a rendu de si grands services à la France ; point du tout, c'est d'un évêque de Montpellier. Il se plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illustre *Boursier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, & qu'on n'ait pas

assez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet*, & à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer Glaciale. Il promet qu'il sera *vif*, *fort & piquant par principe de religion ; qu'il rendra son visage plus ferme que le visage de ses ennemis, & son front plus dur que leur front*, *selon la parole d'Ezéchiel.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux & tous les ana, & il finit par espérer que le ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires qui ne sont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, & souvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuse de lui ; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonaï* chez les Phéniciens ; rien sur ces fêtes si antiques & si célèbres, sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes, ainsi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Isis* & tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse *Adkichomia* qui traduisit en vers les pseaumes de *David* au seizième siècle, & *Adkichomius* qui était apparemment son parent, & qui fit la *Vie de* JESUS-CHRIST en bas-allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur, sont accablés de louanges, & les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin*, procureur-général des trésoriers de

France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poëte & athée*.

Ce magistrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers, & n'a rien écrit sur la métaphysique ni sur la religion.

Il ajoute que *Boindin* sera mis par la postérité au rang des *Vanini*, des *Spinosa* & des *Hobbes*. Il ignore qu'*Hobbes* n'a jamais professé l'athéisme, qu'il a seulement soumis la religion à la puissance souveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée; que le mot d'*athée* même ne se trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accusé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philosophie d'*Aristote*, & pour avoir disputé aigrement & sans retenue contre un conseiller au parlement de Toulouse, nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conseiller *Dubourg*, la maréchale *d'Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin* & les livres des jansénistes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le savant *la Crose*, & l'article *athéisme*.

Le vocabuliste traite *Boindin* de *scélérat*; ses parens voulaient attaquer en justice & faire punir un auteur qui mérite si bien le nom qu'il ose donner à un magistrat, à un savant estimable: mais le calomniateur se cachait sous un nom supposé comme la plupart des libellistes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, I

que *Boindin*, dont la mauvaiſe humeur était connue, a laiſſé un mémoire très-mal fait & très-téméraire, dans lequel il accuſe *la Motte* le plus honnête homme du monde, un géomètre & un marchand quincaillier d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiſte Rouſſeau*. Enfin, dans la liſte des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ſes excellentes diſſertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très-diſtingué.

L'article *Fontenelle* n'eſt qu'une ſatire de cet ingénieux & ſavant académicien dont l'Europe littéraire eſtime la ſcience & les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *ſon Hiſtoire des oracles ne fait pas honneur à ſa religion.* Si *Vandale*, auteur de l'*Hiſtoire des oracles*, & ſon rédacteur *Fontenelle* avaient vécu du temps des Grecs & de la république romaine, on pourrait dire avec raiſon qu'ils étaient plutôt de bons philoſophes que de bons païens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrétienne en feſant voir que les prêtres païens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cauſe? *Jam proximus ardet Ucalegon.* Mais ſerait-ce inſulter à la religion chrétienne, que de prouver la friponnerie des convulſionnaires? Le gouvernement a fait plus, il les a punis ſans être accuſé d'irréligion.

Le libelliſte ajoute qu'il ſoupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ſes devoirs de chrétien que par mépris pour le chriſtianiſme même. C'eſt une étrange démence dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philoſophe ne peut être

chrétien ; il faudrait les excommunier & les punir pour cela seul : car c'est assurément vouloir détruire le christianisme, que d'assu qu'il est impossible de bien raisonner & croire une religion si raisonnable & si saint

Des-Ivetaux, précepteur de *Louis XIII*, accusé d'avoir vécu & d'être mort sans religion Il semble que les compilateurs n'en aient aucune, ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable, ils cherchent par-t des complices.

Le galant homme auteur de ces articles se complaît à rapporter tous les mauvais v contre l'académie française, & des anecd aussi ridicules que fausses. C'est apparemm encore par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occasion de réfu le conte absurde qui a tant couru, & qu répète fort mal-à-propos à l'article de l'ab *Gédouin*, sur lequel il se fait un plaisir tomber, parce qu'il avait été jésuite dans jeunesse : faiblesse passagère dont je l'ai vu repentir toute sa vie.

Le dévot & scandaleux rédacteur du dictionnaire prétend que l'abbé *Gédouin* coucha a la célèbre *Ninon l'Enclos*, le jour même qu' eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était assurément à un prêtre de conter cette avent dans un prétendu *Dictionnaire des hommes lustres*. Une telle sottise n'est nullement v semblable ; & je puis certifier que rien n plus faux. On mettait autrefois cette anecd sur le compte de l'abbé de *Châteauneuf*, n'était pas difficile en amour, & qui, disa on, avait eu les faveurs de *Ninon* âgée

foixante ans, ou plutôt lui avait donné les siennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé de *Gédouin*, l'abbé de *Châteauneuf* & Mlle *l'Enclos*; je puis affurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans fon vifage portait les marques les plus hideufes de la vieilleffe; que fon corps en avait toutes les infirmités, & qu'elle avait dans l'efprit les maximes d'un philofophe auftère.

A l'article *Deshoulières*, le rédacteur prétend que c'eft elle qui eft défignée fous le nom de *précieufe* dans la fatire de *Boileau* contre les femmes. Jamais perfonne n'eut moins ce défaut que Mme *Deshoulières*; elle paffa toujours pour la femme du meilleur commerce; elle était très-fimple & très-agréable dans la converfation.

L'article *la Motte* eft plein d'injures atroces contre cet académicien, homme très-aimable, poëte philofophe qui a fait des ouvrages eftimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre fon livre en fix volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros eft *Carré de Montgeron* qui préfenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulfionnaires dans le cimetière de St Médard; & fon héros était un fot qui eft mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature & de la raifon, exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libelliftes à qui l'avidité d'un gain fordide pourrait fufciter des imitateurs; d'autant plus que rien n'eft fi aifé que de copier des livres par ordre alphabétique, & d'y ajouter des platitudes, des calomnies & des injures.

Extrait des réflexions d'un académicien,
le dictionnaire de l'académie.

J'AURAIS voulu rapporter l'étymologie
turelle & incontestable de chaque mot, c
parer l'emploi, les diverses significations, l'é
gie de ce mot avec l'emploi, les accept
diverses, la force ou la faiblesse du terme
répond à ce mot dans les langues étrangè
enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont
usage de ce mot, faire voir le plus ou m
d'étendue qu'ils lui ont donné, remarque
est plus propre à la poésie qu'à la prose.

Par exemple, j'observais que l'*inclémence*
aire est ridicule dans une histoire, parce
ce terme d'*inclémence* a son origine dan
colère du ciel qu'on suppose manifestée
l'intempérie, les dérangemens, les rigu
des saisons, la violence du froid, la corr
tion de l'air, les tempêtes, les orages,
vapeurs pestilencielles, &c. Ainsi donc *in*
mence étant une métaphore, est consacr
la poésie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les
ceptions qu'il reçoit. Je fesais voir dans qu
faute est tombé un historien qui parle de l
puissance du roi *Alfonse* en n'exprimant p
c'était celle de résister à son frère, ou c
dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épith
irrésistible, *incurable*, exigeaient un grand
nagement. Le premier qui a dit : L'*impul*
irrésistible du génie a très-bien rencontré, p
qu'en effet il s'agissait d'un grand génie

s'était livré à son talent malgré tous les obstacles. Les imitateurs qui ont employé cette expression pour des hommes médiocres, sont des plagiaires qui ne savent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encore enchâssé dans un vers que par l'industrieux *Racine.*

D'un incurable amour remèdes impuissans.

Voilà ce que *Boileau* appelle *des mots trouvés.*

Dès qu'un homme de génie a fait un usage nouveau d'un terme de la langue, les copistes ne manquent pas d'employer cette même ex-ssion mal-à-propos en vingt endroits, & en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul de ces mots uvés, une seule expression neuve de génie aucun auteur tragique depuis *Racine*, epté ces années dernières. Ce sont pour rdinaire des termes lâches, oiseux, rebattus, mis en place qu'il en résulte un style e; & à la honte de la nation, ces ouages visigoths & vandales furent quelque ps prônés, célébrés, admirés dans les jourx, dans les mercures, sur-tout quand ils nt protégés par je ne sais quelle dame u ne s'y connaissait point du tout. On en revenu aujourd'hui; & à un ou deux près, sont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réons, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je fesais voir à la lettre E que nos e muets

qui nous font reprochés par un italien, f
précifément ce qui forme la délicieufe h
monie de notre langue. *Empire*, *couron*
diadème, *épouvantable*, *fenfible*; cet *e* m
qu'on fait fentir, fans l'articuler, laiffe d
l'oreille un fon mélodieux, comme celui d
timbre qui raifonne encore quand il n'eft p
frappé. C'eft ce que nous avons déjà répon
à un italien homme de lettres, qui était v
à Paris pour enfeigner fa langue, & qui
devait pas y décrier la nôtre.

Il ne fentait pas la beauté & la néceffité
nos rimes féminines; elles ne font que de
muets. Cet entrelacement de rimes mafculi
& féminines fait le charme de nos vers.

De femblables obfervations fur l'alphabet
fur les mots, auraient pu être de quelq
utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.

DIEU. DIEUX.

SECTION PREMIÈRE.

On ne peut trop avertir que ce dic
naire n'eft point fait pour répéter ce que
d'autres ont dit.

La connaiffance d'un Dieu n'eft point
preinte en nous par les mains de la nat
car tous les hommes auraient la même i
& nulle idée ne naît avec nous. (*) Elle
nous vient point comme la perception
lumière, de la terre, &c. que nous rece

(*) Voyez Idée.

ls que nos yeux & notre entendement s'ou-
rent. Eſt-ce une idée philoſophique ? non.
.es hommes ont admis des dieux avant qu'il
eût des philoſophes.

D'où eſt donc dérivée cette idée ? du ſenti-
it & de cette logique naturelle qui ſe dé-
veloppe avec l'âge dans les hommes les plus
ſiers. On a vu des effets étonnans de la
ure, des moiſſons & des ſtérilités, des jours
reins & des tempêtes, des bienfaits & des
aux, & on a ſenti un maître. Il a fallu des
fs pour gouverner des ſociétés, & on a eu
loin d'admettre des ſouverains de ces ſou-
verains nouveaux que la faibleſſe humaine s'était
ιés, des êtres dont le pouvoir ſuprême fît
ıbler des hommes qui pouvaient accabler
ı égaux. Les premiers ſouverains ont à
tour employé ces notions pour cimenter
puiſſance. Voilà les premiers pas; voilà
ɔi chaque petite ſociété avait ſon Dieu.
notions étaient groſſières, parce que tout
t. Il eſt très-naturel de raiſonner par ana-
Une ſociété ſous un chef ne niait point
a peuplade voiſine n'eût auſſi ſon juge,
capitaine; par conſéquent elle ne pouvait
qu'elle eût auſſi ſon dieu. Mais comme
ue peuplade avait intérêt que ſon capitaine
neilleur, elle avait intérêt auſſi à croire,
conſéquent elle croyait que ſon dieu
plus puiſſant. De-là ces anciennes fa-
n long-temps généralement répandues,
les dieux d'une nation combattaient contre
dieux d'une autre. De-là tant de paſſages
les livres hébreux qui décèlent à tout mo-
l'opinion où étaient les Juifs que les

dieux de leurs ennemis exiſtaient, mais q
le dieu des Juifs leur était ſupérieur.

Cependant il y eut des prêtres, des mages,
des philoſophes dans les grands Etats où l
ſociété perfectionnée pouvait comporter de
hommes oiſifs occupés de ſpéculations.

Quelques-uns d'entr'eux perfectionnèr
leur raiſon juſqu'à reconnaître en ſecret u
Dieu unique & univerſel. Ainſi, quoique che
les anciens Egyptiens on adorât *Oſiri*, *Oſiris*,
ou plutôt *Oſireth* (qui ſignifie *cette terre eſt à
moi*) quoiqu'ils adoraſſent encore d'autres être
ſupérieurs, cependant ils admettaient un Die
ſuprême, un principe unique qu'ils appelaien
Knef, & dont le ſymbole était une ſphère
poſée ſur le frontiſpice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur *Zeus*,
leur *Jupiter*, maître des autres dieux
n'étaient que ce que ſont les anges chez
Babyloniens & chez les Hébreux, & les ſ
chez les chrétiens de la communion rom.

C'eſt une queſtion plus épineuſe qu'on
penſe, & très-peu approfondie, ſi pluſi
dieux égaux en puiſſance pourraient ſubſiſter
la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate d
Divinité, nous nous traînons ſeulement
ſoupçons en ſoupçons, de vraiſemblances
probabilités. Nous arrivons à un très-
nombre de certitudes; il y a quelque ch
donc il y a quelque choſe d'éternel, car
n'eſt produit de rien. Voilà une vérité cer
ſur laquelle votre eſprit ſe repoſe. Tout
vrage qui nous montre des moyens & une
annonce un ouvrier; donc cet univers c

posé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très-puissant, très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude; mais cet artisan suprême est-il infini? est-il par-tout? est-il en un lieu? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée & nos faibles connaissances?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde; mais ma raison est impuissante à me prouver qu'il ait fait cette matière, qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle & subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure, c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est aussi éternel & existant par lui-même. DIEU & la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas? Des nations entières, des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci, l'un la source du bien, l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans, maîtres absolus chacun dans leur étendue, que deux dieux bornés & impuissans dans ce monde, dont l'un ne peut faire le bien, & l'autre ne peut faire le mal.

Si DIEU & la matière existent de toute éternité, comme l'antiquité l'a cru, voilà deux êtres nécessaires. Or, s'il y a deux êtres nécessaires, il peut y en avoir trente. Ces seuls

doutes, qui sont le germe d'une infi
réflexions, servent au moins à nous cc
cre de la faiblesse de notre entenden
faut que nous confessions notre ignora
la nature de la Divinité avec *Cicéron*
n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire qu
est infini négativement & non privativ
formaliter & non materialiter, qu'il est
mier, le moyen & le dernier acte,
par-tout sans être dans aucun lieu. Cer
de commentaires sur de pareilles dé
ne peuvent nous donner la moindre l
Nous n'avons ni degré, ni *point d'app*
monter à de telles connaissances. No
tons que nous sommes sous la main d
invisible : c'est tout, & nous ne pouvo
un pas au-delà. Il y a une témérité in
vouloir deviner ce que c'est que ce
s'il est étendu ou non, s'il existe dans
ou non, comment il existe, comment il o

SECTION II.

Je crains toujours de me tromper ; n
les monumens me font voir avec évide
les anciens peuples policés reconnaiss
Dieu suprême. Il n'y a pas un seul liv
médaille, un bas-relief, une inscrij
il soit parlé de *Junon*, de *Minerve*,
tune, de *Mars* & des autres dieux,
d'un être formateur, souverain de l
nature. Au contraire, les plus ancie

(*) Voyez *Création*, *infini*.

rofanes que nous ayons, *Hésiode* & *Homère*, eprésentent leur *Zeus* comme seul lançant la oudre, comme seul maître des dieux & des iommes ; il punit même les autres dieux ; il ache *Junon* à une chaîne, il chasse *Apollon* ciel.

L'ancienne religion des brachmanes, la pre-e qui admit des créatures célestes la pre-ère qui parla de leur rebellion, s'explique l'une manière sublime sur l'unité & la puissance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils sont, ne viennent qu'après les Indiens ; ils ont reconnu un seul Dieu de temps immémorial, point de dieux subalternes, point de génies ou démons médiateurs entre DIEU & les hommes, point d'oracles, point de dogmes abstraits, point de disputes théologiques chez les lettrés ; l'empereur fut toujours le premier pontife, la religion fut toujours auguste & simple : c'est ainsi que ce vaste empire, quoique subjugué deux fois, s'est toujours conservé dans son intégrité, qu'il a soumis ses vainqueurs à ses lois, & que malgré les crimes & les malheurs attachés à la race humaine, il est encore l'Etat le plus florissant de la terre.

Les mages de Chaldée, les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu suprême, & l'adoraient dans les étoiles qui sont son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis, était l'emblême d'un Dieu unique & parfait, nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus* n'a jamais

été donné par les Romains qu'au seul *Ju*
ho inum sator atque deorum. On ne peu
répéter cette grande vérité que nous indi
ailleurs. (*a*)

Cette adoration d'un Dieu suprême est
firmée depuis *Romulus* jusqu'à la destr
entière de l'empire, & à celle de sa rel
Malgré toutes les folies du peuple qui
rait des dieux secondaires & ridicules, &
gré les épicuriens qui au fond n'en reco
saient aucun, il est avéré que les mag
& les sages adorèrent dans tous les tem
Dieu souverain.

Dans le grand nombre de témoignag
nous restent de cette vérité, je choisir
bord celui de *Maxime* de Tyr qui flo
sous les *Antonins*, ces modèles de la
piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité.
ses paroles dans son discours intitulé *De*
selon Platon. Le lecteur qui veut s'instru
prié de les bien peser.

Les hommes ont eu la faiblesse de do
DIEU *une figure humaine, parce qu'il*
vaient rien vu au-dessus de l'homme; m
est ridicule de s'imaginer, avec Homère
Jupiter ou la suprême Divinité a les s
noirs & les cheveux d'or, & qu'il ne pe
secouer sans ébranler le ciel.

Quand on interroge les hommes sur l
ture de la Divinité, toutes leurs réponse

(*a*) Le prétendu *Jupiter*, né en Crète,
qu'une fable historique ou poétique, comme ce
autres dieux. *Jovis*, depuis *Jupiter*, était la tra
du mot grec *Zeus*; & *Zeus* était la tradu
phénicien *Jehova*.

différentes. Cependant, au milieu de cette prodigieuse variété d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous, &c.

Que deviendront, après cet aveu formel & après les discours immortels des *Cicérons*, des *Antonins*, des *Epictètes*; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans rans répètent encore aujourd'hui? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier & d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort & plus expressif? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à *St Augustin*; tous deux étaient philosophes & orateurs, du moins ils s'en piquaient: ils s'écrivaient librement; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion & un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, & la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

« Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit
» sans commencement, & qui, sans avoir rien
» engendré de semblable à lui, soit néanmoins
» le père & le formateur de toutes choses, quel
» homme est assez grossier, assez stupide pour
» en douter? C'est celui dont nous adorons

» sous des noms divers l'éternelle puissance
» répandue dans toutes les parties du monde:
» ainsi honorant séparément, par diverses
» sortes de cultes, ce qui est comme ses di-
» vers membres, nous l'adorons tout entier.....
» qu'ils vous conservent ces dieux *subalternes*,
» sous les noms desquels & par lesquels, to
» autant de mortels que nous sommes sur la
» terre, nous adorons le *père commun des*
» *dieux & des hommes*, par différentes sor
» de cultes, à la vérité, mais qui s'accor-
» dent tous dans leur variété même, & ne
» tendent qu'à la même fin »

Qui écrivait cette lettre? un numide, homme du pays d'Alger.

Réponse d'Augustin.

« Il y a dans votre place publique deux sta-
» tues de *Mars*, nu dans l'une & armé
» l'autre, & tout auprès la figure d'un ho
» qui, avec trois doigts qu'il avance
» *Mars*, tient en bride cette divinité da
» reuse à toute la ville. Sur ce que vous
» dites que de pareils dieux sont comme
» membres du seul véritable Dieu, je
» avertis, avec toute la liberté que vous
» donnez, de ne pas tomber dans de p
» sacriléges: car ce seul Dieu dont vous
» lez, est sans doute celui qui est recon
» tout le monde, & sur lequel les igno
» conviennent avec les savans, comme qu
» ques anciens ont dit. Or, direz vous
» celui dont la force, pour ne pas dire
» cruauté, est réprimée par un homme mor

» soit un membre de celui-là ? Il me serait
» aisé de vous pousser sur ce sujet, car vous
» voyez bien ce qu'on pourrait dire sur cela ;
» mais je me retiens, de peur que vous ne
» disiez que ce sont les armes de la rhétori-
» que que j'emploie contre vous plutôt que
» celles de la vérité. » (*b*)

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces ix statues dont il ne reste aucun vestige ; mais toutes les statues dont Rome était remplie, le Panthéon & tous les temples consacrés à tous les dieux subalternes, & même aux douze grands dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus maximus*, DIEU *très-bon & très-grand*, ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, & ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte de *rs*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon* qui n'existaient pas, & d'avoir conservé cette re-on jusqu'au temps des *Théodoses*. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs qui détruisirent cet em-re, se soumirent à la vérité, & jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux *Scipions*, aux *Catons*, aux *Metellus*, aux *Emiles*, aux *Cicérons*, aux *Varrons*, aux *Virgiles* & aux *Horaces*. (*)

(*b*) Traduct. de *Dubois*, précepteur du dernier duc de *Guise*.

(*) Voyez *Idolâtrie*.

Tous ces grands-hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

D'une calomnie de Warburton contre Cicéron, au sujet d'un Dieu suprême.

Warburton a calomnié *Cicéron* & l'ancienne Rome, (c) ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans son oraison pour *Flaccus* : *Il est indigne de la majesté de l'empire d'adorer un seul Dieu. Majestatem imperii non decuit ut unus tantùm Deus colatur.*

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de c dans l'oraison pour *Flaccus*, ni dans auc ouvrage de *Cicéron*. Il s'agit de quelques vexa tions dont on accusait *Flaccus* qui avait exer la préture dans l'Asie mineure. Il était sec tement poursuivi par les Juifs dont Rome alors inondée : car ils avaient obtenu à for d'argent des priviléges à Rome, dans le ten même que *Pompée*, après *Crassus*, ayant Jérusalem, avait fait pendre leur roit *Alexandre* fils d'*Aristobule*. *Flaccus* avait fendu qu'on fît passer des espèces d'or & d gent à Jérusalem, parce que ces monnaies revenaient altérées, & que le commerce souffrait ; il avait fait saisir l'or qu'on y po

(c) Préface de la II partie du tome II, de la I tion de *Moïse*, p. 19.

tait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, eſt encore dans le tréſor; *Flaccus* s'eſt conduit avec autant de déſintéreſſement que *Pompée*.

Enſuite *Cicéron*, avec ſon ironie ordinaire, prononce ces paroles : « Chaque pays a ſa » religion, nous avons la nôtre. Lorſque Jé» ruſalem était encore libre, & que les Juifs » étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas moins » en horreur la ſplendeur de cet empire, la » dignité du nom romain, les inſtitutions de » nos ancêtres. Aujourd'hui cette nation a fait » voir plus que jamais, par la force de ſes » armes, ce qu'elle doit penſer de l'empire » romain. Elle nous a montré par ſa valeur » combien elle eſt chère aux dieux immortels ; » elle nous l'a prouvé, en étant vaincue, diſ» perſée, tributaire. »

Stantibus Hieroſolymis, pacatiſque Judæis, tamen iſtorum religio ſacrorum, à ſplendore hujus imperii, gravitate nominis noſtri, majorum inſtitutis abhorrebat : nunc verò, hoc magis, quod illa gens, quid de imperio noſtro ſentiret, oſtendit armis : quam cara diis immortalibus eſſet, docuit, quod eſt victa, quod elocata, quod ſervata.

Il eſt donc très-faux que jamais ni *Cicéron* aucun romain ait dit, qu'il ne convenait à la majeſté de l'empire de reconnaître un [illegible] ſuprême. Leur *Jupiter*, ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehova* des Phéniciens, fut toujours regardé [illegible] le maître des dieux ſecondaires. On ne [illegible] trop inculquer cette grande vérité.

Les Romains ont-ils pris tous leurs die
Grecs ?

Les Romains n'auraient-ils pas eu p
dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs
Par exemple, ils ne pouvaient av
plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les
adoraient *Ouranon* ; en s'adressant à *S*
& à *Tellus* quand les Grecs s'adressaie
& à *Chronos*.
Ils appelaient *Cérès* celle que les Grec
maient *Deo* & *Demiter*.
Leur *Neptune* était *Poseidon* ; leur
était *Aphrodite* ; leur *Junon* s'appelait
Era ; leur *Proserpine*, *Coré* ; enfin, le
vori *Mars*, *Arès* ; & leur favorite *B*
Enio. Il n'y a pas là un nom qui se res
Les beaux esprits grecs & romains s'é
ils rencontrés, ou les uns avaient-ils p
autres la chose dont ils déguisaient le
Il est assez naturel que les Romains
consulter les Grecs, se soient fait des
du ciel, du temps, d'un être qui pr
la guerre, à la génération, aux moisso
aller demander des dieux en Grèce,
ensuite ils allèrent leur demander
Quand vous trouvez un nom qui ne r
à rien, il paraît juste de le croire o
du pays.
Mais *Jupiter*, le maître de tous
n'est-il pas un mot appartenant à toutes
tions, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre
tait *Jov*, *Jovis* chez les premiers

eus chez les Grecs; *Jehova* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'être suprême? connaissance confuse à la vérité; mais quel homme peut avoir distincte?

SECTION III.

Examen de Spinosa.

SPINOSA ne peut s'empêcher d'admettre : intelligence agissante dans la matière, & aisant un tout avec elle.

Je dois conclure, dit-il, (d) *que l'être absolu n'est ni pensée, ni étendue exclusivement l'un e l'autre, mais que l'étendue & la pensée sont es attributs nécessaires de l'être absolu.*

C'est en quoi il paraît différer de tous les es de l'antiquité, *Ocellus Lucanus*, *Héraclite*, *Démocrite*, *Leucipe*, *Straton*, *Epicure*, *Pythagore*, *Diagore*, *Zenon* d'Elée, *Anaximandre* & tant d'autres. Il en diffère sur-tout sa méthode, qu'il avait entièrement puisée la lecture de *Descartes*, dont il a imité u'au style.

Ce qui étonnera sur-tout la foule de ceux qui crient *Spinosa*, *Spinosa*, & qui ne l'ont jamais lu, c'est sa déclaration suivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour

(d) Page 13, édition de *Foppens.*

apaiſer des théologiens, pour ſe donner de protecteurs, pour déſarmer un parti ; il parl en philoſophe ſans ſe nommer ; ſans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici ſa profeſſion de foi.

Profeſſion de foi de Spinoſa.

« SI je concluais auſſi que l'idée de DIEU
» compriſe ſous celle de l'infinité de l'univers,
» (e) me diſpenſe de l'obéiſſance, de l'amour
» & du culte, je ferais encore un plus perni-
» cieux uſage de ma raiſon : car il m'eſt évi-
» dent que les lois que j'ai reçues, non
» le rapport ou l'entremiſe des autres ho s,
» mais immédiatement de lui, ſont celles que
» la lumière naturelle me fait connaître p
» véritables guides d'une conduite raiſon
» Si je manquais d'obéiſſance à cet égard,
» pécherais non-ſeulement contre le princ
» de mon être & contre la ſociété de mes p
» reils, mais contre moi-même, en me pr
» vant du plus ſolide avantage de mon exi
» tence. Il eſt vrai que cette obéiſſance
» m'engage qu'aux devoirs de mon état,
» qu'elle me fait enviſager tout le
» comme des pratiques frivoles, inventées
» perſtitieuſement, ou pour l'utilité de
» qui les ont inſtituées.

» A l'égard de l'amour de DIEU, loin
» cette idée le puiſſe affaiblir, j'eſtime q
» cune autre n'eſt plus propre à l'augmen

(e) Page 44.

u'elle me fait connaître que DIEU eſt
ie à mon être ; qu'il me donne l'exiſtence
utes mes propriétés ; mais qu'il me les
e libéralement ſans reproche, ſans inté-
ſans m'aſſujettir à autre choſe qu'à ma
re nature. Elle bannit la crainte, l'in-
ude, la défiance, & tous les défauts
amour vulgaire ou intéreſſé. Elle me fait
: que c'eſt un bien que je ne puis per-
& que je poſsède d'autant mieux que
connais & que je l'aime. »

ce le vertueux & tendre *Fénélon*, eſt-ce
: qui a écrit ces penſées ? Comment deux
s ſi oppoſés l'un à l'autre ont-ils pu ſe
trer dans l'idée d'aimer DIEU pour lui-
avec des notions de DIEU ſi différen-
*)

faut avouer ; ils allaient tous deux au
out, l'un en chrétien, l'autre en homme
it le malheur de ne le pas être ; le ſaint
êque en philoſophe perſuadé que DIEU
ngué de la nature, l'autre en diſci-
-égaré de *Deſcartes*, qui s'imaginait que
ſt la nature entière.

remier était orthodoxe; le ſecond ſe
it, j'en dois convenir : mais tous deux
dans la bonne foi, tous deux eſtima-
ıs leur ſincérité comme dans leurs mœurs
& ſimples ; quoiqu'il n'y ait eu d'ail-
ul rapport entre l'imitateur de l'Odyſſée
artéſien ſec, hériſſé d'argumens ; entre
-bel eſprit de la cour de *Louis XIV*,
de ce qu'on nomme une *grande dignité*,

Voyez *Amour de* DIEU.

& un pauvre juif déjudaïsé, vivant avec trois cents florins de rente (*f*) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entr'eux quelque ressemblance, c'est que *Fénélon* fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi, & l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison; mais l'un se soumit & l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinosa.

LE grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinosa* (*g*) Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que *Spinosa* avec sa substance universelle, ses modes & ses accidens, avait entendu autre chose que ce que *Bayle* entend, & que par conséquent *Bayle* peut avoir eu raison, sans avoir confondu *Spinosa*. J'ai toujours cru sur-tout que *Spinosa* ne s'entendait pas souvent lui-même, & que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts du spinosisme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinosa* pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance; & il paraît par tout son livre, qu'il se fonde sur la méprise

(*f*) On vit après sa mort, par ses comptes, qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous & demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(*g*) Voyez l'article *Spinosa*, Dictionnaire de *Bayle*.

Descartes, *que tout est plein*. Or, il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que dans une balance égale un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de *Spinosa* ? Comment la substance d'une étoile entre laquelle & nous est un espace vide si immense, sera-t-elle précisément la substance de notre terre, la substance de moi-même, (*h*) la substance d'une mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être ; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinosa* admettant une substance infinie dont la pensée & la matière sont les deux modalités, admettant la substance qu'il appellé *Dieu*, & dont tout ce que nous voyons est mode ou accident, a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins ? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous sommes, dit *Spinosa*, des modes de cet être absolu, nécessaire, infini. Je dis à *Spinosa*, nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes ; donc cet être infini, nécessaire, absolu, ne peut en être privé ; donc il a volonté, desseins, puissance.

(*h*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas pressé cet argument, c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de *Nevvton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide est nécessaire pour le mouvement.

Je sais bien que plusieurs philosophes, & surtout *Lucrèce*, ont nié les causes finales; & je sais que *Lucrèce*, quoique peu châtié, est un très-grand poëte dans ses descriptions & dans sa morale; mais en philosophie, il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collége & d'un bedeau de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, & je le dis.

Pour moi, je ne vois dans la nature, comme dans les arts, que des causes finales; & je crois un pommier fait pour porter des pommes, comme je crois une montre faite pour marqu l'heure.

Je dois avertir ici que si *Spinosa* dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales, il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de l'*Etre en général & en particulier*.

Voici ses paroles.

« Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quel-
» que instant, (*i*) pour admirer la merveilleuse
» dispensation de la nature, laquelle ayant en-
» richi la constitution de l'homme de tous les
» ressorts nécessaires pour prolonger jusqu'à un
» certain terme la durée de sa fragile existence,
» & pour animer la connaissance qu'il a de lui-
» même par celle d'une infinité de choses éloi-
» gnées, semble avoir exprès négligé de

(*i*) Page 14.

» donner des moyens pour bien connaître celle » dont il est obligé de faire un usage plus or- » dinaire, & même des individus de sa propre » espèce. Cependant, à le bien prendre, c'est » moins l'effet d'un refus que celui d'une ex- » trême libéralité, puisque s'il y avait quel- » que être intelligent qui en pût pénétrer un » autre contre son gré, il jouirait d'un tel » avantage au-dessus de lui, que par cela même » il serait exclus de la société, au lieu que » dans l'état présent, chaque individu jouissant » de lui-même avec une pleine indépendance, » ne se communique qu'autant qu'il lui con- » vient. »

Que conclurai-je de-là ? que *Spinosa* se contredisait souvent, qu'il n'avait pas toujours des idées nettes, que dans le grand naufrage des systèmes il se sauvait tantôt sur une planche, tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette faiblesse à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Bossuet*, à *Claude*, qui se sont contredits quelquefois dans leurs disputes; qu'il était comme tant de métaphysiciens & de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raison de toutes mes idées en métaphysique, que je suis un animal très-faible, marchant sur des sables mouvans qui se dérobent continuellement sous moi, & qu'il n'y a peut-être rien de si fou que de croire avoir toujours raison.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (*k*) *Spinosa*; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit ?

(*k*) Il s'appelle *Baruc* & non *Benoît* : car il ne fut jamais baptisé.

Je soutiens que non; & ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, & qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour & par les dames.

SECTION IV.

Du Système de la nature.

L'AUTEUR du *Système de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinosa*: souvent la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, & de se contredire comme tous les autr Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique & en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examine donc si sa doctrine est vraie & utile, & soy courts si nous pouvons.

(*l*) *L'ordre & le désordre n'existent point, &c.*

Quoi! en physique, un enfant né aveuglé ou privé de ses jambes, un monstre n'est contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce la régularité ordinaire de la nature qui l'ordre, & l'irrégularité qui est le désordre N'est-ce pas un très-grand dérangement, désordre funeste qu'un enfant à qui la nat a donné la faim, & a bouché l'œsoph Les évacuations de toute espèce sont néc saires, & souvent les conduits manquent d'ori

(*l*) Première partie, page 60.

fices ; on eſt obligé d'y remédier : ce déſordre a ſa cauſe, ſans doute. Point d'effet ſans cauſe ; mais c'eſt un effet très déſordonné.

L'aſſaſſinat de ſon ami, de ſon frère, n'eſt-il pas un déſordre horrible en morale ? Les calomnies d'un *Garaſſe*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucin* contre des janſéniſtes, & celles des janſéniſtes contre des jéſuites, les impoſtures des *Patouillet* & *Paulian* ne ſont-elles pas de petits déſordres ? La St Barthelemi, les maſſacres d'Irlande, &c. &c., ne ſont-ils pas des déſordres exécrables ? Ce crime a ſa cauſe dans des paſſions, mais l'effet eſt exécrable ; la cauſe eſt fatale ; ce déſordre fait frémir. Reſte à découvrir, ſi l'on peut, l'origine de ce déſordre ; mais il exiſte.

(*m*) *L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes & mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles ſont combinées d'une certaine façon.*

C'eſt-là préciſément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie ? l'auteur & le lecteur n'en ſavent rien. De-là les deux volumes du *Syſtème*, & tous les ſyſtèmes du monde ne ſont-ils pas des rêves ?

(*n*) *Il faudrait définir la vie, & c'eſt ce que j'eſtime impoſſible.*

Cette définition n'eſt-elle pas très-aiſée, très-commune ? la vie n'eſt-elle pas organiſation avec ſentiment ? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement ſeul de la matière, c'eſt ce dont il eſt impoſſible de donner une preuve : & ſi on ne peut le prouver,

(*m*) Page 69.
(*n*) Page 78.

pourquoi l'affirmer ? pourquoi dire tout haut, *je ſais*, quand on ſe dit tout bas, *j'ignore* ?

(*o*) *L'on demandera ce que c'eſt que l'homme*, &c.

Cet article n'eſt pas aſſurément plus clair que les plus obſcurs de *Spinoſa*, & bien des lecteurs s'indigneront de ce ton ſi déciſif que l'on prend ſans rien expliquer.

(*p*) *La matière eſt éternelle & néceſſaire, mais ſes formes & ſes combinaiſons ſont paſſagères & contingentes*, &c.

Il eſt difficile de comprendre comment la matière étant néceſſaire, & aucun être libre n'exiſtant, ſelon l'auteur, il y aurait quelque choſe de contingent. On entend par contingence ce qui peut être & ne pas être : mais tout devant être d'une néceſſité abſolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal-à-propos *contingent*, eſt d'une néceſſité auſſi abſolue que l'être même. C'eſt là où l'on ſe trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'iſſue.

Lorſqu'on oſe aſſurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même, par une néceſſité éternelle, il faut le démontrer comme une propoſition d'*Euclide*, ſans quoi vous n'appuyez votre ſyſtème que ſur un peut-être. Quel fondement pour la choſe qui intér[eſſe] le plus le genre-humain !

(*q*) *Si l'homme d'après ſa nature eſt forcé d'aimer ſon bien-être, il eſt forcé d'en ai[mer] les moyens. Il ſerait inutile & peut-être inj[uſte]*

(*o*) Page 80.

(*p*) Page 82.

(*q*) Page 152.

de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être ſans ſe rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice.

Cette maxime eſt encore plus exécrable en morale que les autres ne ſont fauſſes en phyſique. Quand il ſerait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux ſans ſouffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La propoſition de l'auteur ſerait viſiblement la ruine de la ſociété. D'ailleurs, comment ſaura-t-il qu'on ne peut être heureux ſans avoir des vices? n'eſt-il pas au contraire prouvé par l'expérience, que la ſatisfaction de les avoir domptés eſt cent fois plus grande que le plaiſir d'y avoir ſuccombé; plaiſir toujours empoiſonné, plaiſir qui mène au malheur. On acquiert en domptant ſes vices la tranquillité, le témoignage conſolant de ſa conſcience; on perd en s'y livrant ſon repos, ſa ſanté; on riſque tout. Auſſi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on ſacrifie tout à la vertu; & il n'avance cette propoſition que pour donner dans ſon ſyſtème une nouvelle preuve de la néceſſité d'être vertueux.

(*r*) *Ceux qui rejettent avec tant de raiſon les idées innées, auraient dû ſentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, & dont nos ſens ne peuvent conſtater ni l'exiſtence ni les qualités, eſt un être de raiſon.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'enſuit-il qu'il n'y a point de DIEU? cette conſéquence n'eſt-elle pas abſurde? y a-t-il quelque contradiction à

(r) Page 167.

dire que DIEU nous donne des idées par nos ſens ? n'eſt-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il eſt un être tout-puiſſant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées & nos ſens comme tout le reſte ? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'exiſte pas ; & c'eſt ce que l'auteur n'a point fait ; c'eſt même ce qu'il n'a pas encore tenté faire juſqu'à cette page du chap. X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs ; l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, & à l'erreur étonnante ſur laquelle il a élevé ſon ſyſtème. Je dois abſolument répéter ici ce qu'on a ailleurs.

(*) Hiſtoire des anguilles ſur leſquelles eſt fon le Syſtème.

IL y avait en France vers l'an 1750 un jéſuite anglais nommé *Néedham*, déguiſé en ſéculier, qui ſervait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon* archevêque de Toulouſe. Cet homme feſait des expériences de phyſique, & ſur-tout de chimie.

Après avoir mis de la farine de ſeigle erg dans des bouteilles bien bouchées, & du de mouton bouilli dans d'autres bouteilles. crut que ſon jus de mouton & ſon ſeigle ava fait naître des anguilles, leſquelles même produiſaient bientôt d'autres ; & qu'ainſi race d'anguilles ſe formait indifféremment (jus de viande, ou d'un grain de ſeigle.

(*) Voyez *Anguilles.*

Un phyficien qui avait de la réputation, ne
)uta pas que ce *Néedham* ne fût un profond
:hée. Il conclut que puifque l'on fefait des
ıguilles avec de la farine de feigle, on pouvait
ire des hommes avec de la farine de froment,
ıe la nature & la chimie produifaient tout ;
qu'il était démontré qu'on peut fe paffer
un DIEU formateur de toutes chofes.

.Cette propriété de la farine trompa aifément
n homme (*s*) malheureufement égaré alors
ans des idées qui doivent faire trembler pour
. faibleffe de l'efprit humain. Il voulait creufer
n trou jufqu'au centre de la terre pour voir
: feu central, difféquer des Patagons, pour
onnaître la nature de l'ame ; enduire les ma-
ıdes de poix réfine pour les empêcher de tranf-
irer ; exalter fon ame pour prédire l'avenir.
i on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux
n cherchant à opprimer deux de fes confrères,
ela ne ferait pas d'honneur à l'athéifme, &
ervirait feulement à nous faire rentrer en
ıous-mêmes avec confufion.

Il eft bien étrange que des hommes, en niant
n créateur, fe foient attribué le pouvoir de
réer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'eft que
es phyficiens plus inftruits adoptèrent le ridi-
ule fyftème du jéfuite *Néedham*, & le joigni-
ent à celui de *Maillet*, qui prétendait que
'Océan avait formé les Pyrenées & les Alpes,
: que les hommes étaient originairement des
ırfouins, dont la queue fourchue fe changea
n cuiffes & en jambes dans la fuite des temps,

(*s*) *Maupertuis.*

ainfi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mifes avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long-temps qu'on affura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette tranfmutation de farine & de jus de mouton en anguilles fut démontrée auffi fauffe & auffi ridicule qu'elle l'eft en effet, par M. *Spalanzani* un peu meilleur obfervateur que *Néedham*.

On n'avait pas befoin même de fes obfervations pour démontrer l'extravagance d'une illufion fi palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant & judicieux de *Lucrèce*, fe laiffa furprendre au point que non-feulement il rapporte dans fes notes du livre VIII, pag. 361, les prétendues expériences de *Néedham*, qu'il fait ce qu'il peut pour en conftater validité.

Voilà donc le nouveau fondement du *Syftèm de la nature*. L'auteur dès le fecond cha s'exprime ainfi.

(*t*) *En humectant de la farine avec de l'eau & en renfermant ce mélange, on trouve au b de quelque temps, à l'aide du microfcope, q a produit des étres organifés dont on croyait farine & l'eau incapables. C'eft ainfi que la na inanimée peut paffer à la vie, qui n'eft elle qu'un affemblage de mouvemens.*

(*t*) Première partie, page 23. Voyez fur les an de *Néedham* le volume de *Phyfique*,

Q

l cette sottise inouïe serait vraie, je
pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle
qu'il n'y a point de DIEU; car il se
très-bien qu'il y eût un être suprême
nt & puissant, qui ayant formé le soleil
les astres, daigna former aussi des ani-
s sans germe. Il n'y a point là de con-
n dans les termes. Il faudrait chercher
une preuve démonstrative que DIEU
pas, & c'est ce qu'assurément personne
ivé ni ne trouvera.

eur traite avec mépris les causes finales,
ue c'est un argument rebattu: mais cet
it si méprisé est de *Cicéron* & de *Newton*.
ait par cela seul faire entrer les athées
que défiance d'eux-mêmes. Le nombre
grand des sages qui en observant le
es astres, & l'art prodigieux qui règne
structure des animaux & des végétaux,
issent une main puissante qui opère ces
elles merveilles.

eur prétend que la matière aveugle &
oix produit des animaux intelligens.
e sans intelligence des êtres qui en ont!
-il concevable? ce systême est-il appuyé
noindre vraisemblance? Une opinion si
ictoire exigerait des preuves aussi éton-
qu'elle-même. L'auteur n'en donne
; il ne prouve jamais rien, & il affirme
qu'il avance. Quel chaos, quelle con-
mais quelle témérité!

osa du moins avouait une intelligence
e dans ce grand tout, qui constituait
re; il y avait là de la philosophie. Mais

je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau systême.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante & pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations & pensées; à qui le dois-je? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange; il vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens, me dites-vous. Prouvez-le-moi donc; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'i telligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu scolastiques, un dieu composé de qualités cordantes, un dieu auquel on donne, co à ceux d'*Homère*, les passions des hommes un dieu capricieux, inconstant, vindicatif inconséquent, absurde; mais il ne peut c battre le DIEU des sages. Les sages en contemplant la nature admettent un pouvoir intel ligent & suprême. Il est peut-être impossibl à la raison humaine destituée du secours di de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet être? & ce que personne sans être infini ne peut d où il réside, il conclut qu'il n'existe pas. Ceu n'est pas philosophique; car de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a po de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonn & que vous vissiez l'effet d'une batterie

ıon, vous ne devriez pas dire : elle agit
ıte ſeule par ſa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, qu'il n'y a point
DIEU, pour qu'on vous en croie ſur votre
'ole ?

Enfin, ſa grande objection eſt dans les
lheurs & dans les crimes du genre-humain,
ection auſſi ancienne que philoſophique ;
ection commune, mais fatale & terrible,
aquelle on ne trouve de réponſe que dans
pérance d'une vie meilleure. Et quelle eſt
:ore cette eſpérance ? nous n'en pouvons
ɔir aucune certitude par la raiſon. Mais
ſe dire que quand il nous eſt prouvé qu'un
le édifice conſtruit avec le plus grand art
bâti par un architecte quel qu'il ſoit, nous
ons croire à cet architecte quand même
lifice ſerait teint de notre ſang, ſouillé de
ʒ crimes, & qu'il nous écraſerait par ſa
ıte. Je n'examine pas encore ſi l'architecte
bon, ſi je dois être ſatisfait de ſon édifice ;
e dois en ſortir plutôt que d'y demeurer ;
ceux qui ſont logés comme moi dans cette
iſon pour quelques jours, en ſont contens.
xamine ſeulement s'il eſt vrai qu'il y ait un
hitecte, ou ſi cette maiſon remplie de tant
beaux appartemens & de vilains galetas,
ſt bâtie toute ſeule.

SECTION V.

De la néceſſité de croire un être ſupré

LE grand objet, le grand intérêt, ſemble, n'eſt pas d'argumenter en mé ſique, mais de peſer s'il faut, pour l commun de nous autres animaux miſéra penſans, admettre un DIEU rémunéra vengeur, qui nous ſerve à la fois de f de conſolation, ou rejeter cette idée e abandonnant à nos calamités ſans eſpér & à nos crimes ſans remords ?

Hobbes dit que ſi dans une républi l'on ne reconnaîtrait point de DIEU, q citoyen en propoſait un, il le ferait p Il entendait apparemment par cette exagération, un citoyen qui voudrait d au nom de DIEU ; un charlatan qui v ſe faire un tyran. Nous entendons des ci qui ſentant la faibleſſe humaine, ſa pe & ſa miſère, cherchent un appui qui l tienne dans les langueurs & dans les h de cette vie.

Depuis *Job* juſqu'à nous, un très nombre d'hommes a maudit ſon exiſte avons donc un beſoin perpétuel de con & d'eſpoir. Votre philoſophie nous en La fable de *Pandore* valait mieux, ell laiſſait l'eſpérance, & vous nous la ra La philoſophie, ſelon vous, ne fournit preuve d'un bonheur à venir. Non ; n

n'avez aucune démonſtration du contraire. Il ſe peut qu'il y ait en nous une monade indeſtructible qui ſente & qui penſe, ſans que nous ſachions le moins du monde comment cette monade eſt faite. La raiſon ne s'oppoſe point abſolument à cette idée, quoique la raiſon ſeule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage ſur la vôtre ? La mienne eſt utile au genre-humain, la vôtre eſt funeſte ; elle peut, quoi que vous en diſiez, encourager les *Nérons*, les *Alexandres VI* & les *Cartouches* ; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, *Epictète* croyaient que leur monade, de quelque eſpèce qu'elle fût, ſe rejoindrait à la monade du grand-être ; & ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous ſommes tous deux, je ne vous dis pas avec *Paſcal* : *Prenez le plus ſûr*. Il n'y a rien de ſûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner ; il faut juger, & notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propoſe pas de croire des choſes extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas : Allez à la Mecque baiſer la pierre noire pour vous inſtruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un ſcapulaire, ſoyez imbécille & fanatique pour acquérir la faveur de l'être des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu, à être bienfeſant, à regarder toute ſuperſtition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le deſſein qui ſe manifeſte dans toute la nature, & par conſéquent l'auteur de ce deſſein, la cauſe primordiale & finale de tout ; eſpérez avec moi que notre

monade qui raisonne sur le grand être éternel, pourra être heureuse par ce grand être même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant. Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie : Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage & m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous ou moi ?

Vous avouez vous-même, dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un DIEU a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur terre, je tiens que la terre entière doit l'[illegible]braffer.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits ; dites, la superstition, règne sur notre triste globe ; elle est la p[illegible] cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on d[illegible] à l'être suprème. Détestons ce monstre qui [illegible] toujours déchiré le sein de sa mère ; ceux [illegible] le combattent sont les bienfaiteurs du genre-humain ; c'est un serpent qui entoure la religi[illegible] de ses replis, il faut lui écraser la tête s[illegible] blesser celle qu'il infecte & qu'il dévore.

Vous craignez qu'*en adorant* DIEU *on* [illegible]

levienne bientôt superstitieux & fanatique. ais n'est-il pas à craindre qu'en le niant, ne s'abandonne aux passions les plus atroces, aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux cès, n'y a-t-il pas un milieu très-raison-ble ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? voici : DIEU, & des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'a-ration à la superstition. Il y a l'infini pour esprits bien faits : & ils sont aujourd'hui grand nombre ; ils sont à la tête des na-ns ; ils influent sur les mœurs publiques ; d'année en année le fanatisme qui couvrait terre se voit enlever ses détestables usur-ions.

Je répondrai encore un mot à vos paroles la page 223. *Si l'on présume des rapports re l'homme & cet être incroyable, il faudra élever des autels, lui faire des présens*, &c ; *l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en porter à des prêtres qui* ..... &c. &c. &c. grand mal de s'assembler aux temps des issons pour remercier DIEU du pain qu'il us a donné ! qui vous dit de faire des pré-s à DIEU ! l'idée en est ridicule : mais où le mal de charger un citoyen qu'on ap-lera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions grâces à la Divinité au nom des autres oyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas *Grégoire VII* qui marche sur la tête des s, ou un *Alexandre VI* souillant par un este le sein de sa fille qu'il a engendrée par stupre, & assassinant, empoisonnant, à de de son bâtard, presque tous les princes voisins ; pourvu que dans une paroisse

ce prêtre ne ſoit pas un fripon volan
la poche des pénitens qu'il confeſſe,
ployant cet argent à ſéduire les petite
qu'il catéchiſe ; pourvu que ce prêtre
pas un *le Tellier*, qui met tout un rc
en combuſtion par des fourberies dig
pilori ; un *Warburton* qui viole les loi
ſociété en manifeſtant les papiers ſecre
membre du parlement pour le perdre,
calomnie quiconque n'eſt pas de ſon
Ces derniers cas ſont rares. L'état du
doce eſt un frein qui force à la bienſ

Un ſot prêtre excite le mépris ; un r
prêtre inſpire l'horreur : un bon prêtre,
pieux, ſans ſuperſtition, charitable, to
eſt un homme qu'on doit chérir & re
Vous craignez l'abus, & moi auſſi. Ur
nous pour le prévenir ; mais ne cond
pas l'uſage quand il eſt utile à la ſ
quand il n'eſt pas perverti par le fan
ou par la méchanceté frauduleuſe.

J'ai une choſe très-importante à voi
Je ſuis perſuadé que vous êtes dans une
erreur ; mais je ſuis également convain
vous vous trompez en honnête homme
voulez qu'on ſoit vertueux, même ſans
quoique vous ayez dit malheureuſe
dès que le vice rend l'homme heureux,
aimer le vice : propoſition affreuſe
amis auraient dû vous faire effacer.
ailleurs vous inſpirez la probité. Cette
philoſophique ne ſera qu'entre vous &
philoſophes répandus dans l'Europe ;
de la terre n'en entendra point
peuple ne nous lit pas. Si quelque

voulait vous perfécuter, il ferait un méchant, il ferait un imprudent qui ne fervirait qu'à vous affermir, & à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort; mais les Grecs n'ont point perfécuté *Épicure*, les Romains n'ont point perfécuté *Lucrèce*. Vous avez tort; mais il faut refpecter votre génie & votre vertu, en vous réfutant de toutes fes forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puiffe rendre à DIEU, c'eft de prendre fa défenfe fans colère; comme le plus indigne portrait qu'on puiffe faire de lui eft de le peindre vindicatif & furieux. Il eft la vérité même: la vérité eft fans paffions. C'eft être difciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux, & d'un efprit inaltérable.

Je penfe avec vous que le fanatifme eft un monftre mille fois plus dangereux que l'athéifme philofophique. *Spinofa* n'a pas commis une feule mauvaife action. *Châtel* & *Ravaillac*, tous deux dévots, affaffinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet eft prefque toujours un philofophe tranquille; le fanatique eft toujours turbulent: mais l'athée de cour, le prince athée pourrait être le fléau du genre-humain. *Borgia* & fes femblables ont fait prefqu'autant de mal que les fanatiques de Munfter & des Cévènes: je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet eft de faire des athées de cour. C'eft *Chiron* qui élève *Achille*; il le nourrit de moëlle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troye, & immolera douze captifs innocens à fa vengeance.

DIEU nous garde d'un abominable prêtre

qui hache un roi en morceaux avec son cou peret ſacré, ou de celui qui, le caſque e tête & la cuiraſſe ſur le dos, à l'âge de ſoixant & dix ans, oſe ſigner de ſes trois doigts enſanglantés la ridicule excommunication d roi de France, ou de... ou de... ou de..

Mais que DIEU nous préſerve auſſi d'u deſpote colère & barbare, qui ne croyant poin un DIEU, ferait ſon Dieu à lui-même; qui ſ rendrait indigne de ſa place ſacrée, en foulan aux pieds les devoirs que cette place impoſe; qui ſacrifierait ſans remords ſes amis, ſes parens, ſes ſerviteurs, ſon peuple à ſes paſſions. Ce deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, ſont également à craindre. Par quel fr pourrons-nous les retenir? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU auquel nos ames peuv ſe rejoindre, a fait des *Titus*, des *Trajan* des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, & ces gra empereurs chinois, dont la mémoire eſt ſi p cieuſe dans le ſecond des plus anciens & plus vaſtes empires du monde; ces exem ſuffiſent pour ma cauſe; & ma cauſe eſt de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe y ait un ſeul homme d'Etat, un ſeul h un peu verſé dans les affaires du monde, n'ait le plus profond mépris pour toutes légendes dont nous avons été inondés que nous le ſommes aujourd'hui de brochu Si la religion n'enfante plus de guerres civi c'eſt à la philoſophie ſeule qu'on en eſt r vable; les diſputes théologiques commen à être regardées du même œil que les quer de *Gilles* & de *Pierrot* à la foire. Une

ation également odieuse & ridicule, fondée 'un côté sur la fraude, & de l'autre sur la êtise, est minée chaque instant par la raison ui établit son règne. La bulle *in Cœna Domini*, le chef-d'œuvre de l'insolence & de la olie, n'ose plus paraître dans Rome même. i un régiment de moines fait la moindre évoation contre les lois de l'Etat, il est cassé ar le champ. Mais quoi! parce qu'on a chassé es jésuites, faut-il chasser DIEU? au contraire, il faut l'en aimer davantage.

SECTION VI.

SOUS l'empire d'*Arcadius*, *Logomacos*, théoogal de Constantinople, alla en Scythie, & 'arrêta au pied du Caucase, dans les fertiles laines de Zephirim, sur les frontières de la olchide. Le bon vieillard *Dondindac* était dans a grande salle basse, entre sa grande bergerie sa vaste grange; il était à genoux avec sa emme, ses cinq fils & ses cinq filles, ses parens t ses valets, & tous chantaient les louanges le DIEU après un léger repas. Que fais-tu là, lâtre? lui dit *Logomacos*. Je ne suis point dolâtre, dit *Dondindac*. Il faut bien que tu ois idolâtre, dit *Logomacos*, puisque tu n'es as grec. Çà, dis-moi, que chantais-tu dans on barbare jargon de Scythie? Toutes les angues sont égales aux oreilles de DIEU, épondit le scythe; nous chantions ses louanges. 'oilà qui est bien extraordinaire, reprit le héologal; une famille scythe qui prie DIEU ans avoir été instruite par nous! Il engagea

bientôt une converſation avec le ſcyth
dindac, car le théologal ſavait un
ſcythe, & l'autre un peu de grec. On
trouvé cette converſation dans un ma
conſervé dans la bibliothèque de Con
nople.

LOGOMACOS.

Voyons ſi tu ſais ton catéchiſme. Po
pries-tu DIEU ?

DONDINDAC.

C'eſt qu'il eſt juſte d'adorer l'Être ſ
de qui nous tenons tout.

LOGOMACOS.

Pas mal pour un barbare ! Et que l
mandes-tu ?

DONDINDAC.

Je le remercie des biens dont je jo
même des maux dans leſquels il m'ép
mais je me garde bien de lui rien dem
il fait mieux que nous ce qu'il nous fa
je craindrais d'ailleurs de demander d
temps quand mon voiſin demanderait
pluie.

LOGOMACOS.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dir
que ſottiſe. Reprenons les choſes de plu
Barbare, qui t'a dit qu'il y a un Di

DONDINDAC.

La nature entière.

LOGOMACOS.

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de DIEU ?

DONDINDAC.

L'idée de mon créateur, de mon maître, qui me récompensera si je fais bien, & qui me punira si je fais mal.

LOGOMACOS.

Bagatelles, pauvretés que cela ! Venons à l'essentiel. DIEU est-il infini *secundùm quid*, ou selon l'essence ?

DONDINDAC.

Je ne vous entends pas.

LOGOMACOS.

Bête brute ! DIEU est-il en un lieu, ou hors de tout lieu, ou en tout lieu ?

DONDINDAC.

Je n'en sais rien.... tout comme il vous plaira.

LOGOMACOS.

Ignorant ! Peut-il faire que ce qui a été n'ait point été, & qu'un bâton n'ait pas deux boûts ? voit-il le futur comme futur ou comme présent ? comment fait-il pour tirer l'être du néant, & pour anéantir l'être ?

DONDINDAC.

Je n'ai jamais examiné ces choses.

LOGOMACOS.

Quel lourdaut ! allons, il faut s'abaisser, se

proportionner. Dis-moi, mon ami, crois que la matière puiſſe être éternelle ?

DONDINDAC.

Que m'importe qu'elle exiſte de toute ét nité, ou non ; je n'exiſte pas moi de to éternité. DIEU eſt toujours mon maître ; m'a donné la notion de la juſtice, je dois ſuivre ; je ne veux point être philoſophe, veux être homme.

LOGOMACOS.

On a bien de la peine avec ces têtes dur Allons pied à pied : qu'eſt-ce que DIEU ?

DONDINDAC.

Mon ſouverain, mon juge, mon père.

LOGOMACOS.

Ce n'eſt pas là ce que je demande. Que eſt ſa nature ?

DONDINDAC.

D'être puiſſant & bon.

LOGOMACOS.

Mais eſt-il corporel ou ſpirituel ?

DONDINDAC.

Comment voulez-vous que je le ſache ?

LOGOMACOS.

Quoi ! tu ne ſais pas ce que c'eſt qu'un prit ?

DONDINDAC.

Pas le moindre mot : à quoi cela virait-il ? en ſerais-je plus juſte ?

meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen?

LOGOMACOS.

Il faut abſolument t'apprendre ce que c'eſt qu'un eſprit; c'eſt, c'eſt, c'eſt.... Je te dirai cela une autre fois.

DONDINDAC.

J'ai bien peur que vous me diſiez moins ce qu'il eſt que ce qu'il n'eſt pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une queſtion. J'ai vu autrefois un de vos temples; pourquoi peignez-vous DIEU avec une grande barbe?

LOGOMACOS.

C'eſt une queſtion très-difficile & qui demande des inſtructions préliminaires.

DONDINDAC.

Avant de recevoir vos inſtructions, il faut que je vous compte ce qui m'eſt arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin; j'entendis une taupe qui raiſonnait avec un hanneton: Voilà une belle fabrique, diſait la taupe; il faut que ce ſoit une taupe bien puiſſante qui ait fait cet ouvrage. Vous vous moquez, dit le hanneton, c'eſt un hanneton tout plein de génie qui eſt l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai réſolu de ne jamais diſputer.

DIOCLÉTIEN.

Après plusieurs règnes faibles ou ty niques, l'empire romain eut un bon empe dans *Probus*, & les légions le massacrè Elles élurent *Carus*, qui fut tué d'un de tonnerre vers le Tigre, lorsqu'il fesa guerre aux Perses. Son fils *Numérien* fut clamé par les soldats. Les historiens nous sent sérieusement, qu'à force de pleure mort de son père, il en perdit presque la & qu'il fut obligé, en fesant la guerre, demeurer toujours entre quatre rideaux. beau-père, nommé *Aper*, le tua dans so pour se mettre sur le trône : mais un dr avait prédit dans les Gaules à *Dioclétien*, des généraux de l'armée, qu'il serait in diatement empereur après avoir tué un glier ; or, un sanglier se nomme en latin *a* *Dioclétien* assembla l'armée, tua de sa *Aper* en présence des soldats, & accon ainsi la prédiction du druide. Les histoi qui rapportent cet oracle méritaient nourrir du fruit de l'arbre que les drui véraient. Il est certain que *Dioclétien* tu beau-père de son empereur ; ce fut là son mier droit au trône : le second, c'est que *mérien* avait un frère nommé *Carin*, qui aussi empereur, & qui, s'étant opposé à l' vation de *Dioclétien*, fut tué par un des buns de son armée. Voilà les droits de *D clétien* à l'empire. Depuis long-temps il en avait guère d'autres.

iit originaire de Dalmatie, de la petite ioclée, dont il avait pris le nom. S'il que son père ait été laboureur, & que ne, dans sa jeunesse, ait été esclave nateur nommé *Anulinus*, c'est-là son l éloge : il ne pouvait devoir son élé- qu'à lui-même : il est bien clair qu'il concilié l'estime de son armée, puis- oublia sa naissance pour lui donner le e. *Lactance*, auteur chrétien, mais un rtial, prétend que *Dioclétien* était le and poltron de l'empire. Il n'y a guère ence que des soldats romains aient choisi tron pour les gouverner, & que ce eût passé par tous les degrés de la Le zèle de *Lactance* contre un empereur st très-louable, mais il n'est pas adroit. *létien* contint en maître pendant vingt ces fières légions, qui défesaient leurs urs avec autant de facilité qu'elles les t : c'est encore une preuve, malgré *e*, qu'il fut aussi grand prince que brave L'empire reprit bientôt sous lui sa pre- plendeur. Les Gaulois, les Africains, ptiens, les Anglais soulevés en divers furent tous remis sous l'obéissance de e : les Perses mêmes furent vaincus. e succès au dehors, une administration plus heureuse au dedans, des lois aussi es que sages qu'on voit encore dans le *ustinien*, Rome, Milan, Autun, Nico- , Carthage, embellies par sa muni- ; tout lui concilia le respect & l'amour rient & de l'Occident, au point que cents quarante ans après sa mort on

comptait encore & on datait de la première année de fon règne, comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'eft ce qu'on appelle *l'ère de Dioclétien ;* on l'a appelée auffi *l'ère des martyrs :* mais c'eft tromper évidemment de dix-huit années : il eft certain qu'il ne perfécuta aucun ch pendant dix-huit ans. Il en était fi éloi que la première chofe qu'il fit étant emper ce fut de donner une compagnie de ga prétoriennes à un chrétien nommé *Sébafti* qui eft au catalogue des faints.

Il ne craignit point de fe donner un légue à l'empire dans la perfonne d'un de fortune comme lui ; c'était *Maximien He* fon ami. La conformité de leurs fortunes a fait leur amitié. *Maximien Hercule* était a de parens obfcurs & pauvres, & s'était comme *Dioclétien* de grade en grade courage. On n'a pas manqué de reproc ce *Maximien* d'avoir pris le furnom d'*Her* & à *Dioclétien* d'avoir accepté celui de *Jo* On ne daigne pas s'apercevoir que nous av tous les jours des gens d'églife qui s'app *Hercule*, & des bourgeois qui s'appellent & *Augufte.*

Dioclétien créa encore deux céfars ; le mier fut un autre *Maximien* furnommé *Ga* qui avait commencé par être gardeur de peaux. Il femblait que *Dioclétien*, le p tueux des hommes, lui qui le premier duifit de fe faire baifer les pieds, mît fa deur à placer fur le trône des céfars des h nés dans la condition la plus abjecte. Un

eux payfans étaient à la tête de l'empire, ımais il ne fut plus floriffant.

e fecond céfar qu'il créa était d'une naife diftinguée; c'était *Conftance Chlore*, petitu par fa mère de l'empereur *Claude II*. L'emfut gouverné par ces quatre princes. Cette iation pouvait produire par année quatre res civiles; mais *Dioclétien* fut tellement le maître de fes affociés qu'il les obligea ours à le refpecter, & même à vivre unis 'eux. Ces princes avec le nom de Céfars ıient au fond que fes premiers fujets: on qu'il les traîtait en maître abfolu; car ue le céfar *Galérius* ayant été vaincu par Perfes vint en Méfopotamie lui rendre pte de fa défaite, il le laiffa marcher l'efd'un mille auprès de fon char, & ne le t en grâce que quand il eut réparé fa & fon malheur.

alère les répara en effet l'année d'après 97 d'une manière bien fignalée. Il battit i de Perfe en perfonne. Ces rois de Perfe s'étaient pas corrigés depuis la bataille belles, de mener dans leurs armées leurs nes, leurs filles & leurs eunuques. *Galère* comme *Alexandre* la femme & toute la lle du roi de Perfe, & les traita avec le ıe refpect. La paix fut auffi glorieufe que ictoire: les vaincus cédèrent cinq provinces Romains, des fables de Palmyrène jufqu'à rménie.

Dioclétien & *Galère* allèrent à Rome étaler triomphe inouï jufqu'alors: c'était la pree fois qu'on montrait au peuple romain la d'un roi de Perfe & fes enfans en-

chaînés. Tout l'empire était dans l'abondance & dans la joie. *Dioclétien* en parcourait toutes les provinces ; il allait de Rome en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome ; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin, soit pour veiller de plus près sur les Perses & sur les Barbares ; soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que *Gall* commença la persécution contre les chrétie Pourquoi les avait-on laissés en repos jusqu là, & pourquoi furent-ils maltraités alors *Eusèbe* dit qu'un centurion de la légion Tr jane, nommé *Marcel*, qui servait dans la M ritanie, assistant avec sa troupe à une fe qu'on donnait pour la victoire de *Galère*, je par terre sa ceinture militaire, ses armes & baguette de sarment qui était la marque son office, disant tout haut qu'il était chr tien, & qu'il ne voulait plus servir des païe Cette désertion fut punie de mort par le c seil de guerre. C'est-là le premier ex avéré de cette persécution si fameuse. Il vrai qu'il y avait un grand nombre de ch tiens dans les armées de l'empire ; & l'inté de l'Etat demandait qu'une telle désertion blique ne fût point autorisée. Le zèle de *Mar* était très-pieux, mais il n'était pas raisonna Si dans la fête qu'on donnait en Mauri on mangeait des viandes offertes aux dieux l'empire, la loi n'ordonnait point à *Mar* d'en manger ; le christianisme ne lui ordon point de donner l'exemple de la sédition ;

a point de pays au monde, où l'on ne fît une action si téméraire.

;ependant depuis l'aventure de *Marcel*, il paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens u'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une :rbe église cathédrale vis-à-vis le palais, nême beaucoup plus élevée. Les historiens ious disent point les raisons pour lesquelles *ère* demanda instamment à *Dioclétien* qu'on tît cette église; mais ils nous apprennent *Dioclétien* fut très-long-temps à se déterer: il résista près d'une année. Il est bien nge qu'après cela ce soit lui qu'on appelle *écuteur*. Enfin, en 303 l'église fut abattue; n afficha un édit par lequel les chrétiens ient privés de tout honneur & de toute ité. Puisqu'on les en privait, il est évident s en avaient. Un chrétien arracha & mit ièces publiquement l'édit impérial: ce n'était là un acte de religion; c'était un emportement évolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un indiscret, qui n'était pas selon la science, a cette persécution funeste. Quelque temps :s, le palais de *Galère* brûla; il en accusa chrétiens; & ceux-ci accusèrent *Galère* voir mis le feu lui-même à son palais, pour ir un prétexte de les calomnier. L'accusation *Galère* paraît fort injuste; celle qu'on inte contre lui ne l'est pas moins; car l'édit nt déjà porté, de quel nouveau prétexte iit-il besoin? S'il avait fallu en effet une uvelle raison pour engager *Dioclétien* à per-:uter, ce serait seulement une nouvelle preuve eine qu'eût *Dioclétien* à abandonner les qu'il avait toujours protégés; cela

ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nou-veaux refforts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais eft difficile de concilier avec les lois romain tous ces tourmens recherchés, toutes mutilations, ces langues arrachées, ces bres coupés & grillés, & tous ces attentats a la pudeur, faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordon jamais de tels fupplices. Il fe peut que l'a fion des peuples contre les chrétiens les portés à des excès horribles; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonné par les empereurs ni par le fénat.

Il eft bien vraifemblable que la jufte douleu des chrétiens fe répandit en plaintes exagérées. Les *Actes fincères* nous racontent que l' pereur étant dans Antioche, le préteur co damna un petit enfant chrétien nommé *Roma* à être brûlé; que des Juifs préfens à ce f plice fe mirent méchamment à rire, en di *Nous avons eu autrefois trois petits enfans Sidrac, Midrac & Abdenago, qui ne brûlère point dans la fournaife ardente, mais ceux y brûlent.* Dans l'inftant, pour confondre Juifs, une grande pluie éteignit le bûche & le petit garçon en fortit fain & fauf, demandant : *Où eft donc le feu?* Les *Actes cères* ajoutent que l'empereur le fit déliv mais que le juge ordonna qu'on lui coupar langue. Il n'eft guère poffible de croire qu juge ait fait couper la langue à un petit à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui fuit eft plus fingulier. On pr

qu'un vieux médecin chrétien nommé *Ariston*, qui avait un bistouri tout prêt, coupa la langue l'enfant pour faire sa cour au préteur. Le petit *Romain* fut aussitôt renvoyé en prison. Le geolier lui demanda de ses nouvelles. L'en- raconta fort au long comment un vieux medecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit, avant cette opération, était extrêmement bégue, mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuse. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin; il ura que l'opération avait été faite dans les règles de l'art, & montra la langue de l'en- qu'il avait conservée proprement dans une boite comme une relique. *Qu'on fasse venir*, dit-il, *le premier venu; je m'en vais lui couper la langue en présence de votre majesté, & vous verrez s'il pourra parler.* La proposition fut acceptée. On prit un pauvre homme, à qui le ecin coupa juste autant de langue qu'il en vait coupé au petit enfant; l'homme mourut le champ.

Je veux croire que les *Actes* qui rapportent e fait, sont aussi *sincères* qu'ils en portent le tre: mais ils sont encore plus simples que sincères; & il est bien étrange que *Fleuri* dans son *Histoire ecclésiastique* rapporte un si prodigieux nombre de faits semblables, bien plus propres au scandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303, où l'on prétend que *Dioclétien* était présent à toute cette belle aventure dans Antioche, il était à Rome, & qu'il passa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome

en ſa préſence que *St Geneſt* comédien ſ
convertit ſur le théâtre en jouant une comédi
contre les chrétiens. Cette comédie montr
bien que le goût de *Plaute* & de *Térence* n
ſubſiſtait plus. Ce qu'on appelle aujourd'
La comédie, ou *la farce italienne*, ſemble av
pris naiſſance dans ce temps-là. *St Geneſt* re
préſentait un malade : le médecin lui demandai
ce qu'il avait : *Je me ſens peſant*, dit *Geneſt*
Veux-tu que nous te rabotions pour te ren
plus léger? lui dit le médecin : *Non*, répo
Geneſt, *je veux mourir chrétien*, *pour reſſuſcite*
avec une belle taille. Alors des acteurs habillé
en prêtres & en exorciſtes viennent pour
baptiſer ; dans le moment *Geneſt* devint en
chrétien ; & au lieu d'achever ſon rôle, il
mit à prêcher l'empereur & le peuple. Ce ſ
encore les *Actes ſincères* qui rapportent c
miracle.

Il eſt certain qu'il y eut beaucoup de vr
martyrs : mais auſſi il n'eſt pas vrai que
provinces fuſſent inondées de ſang, co
on ſe l'imagine. Il eſt fait mention d'envi
deux cens martyrs, vers ces derniers temp
Dioclétien, dans toute l'étendue de l'em
romain ; & il eſt avéré par les lettres
Conſtantin même, que *Dioclétien* eut bien m
de part à la perſécution que *Galère*.

Dioclétien tomba malade cette année ; &
ſentant affaibli, il fut le premier qui d
au monde l'exemple de l'abdication de l'e
Il n'eſt pas aiſé de ſavoir ſi cette abdica
fut forcée ou non. Ce qui eſt certain, c
qu'ayant recouvré la ſanté, il vécut
neuf ans, auſſi honoré que paiſible ...

traite de Salone au pays de sa naissance. Il fait qu'il n'avait commencé à vivre que du ur de sa retraite ; & lorsqu'on le pressa de monter sur le trône, il répondit que le trône : valait pas la tranquillité de sa vie, & qu'il enait plus de plaisir à cultiver son jardin l'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que nclurez - vous de tous ces faits, sinon, l'avec de très - grands défauts, il régna en and empereur, & qu'il acheva sa vie en ilosophe ?

E DIODORE DE SICILE ET D'HÉRODOTE.

L est juste de commencer par *Hérodote*, mme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula sa comique psodie : *Apologie d'Hérodote*, on sait assez son dessein n'était pas de justifier les contes ce père de l'histoire ; il ne voulait que se oquer de nous, & faire voir que les turpis de son temps étaient pires que celles des yptiens & des Perses. Il usa de la liberté se donnait tout protestant contre ceux de glise catholique, apostolique & romaine. Il ar reproche aigrement leurs débauches, leur arice, leurs crimes expiés à prix d'argent, s indulgences publiquement vendues dans cabarets, les fausses reliques supposées par rs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire si les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, s chats & des oignons, les catholiques adoient des os de morts. Il ose les appeler dans

fon difcours préliminaire, *théophages*, & *théokèfes*. (*a*) Nous avons quatorze éditi ce livre : car nous aimons les injures nous dit en commun, autant que no gimbons contre celles qui s'adreffent perfonnes en notre propre & privé no

Henri Etienne ne fe fervit donc d'*Hé* que pour nous rendre exécrables & rid Nous avons un deffein tout contraire : prétendons montrer que les hiftoires mo de nos bons auteurs, depuis *Guichardin* en général auffi fages, auffi vraies que de *Diodore* & d'*Hérodote* font folles & leufes.

1°. Que veut dire le père de l'hiftoir le commencement de fon ouvrage : *Le riens perfes rapportent que les Phéniciens les auteurs de toutes les guerres. De l Rouge ils entrèrent dans la nôtre*, &c. blerait que les Phéniciens fe fuffent eml au golfe de Suez, qu'arrivés au détr Babel-Mandel ils euffent côtoyé l'Et paffé la ligne, doublé le cap des Tem appelé depuis le *cap de Bonne-Efpéran* monté au loin entre l'Afrique & l'Am qui eft le feul chemin, repaffé la ligne de l'Océan dans la Méditerranée par lonnes d'Hercule : ce qui aurait été un de plus de quatre mille de nos gran

(*a*) *Théokèfes* fignifie *qui rend Dieu à la f* prement *ch*....... *Dieu* : ce reproche aff injure aviliffante n'a pas cependant effrayé l des catholiques : preuve évidente que les liv point lus par le peuple, n'ont point d'infl peuple.

s, dans un temps où la navigation était on enfance.

La première chose que font les Phéni- c'est d'aller vers Argos enlever la fille *Inachus* : après quoi les Grecs à leur vont enlever *Europe*, fille du roi de

Immédiatement après, vient *Candale*, Lydie, qui rencontrant un de ses sol- ux gardes, nommé *Gigès*, lui dit : Il ue je te montre ma femme toute nue ; manque pas. La reine l'ayant su, dit au , comme de raison : Il faut que tu meu- u que tu assassines mon mari, & que tu avec moi ; ce qui fut fait sans diffi-

Suit l'histoire d'*Orion*, porté par un in sur la mer, du fond de la Calabre au cap de Matapan : ce qui fait un e assez extraordinaire d'environ cent

De conte en conte (& qui n'aime pas ntes ?) on arrive à l'oracle infaillible lphes, qui tantôt devine que *Crésus* fait un quartier d'agneau & une tortue dans ourtière de cuivre, & tantôt lui prédit era détrôné par un mulet.

Parmi les inconcevables fadaises dont l'histoire ancienne regorge, en est-il oup qui approchent de la famine qui tour- pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce qu'*Hérodote* nous peint plus riche en e les Péruviens, au lieu d'acheter des chez l'étranger, ne trouva d'autre se- que celui de jouer aux dames de deux

jours l'un, sans manger pendant vingt années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merv que l'histoire de *Cyrus?* Son grand-p mède *Astiage* qui, comme vous voyez, un nom grec, rêve une fois que sa fille *dane* (autre nom grec) inonde toute en pissant; une autre fois, que de sa n il sort une vigne dont toute l'Asie mar raisins. Et là-dessus, le bon homme ordonne à un *Harpage*, autre grec, d tuer son petit-fils *Cyrus:* car il n'y tainement point de grand-père qui n' toute sa race après de tels rêves. *Harpag* béit point. Le bon *Astiage*, qui était p & juste, fait mettre en capilotade le fils *page*, & le fait manger à son père, l'usage des anciens héros.

8°. *Hérodote*, non moins bon nat qu'historien exact, ne manque pas de vo que la terre à froment, devers Bab rapporte trois cents pour un. Je con petit pays qui rapporte trois pour un. J'a d'aller me transporter dans le Diarbek les Turcs en seront chassés par *Catheri* qui a de très-beaux blés aussi, mais n trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-h & très-édifiant chez *Hérodote*, c'est la coutume religieuse établie dans Babylone, nous avons parlé, que toutes les fen riées allassent se prostituer dans le t *Milita* pour de l'argent au premier e qui se présentait. On comptait deux d'habitans dans cette ville. Il devait y

de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très-vraisemblable chez les Orientaux, qui ont toujours renfermé les dames, & qui plus de dix siècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes. (*b*) Je m'arrête ; si quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il sera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, sept siècles après *Hérodote*, est de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités & la physique. L'abbé *Terrasson* nous disait : Je traduis le texte de *Diodore* dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez M. de *la Faye* ; & quand on riait, il disait : Vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* est la charmante description de l'île Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile*. Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue, de la myrrhe & de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser ; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de

(*b*) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du temps de *Xerxès*, lorsque Babylone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète se moqua de lui, ou *Hérodote* se moqua des Grecs. Lorsque les *Musicos* d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient se prostituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaisant de tout ceci, c'est que des pédans welches ont trouvé la coutume de Babylone très-vraisemblable & très-honnête.

fleurs ; des oiseaux ailleurs inconnus qui chantent sous d'éternels ombrages ; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes & de statues colossales, &c. &c.

Cela fait souvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui disait un jour : Ah ! si vous aviez vu mon fils, qui est mort à l'âge de quinze ans ! qu yeux ! quel fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvedère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé *Servien* s'attendrit ; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ses propres paroles, s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer : après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec sa discrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Egypte *Sésostris*, qui probablement n'a pas plus existé que l'île Pancaie. Le père de *Sésostris*, qu'on ne nomme point, imagina, le jour que son fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu' serait majeur. C'est un beau projet. Pour effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte ; & pour en faire des conquérans, on ne l donnait à déjeûner qu'après leur avoir courir cent quatre vingts stades, qui font viron huit de nos grandes lieues.

Quand *Sésostris* fut majeur, il partit avec coureurs pour aller conquérir le monde.

taient encore au nombre dix-fept cents ; & r..'-blement la moitié était morte, felon le 'ain ordinaire de la nature, & fur-tout de la ature de l'Egypte, qui de tout temps fut dé-olée par une pefte deftructive, au moins une is en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre its garçons en Egypte le même jour que *efoftris*. Et comme la nature produit prefque ant de filles que de garçons, il naquit ce our-là environ fix mille perfonnes au moins ; ; on accouche tous les jours, & fix mille aiffances par jour produifent au bout de l'an-ée deux millions cent quatre-vingt-dix mille nfans. Si vous multipliez par trente-quatre, on la règle de *Kerfeboom*, vous aurez en gypte plus de foixante & quatorze millions 'habitans, dans un pays qui n'eft pas fi grand ue l'Efpagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin*, qui vait un peu vu le monde, & qui favait comme l va.

Mais un *Larcher*, qui n'était jamais forti du ollége Mazarin, prit violemment le parti de *Séfoftris* & de fes coureurs. Il prétendit qu'*Hé-odote* en parlant aux Grecs, ne comptait point ar ftades de la Grèce, & que les héros de *Séfoftris* ne couraient que quatre grandes lieues our avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre bbé *Bazin* d'injures telles que jamais favant en *us*, ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas encore aux dix-fept cents petits garçons ; il alla jufqu'à prouver par les prophètes que les femmes, les filles, les nièces des rois de Babylone, toutes les femmes des

ſatrapes & des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent, avec tous les chameliers & tous les muletiers de l'Aſie. Il traita de mauvais chrétien, de damné, & d'ennemi de l'Etat, quiconque oſait défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit auſſi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Egyptiennes. Sa grande raiſon, diſait-il, c'eſt qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux, *Boſſuet*, auteur d'un diſcours éloquent ſur l'*Hiſtoire non-univerſelle*; mais ce n'eſt pas là une raiſon péremptoire.

Gardez vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce ſicilien n'avait pas un eſprit de la trempe de ſon compatriote *Archimède* qui chercha & trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine ſérieuſement l'hiſtoire des Amazones & de leur reine *Mirine*; l'hiſtoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones; celle des Titans, celle de tous les dieux. Il approfondit l'hiſtoire de *Priape* & d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails ſur *Hercule*: ce héros parcourt tout l'hémiſphère, tantôt à pied, & tout ſeul comme un pélerin, tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ſes travaux y sont fidellement diſcutés; mais ce n'eſt rien en comparaiſon de l'hiſtoire des dieux de Crète.

Diodore juſtifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves hiſtoriens lui ont fait d'avoir détrôné & mutilé ſon père. On voit comment

·er alla combattre des géans, les uns dans île, les autres en Phrygie, & ensuite en édoine & en Italie.

ıcun des enfans qu'il eut de sa sœur *Junon* : ses favorites n'est omis.

ı voit ensuite comment il devint Dieu, & suprême.

est ainsi que toutes les histoires anciennes été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, qu'elles étaient sacrées ; & en effet, si n'avaient pas été sacrées, elles n'auraient is été lues.

n'est pas mal d'observer que quoiqu'elles ıt sacrées, elles étaient toutes différentes ; province en province, d'île en île, chaavait une histoire des dieux; des demiε & des héros, contradictoire avec celle ›s voisins. Mais aussi, ce qu'il faut bien ·ver, c'est que les peuples ne se battirent is pour cette mythologie.

histoire honnête de *Thucydide*, & qui a ques lueurs de vérité, commence à *Xerxès* : avant cette époque, que de temps perdu !

DIRECTEUR.

E n'est ni d'un directeur de finances, ni directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des nens du roi, &c. &c. que je prétends parmais d'un directeur de conscience : car -là dirige tous les autres ; il est le préeur du genre-humain. Il sait & enseigne u'on doit faire & ce qu'on doit omettre tous les cas possibles.

Il eſt clair qu'il ſerait utile que dans toute les cours il y eût un homme *conſciencieux* que le monarque conſultât en ſecret dans plu d'une occaſion, & qui lui dît hardiment : *no licet. Louis le juſte* n'aurait pas commencé ſo triſte & malheureux règne par aſſaſſiner ſo premier miniſtre & par empriſonner ſa Que de guerres auſſi funeſtes qu'injuſtes de bons directeurs nous auraient épargnées ! c de cruautés ils auraient prévenues !

Mais ſouvent on croit conſulter un agne & on conſulte un renard. *Tartuffe* était le recteur d'*Orgon*. Je voudrais bien ſavoir q fut le directeur de conſcience qui conſeilla St Barthelemi.

Il n'eſt pas plus parlé de directeurs que de confeſſeurs dans l'Evangile. Chez les peup que notre courtoiſie ordinaire nomme *païens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabricius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins* euſſent des directeurs. Il eſt bon d'avoir un ami ſcrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs. M votre conſcience doit être le chef de vo conſeil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confeſſeur pour l'abſoudre de ſes péchés, un directeur pour l'empêcher d'en commett Comment votre vaiſſeau, lui dit-il, Mad a-t-il pu faire eau ſi ſouvent ayant deux ſi bons pilotes ?

Les doctes obſervent qu'il n'appartient à tout le monde d'avoir un directeur. Il en de cette charge dans une maiſon com celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux g

s. L'abbé *Gobelin*, homme processif &
:, ne dirigeait que Mde de *Maintenon*.
lirecteurs à la ville servent souvent quatre
nq dévotes à la fois ; ils les brouillent
t avec leurs maris, tantôt avec leurs
s, & remplissent quelquefois les places
ıtes.

urquoi les femmes ont-elles des directeurs,
hommes n'en ont-ils point ? c'est par la
ı que madame de *la Vallière* se fit carme-
uand elle fut quittée par *Louis XIV*, &
I. de *Turenne* étant trahi par madame de
uen ne se fit pas moine.

Jérôme & *Rufin* son antagoniste étaient
s directeurs de femmes & de filles ; ils
ouvèrent pas un sénateur romain, pas
ibun militaire à gouverner. Il faut à ces
là du *devoto femineo sexu*. Les hommes
ıour eux trop de barbe au menton, &
nt trop de force dans l'esprit. *Boileau* a
ans la satire des femmes le portrait d'un
eur.

n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes
que léger dégoût vient-il le travailler ?
froide vapeur le fait-elle bâiller ?
scadron coiffé d'abord court à son aide :
e chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède ;
lui sirops exquis, ratafias vantés,
situres, sur-tout, volent de tous côtés, &c.

: vers sont bons pour *Brossette*. Il y
ce me semble quelque chose de mieux
ıs dire.

DISPUTE.

On a toujours disputé, & sur tous les jets. *Mundum tradidit disputationi eorum.* I a eu de violentes querelles pour savoir si le t est plus grand que sa partie ; si un corps p être en plusieurs endroits à la fois ; si la n tière est toujours impénétrable ; si la blanch de la neige peut subsister sans neige ; si douceur du sucre peut se faire sentir sans ere ; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un fénifte aura fait un livre pour démontrer deux & un font trois, il ne se trouve un n linifte qui démontre que deux & un font ci

Nous avons cru instruire le lecteur & plaire en mettant sous ses yeux cette pi de vers sur les disputes. Elle est fort co de tous les gens de goût de Paris ; mais ne l'est point des savans qui disputent enc sur la prédestination gratuite, & sur la g concomitante, & sur la question si la produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes ; comme on en fesait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis, nouvel an, nouveau g
Autre vi[illegible]e, autres mœurs, tout change, on détruit
Examine pour toi ce que ton voisin pense ;
Le plus [illegible] au droit de l'homme est cette indépendan
Mais ne dispute point ; les desseins éternels

Cachés au ſein de Dieu ſont trop loin des mortels ;
Le peu que nous ſavons d'une façon certaine,
Frivole comme nous ne vaut pas tant de peine.
Le monde eſt plein d'erreurs, mais de-là je concluſ
Que prêcher la raiſon n'eſt qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous ſommes
Que verrons-nous ? Les torts & les travers des hommes ;
Ici c'eſt un ſynode, & là c'eſt un divan,
Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le pope,
Les antiques rabbins, & les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs aggrégés ;
Êtes-vous diſputeurs, mes amis ? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre,
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre,
Qu'à Paris, au palais, l'honnête citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen,
Qu'au fond d'un diocèſe un vieux prêtre gémiſſe
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice,
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;
Tel eſt le cœur humain : mais l'ardeur inſenſée
D'aſſervir ſes voiſins à ſa propre penſée,
Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton eſprit ſoit la règle du mien ?

Je hais ſur-tout, je hais tout cauſeur incommode ;
Tous ces demi-ſavans gouvernés par la mode,
Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'eſprit,
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
Un peu muſiciens, philoſophes, poëtes

Et grands-hommes d'État formés par les gaze
Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de
Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
Montesquieu sur les lois, de Broglie sur la gue
Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujet
Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
« Je ne céderais pas au prix d'une couronne.
» Je sens. . . . le sentiment ne consulte person
» Et le roi serait là. . . . . je verrais la le feu.
» Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
» Doit-il nous importer de plaire ou de déplai

C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur au
Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux
Ou des deux Poinsinet lequel fait mieux des ve

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Au
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube
Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, com
Vous seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée
Et Richelieu présent il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit & de mérite
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur

(*a*) Oui, je l'ai connu ; il était précisément te
le dépeint M. de *Rulière*, auteur de cette épître
sur sa rage de disputer contre tout venant sur les
petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il
revêtu.

Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
J'en ai vu dans le feu d'une dispute aigrie,
Prêts de l'injurier, le quitter de furie;
Et rejetant la porte à son double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en sortant.
Ses neveux qu'à sa suite attachait l'espérance
Avaient vu dérouter toute leur complaisance.
Un voisin asmatique en l'embrassant un soir
Lui dit : Mon médecin me défend de vous voir.
Et parmi cent vertus cette unique faiblesse
Dans un triste abandon réduisit sa vieillesse.
Au sortir d'un sermon la fièvre le saisit
Las d'avoir écouté sans avoir contredit.
Et tout prêt d'expirer, gardant son caractère;
Il fesait disputer le prêtre & le notaire.

Que la bonté divine arbitre de son sort
Lui donne le repos que nous rendit sa mort!
Si du moins il s'est tu devant ce grand arbitre.

Un jeune bachelier bientôt docteur en titre,
Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir comme sur un théâtre
Une dispute en règle, un choc opiniâtre,
L'enthymème serré, les dilèmes pressans,
Poignards à double lame, & frappant en deux sens,
Et le grand syllogisme en forme régulière,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière,
Des moines échauffés vrai fléau de docteurs,
De pauvres Hibernois complaisans disputeurs,
Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens & de messes;

Et l'honnête public qui même écoutant bien ;
A la saine raison de n'y comprendre rien.
Voila donc les leçons qu'on prend dans vos écol

Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivol
Socrate disputait jusque dans les festins,
Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.
Était-ce dans un sage une folle manie ?
La contrariété fait sortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort,
Image de ces gens, froids au premier abord ;
Et qui dans la dispute, à chaque repartie,
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point senti

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal, le voi
Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche
Nos cris & nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans son avis demeure comme avant.
C'est mêler seulement aux opinions vaines
Le tumulte insensé des passions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de saison ;
Et c'est un très grand tort que d'avoir trop raison.

Autrefois la justice & la vérité nues
Chez les premiers humains furent long-temps connu
Elles régnaient en sœurs : mais on sait que dep
L'une a fui dans le ciel, & l'autre dans un
La vaine opinion règne sur tous les âges,
Son temple est dans les airs porté sur les nu
Une foule de dieux, de démons, de lutins
Sont au pied de son trône ; & tenant dans leurs

Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montrent de loin sous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers
En boules de savon sont épars dans les airs;
Et le souffle des vents y promène sans cesse
De climats en climats le temple & la déesse.
Elle fuit & revient. Elle place un mortel
Hier sur un bûcher, demain sur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres;
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.
Une beauté frappante & dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de Brionne;
Sans croire qu'autrefois un petit front serré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainsi l'opinion changeante & vagabonde
Soumet la beauté même autre reine du monde;
Ainsi dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour, aux pieds d'un sage,
Nous la voyions tomber du haut de son nuage,
Et que la Vérité, se montrant aussitôt,
Vienne, au bord de son puits, voir ce qu'on fait en haut?

Il est pour les savans, & pour les sages même,
Une autre illusion : cet esprit de système,
Qui bâtit, en rêvant, des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha DIEU dans les nombres;
L'auteur du mécanisme attacha follement

La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
L'un du soleil éteint veut composer la terre;
La terre, dit un autre, est un globe de verre.
De-là ces différens soutenus à grands cris;
Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits,
La dispute s'assied dans l'asile du sage.

La contrariété tient souvent au langage;
On peut s'entendre moins formant un même son,
Que si l'un parlait basque, & l'autre bas-breton.
C'est là, qui le croirait? un fléau redoutable;
Et la pâle famine, & la peste effroyable
N'égalent point les maux & les troubles divers
Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes,
Les saints emportemens de ces ames célestes,
Le fanatisme, au meurtre excitant les humains,
Des poisons, des poignards, des flambeaux dans
mains;
Nos villages déserts, nos villes embrasées,
Sous nos foyers détruits nos mères écrasées;
Dans nos temples sanglans, abandonnés du ciel,
Des ministres rivaux égorgés sur l'autel;
Tous les crimes unis, meurtre, inceste, pillage,
Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage;
Sur des corps expirans, d'infames ravisseurs
Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs;
L'étranger dévorant le sein de ma patrie,
Et sous la piété déguisant sa furie;
Des pères conduisant leurs enfans aux bourreaux,
Et les vaincus toujours traînés aux échafauds?...
DIEU puissant! permettez que ces temps déplora

Un jour par nos neveux ſoient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux diſputeur;
Son air d'humilité couvre mal ſa hauteur;
Et ſon auſtérité, pleine de l'Évangile,
Paraît offrir à DIEU le venin qu'il diſtille.
« Monſieur, tout ceci cache un dangereux poiſon;
» Perſonne, ſelon vous, n'a ni tort ni raiſon,
» Et ſur la vérité n'ayant point de meſure,
» Il faut ſuivre pour loi l'inſtinct de la nature! »

Monſieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela....
« Eh! quoique vous ayez déguiſé ce ſens-là,
» En vous interprétant la choſe devient claire. »...

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité; mais d'un commun accord.
Qui diſcute a raiſon, & qui diſpute a tort.
Voilà ce que j'ai dit; & d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, ſouvent il faut ſe taire....
« Mon cher monſieur, ceci cache toujours deux ſens;
» Je diſtingue... » Monſieur, diſtinguez, j'y conſens.
J'ai dit mon ſentiment, je vous laiſſe les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres...
« Mon fils, nous vous avons défendu de penſer;
» Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »

Heureux! ô trop heureux qui loin des fanatiques,
Des cauſeurs importuns & des jaloux critiques,
En paix ſur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs!
Tels on voit dans les champs de ſages laboureurs,
D'une ruche irritée évitant les bleſſures,
En dérober le miel à l'abri des piqûres.

DISTANCE.

Un homme qui connaît combien on compt de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance, & qu'il n'a eu besoin qu d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître le différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'es ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur me un vaisseau voguer loin du sien, vous dir sans hésiter à quelle distance on est à p près de ce vaisseau; & le passager n'en pourr former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet nous. Cette ligne se termine à un point; no ne sentons donc que ce point; & soit q l'objet existe à mille lieues, ou qu'il soit à pied, ce point est toujours le même dans yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immé diat pour apercevoir tout d'un coup la dis tance, comme nous en avons pour sentir l'attouchement, si un corps est dur ou n par le goût, s'il est doux ou amer; par l'o si de deux sons l'un est grave & l'autre : Car, qu'on y prenne bien garde, les par d'un corps, qui cèdent à mon doigt, sont plus prochaine cause de ma sensation de lesse; & les vibrations de l'air, excitées le corps sonore, sont la plus prochaine de ma sensation du son. Or si je ne puis a

nsi immédiatement une idée de distance, il
ut donc que je connaisse cette distance par
moyen d'une autre idée intermédiaire; mais
faut au moins que j'aperçoive cette idée
termédiaire : car une idée que je n'aurais
int, ne servira certainement pas à m'en faire
oir une autre.

On dit qu'une telle maison est à un mille
ıne telle rivière; mais si je ne sais pas où
cette rivière, je ne sais certainement pas
est cette maison. Un corps cède aisément
l'impression de ma main; je conclus immé-
ıtement sa mollesse. Un autre résiste; je sens
diatement sa dureté. Il faudrait donc que
ıentisse les angles formés dans mon œil,
ur en conclure immédiatement les distances
s objets. Mais la plupart des hommes ne
vent pas même si ces angles existent : donc
est évident que ces angles ne peuvent être
cause immédiate de ce que vous connaissez
distances.

Celui qui, pour la première fois de sa vie,
tendrait le bruit du canon, ou le son d'un
ncert, ne pourrait juger si on tire ce canon,
ı si on exécute ce concert à une lieue ou à
ente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse
ıccoutumer à juger de la distance qui est entre
i & l'endroit d'où part ce bruit. Les vibra-
ons, les ondulations de l'air portent un son
ses oreilles, ou plutôt à son *sensorium*; mais
bruit n'avertit pas plus son *sensorium* de
endroit où le bruit commence, qu'il ne lui
prend la forme du canon ou des instrumens
musique. C'est la même chose précisément
ır rapport aux rayons de lumière qui partent

d'un objet ; ils ne nous apprennent po
tout où eſt cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davant
grandeurs , ni même les figures. Je v
loin une petite tour ronde. J'avance,
çois, & je touche un grand bâtiment qu
gulaire. Certainement ce que je vois &
je touche n'eſt pas ce que je voyais. C
objet rond , qui était dans mes yeux, n'e
ce grand bâtiment quarré. Autre choſe eſ
par rapport à nous, l'objet meſurable
gible : autre choſe eſt l'objet viſible. J'e
de ma chambre le bruit d'un carroſſe : j
la fenêtre , & je le vois ; je deſcends , &
dedans. Or ce carroſſe que j'ai enten
carroſſe que j'ai vu , ce carroſſe que j'
ché , ſont trois objets abſolument div
trois de mes ſens, qui n'ont aucun r
immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il eſt démontré
forme dans mon œil un angle une f
grand, à très-peu de choſe près, qu
vois un homme à quatre pieds de mo
quand je vois le même homme à huit p
moi. Cependant je vois toujours cet hon
la même grandeur. Comment mon ſen
contredit-il ainſi le mécaniſme de mes or
L'objet eſt réellement une fois plus peti
mes yeux , & je le vois une fois plus
C'eſt en vain qu'on veut expliquer ce n
par le chemin que ſuivent les rayons ,
la forme que prend le criſtallin dans nos
Quelque ſuppoſition que l'on faſſe , l'ang
lequel je vois un homme à quatre pieds d
eſt toujours à peu près doublé de

:quel je le vois à huit pieds. La géomé-
e résoudra jamais ce problème : la phy-
y est également impuissante ; car vous
beau supposer que l'œil prend une nou-
conformation, que le cristallin s'avance,
angle s'aggrandit : tout cela s'opèrera
nent pour l'objet qui est à huit pas, &
l'objet qui est à quatre. La proportion
oujours la même ; si vous voyez l'objet
pas sous un angle de moitié plus grand
ne doit être, vous verriez aussi l'objet
re pas sous un angle de moitié plus grand
iviron. Donc ni la géométrie ni la phy-
ne peuvent expliquer cette difficulté.

lignes & ces angles géométriques ne
pas plus réellement la cause de ce que
voyons les objets à leur place, que de
e nous les voyons de telles grandeurs,
elle distance. L'ame ne considère pas si
partie va se peindre au bas de l'œil ; elle
pporte rien à des lignes qu'elle ne voit
L'œil se baisse seulement pour voir ce
près de la terre, & se relève pour voir
est au-dessus de la terre. Tout cela ne
it être éclairci, & mis hors de toute
station, que par quelque aveugle né à qui
rait donné le sens de la vue. Car si cet
le, au moment qu'il eût ouvert les yeux,
gé des distances, des grandeurs & des
ons, il eût été vrai que les angles opti-
formés tout d'un coup dans sa rétine,
t été les causes immédiates de ses sen-
s. Aussi le docteur *Berclay* assurait, d'après
ocke, (& allant même en cela plus loin
ocke) que ni situation, ni grandeur,

ni diſtance, ni figure, ne ſerait aucunement diſcernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né, d dépendait la déciſion indubitable de cette queſtion. Le célèbre *Cheſelden*, un de ces fa chirurgiens qui joignent l'adreſſe de la aux plus grandes lumières de l'eſprit, a imaginé qu'on pouvait donner la vue à aveugle né, en lui abaiſſant ce qu'on appe des *cataractes*, qu'il ſoupçonnait formées da ſes yeux preſqu'au moment de ſa naiſſance, propoſa l'opération. L'aveugle eut de la à y conſentir. Il ne concevait pas trop, le ſens de la vue pût beaucoup augmenter plaiſirs. Sans l'envie qu'on lui inſpira d'a prendre à lire & à écrire, il n'eût po déſiré de voir. Il vérifiait par cette indi rence, *qu'il eſt impoſſible d'être malheureu par la privation des biens dont on n'a d'idée*; vérité bien importante. Quoi qu'il ſoit, l'opération fut faite & réuſſit. Ce j homme d'environ quatorze ans vit la lum pour la première fois. Son expérience confi tout ce que *Locke* & *Berclay* avaient ſi l prévu. Il ne diſtingua de long-temps ni g deurs, ni ſituation, ni même figure. Un o d'un pouce mis devant ſon œil, & qui lui ca une maiſon, lui paraiſſait auſſi grand q maiſon. Tout ce qu'il voyait lui ſemblait bord être ſur ſes yeux, & les toucher c les objets du tact touchent la peau. Il pouvait diſtinguer d'abord ce qu'il avait rond à l'aide de ſes mains, d'avec ce avait jugé angulaire; ni diſcerner avec

ye-

i ce que ſes mains avaient ſenti être en
ı en bas, était en effet en haut ou en
:tait ſi loin de connaître les grandeurs,
; avoir enfin conçu par la vue, que ſa
était plus grande que ſa chambre, il ne
ıit pas comment la vue pouvait donner
ée. Ce n'eſt fut qu'au bout de deux
xpérience, qu'il pût apercevoir que les
t repréſentaient des corps ſaillans. Et
pres ce long tâtonnement d'un ſens nou-
lui, il eut ſenti que des corps & non
aces ſeules, étaient peints dans les ta-
il y porta la main, & fut étonné de ne
ɔuver avec ſes mains ces corps ſolides,
ommençait à apercevoir les repréſenta-
l demandait quel était le trompeur du
toucher ou du ſens de la vue.

t donc une déciſion irrévocable, que la
dont nous voyons les choſes, n'eſt
u tout la ſuite immédiate des angles
dans nos yeux. Car ces angles mathé-
s étaient dans les yeux de cet homme,
dans les nôtres; & ne lui ſervaient de rien
ecours de l'expérience & des autres ſens.

nture de l'aveugle né fut connue en
vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens*
ton, qui avait beaucoup vu *Cheſelden*,
ion de cette découverte importante;
peine y prit-on garde. Et même
n fit enſuite à Paris la même opé-
de la cataracte ſur un jeune homme
prétendait privé de la vue dès ſon
ı, on négligea de ſuivre le dévelope-
urnalier du ſens de la vue en lui, &
che de la nature. Le fruit de cette

opération fut perdu pour les philc
Comment nous repréſentons-nous le
deurs & les diſtances ? De la même faç
nous imaginons les paſſions des homm
les couleurs qu'elles peignent ſur leurs
& par l'altération qu'elles portent da
traits. Il n'y a perſonne, qui ne li
d'un coup ſur le front d'un autre la
ou la colère. C'eſt la langue que la
parle à tous les yeux ; mais l'expérien
apprend ce langage. Auſſi l'expérienc
nous apprend, que quand un objet e
loin, nous le voyons confuſément &
ment. De-là nous formons des idées,
ſuite accompagnent toujours la ſenſatio
vue. Ainſi tout homme qui, à dix pa
vu ſon cheval haut de cinq pieds,
quelques minutes après ce cheval gros co
mouton, ſon ame, par un jugement invo
conclut à l'inſtant que ce cheval eſt tr

Il eſt bien vrai que quand je vois m
val de la groſſeur d'un mouton, il ſe
alors dans mon œil une peinture plus
un angle plus aigu ; mais c'eſt là ce qui
pagne, non ce qui cauſe mon ſentim
même il ſe fait un autre ébranlement da
cerveau, quand je vois un homme ro
honte, que quand je le vois rougir de
mais ces différentes impreſſions ne
draient rien de ce qui ſe paſſe dans
cet homme, ſans l'expérience, dont
ſeule ſe fait entendre.

Loin que cet angle ſoit la cauſe
de ce que je juge qu'un grand cheval
loin, quand je vois ce cheval

arrive au contraire à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas soit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme posté sur un toit; le lointain & le peu de rayons m'empêchent d'a-·d de distinguer si c'est un homme: l'objet paraît très-petit, je crois voir une statue deux pieds tout au plus: l'objet se remue, je juge que c'est un homme, & dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens? Quand j'ai cru voir une statue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais sous un tel angle: nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits impri-s dans ma rétine; mais dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme & l'idée de la hauteur de cinq à x pieds, me force, sans que j'y pense, à naginer par un jugement soudain, que je vois homme de telle hauteur, & à voir une telle teur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci, les distances, les grandeurs, les situations ne sont pas, à proprement parler, des choses visibles, c'est-à-dire, ne sont pas les objets propres & immédiats de la vue. L'objet propre & immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée; tout le reste, nous ne le sentons qu'à la longue & par expé-nce. Nous apprenons à voir, précisément comme nous apprenons à parler & à lire. La

différence est que l'art de voir est plus facile, que la nature est également à tous notre maît

Les jugemens soudains, presque uniforme que toutes nos ames, à un certain âge, pt tent des distances, des grandeurs, des sit tions, nous font penser qu'il n'y a qu'à ouv les yeux pour voir de la manière dont n voyons. On se trompe; il y faut le seco des autres sens. Si les hommes n'avaient le sens de la vue, ils n'auraient aucun moy pour connaître l'étendue en longueur, larg & profondeur; (*) & un pur esprit ne connaîtrait pas peut-être, à moins que DI ne la lui révélât. Il est très-difficile de sépa dans notre entendement l'extension d'un ob d'avec les couleurs de cet objet. Nous voyons jamais rien que d'étendu, & de nous sommes tous portés à croire que n voyons en effet l'étendue. Nous ne pouv guère distinguer dans notre ame ce jau que nous voyons dans un louis-d'or, d'av ce louis-d'or dont nous voyons le jaune. C comme, lorsque nous entendons prononcer mot *louis-d'or*, nous ne pouvons nous pêcher d'attacher malgré nous l'idée de ce monnaie au son que nous entendons pronon

Si tous les hommes parlaient la même lan nous serions toujours prêts à croire qu'i aurait une connexion nécessaire entre les & les idées. Or tous les hommes ont ici même langage, en fait d'imagination. La nat leur dit à tous : Quand vous aurez vu

(*) Voyez dans les *Élémens de la Philosophie Newton* une note des éditeurs sur cette question.

couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous représentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs semblent attachées. Ce jugement prompt & involontaire que vous formerez, vous sera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre, pour estimer les distances, les grandeurs, les situations, de tout ce qui vous environne, que vous eussiez examiné des angles & des rayons visuels, vous seriez mort avant de savoir si les choses dont vous avez besoin sont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, & si elles sont de la grosseur d'un ciron, ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous disons que nos sens nous trompent. Chacun de nos sens fait la fonction à laquelle la nature l'a destiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la mesure des connaissances que notre être comporte. Nous demandons à nos sens ce qu'ils ne sont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fissent connaître la solidité, la grandeur, la distance, &c. mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, & que l'expérience les seconde. Si le père *Mallebranche* avait envisagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos sens, qui sont les seules sources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, sans doute, étendre à tous les cas cette espèce de métaphysique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au

fecours, que quand les mathématiques font infuffifantes.

DIVINITÉ DE JESU

LES fociniens qui font regardés comn blafphémateurs ne reconnaiffent point la di de JESUS-CHRIST. Ils ofent prétendre les philofophes de l'antiquité, avec les les mahométans & tant d'autres nations l'idée d'un Dieu-homme eft monftrueuf la diftance d'un Dieu à l'homme eft in & qu'il eft impoffible que l'être infini menfe, éternel, ait été contenu dans ur périffable.

Ils ont la confiance de citer en leur *Eufèbe*, évêque de Céfarée, qui, dai hiftoire eccléfiaftique, liv. I, chap. XI, d qu'il eft abfurde que la nature non enge immuable, du DIEU tout-puiffant, pre forme d'un homme. Ils citent les pè l'Eglife, *Juftin* & *Tertullien*, qui ont même chofe. *Juftin* dans fon dialogue *Triphon*, & *Tertullien* dans fon difcours *Praxeas*.

Ils citent *St Paul* qui n'appelle jamais J CHRIST DIEU, & qui l'appelle homme fouvent. Ils pouffent l'audace jufqu'au d'affirmer que les chrétiens pafferent fiècles entiers à former peu-à-peu l'apc de JESUS, & qu'ils n'élevaient cet. ét édifice qu'à l'exemple des païens qui divinifé des mortels. D'abord, fel on ne regarda JESUS que comme

inſpiré de DIEU ; enſuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-deſſus des anges, comme le dit *St Paul.* Chaque jour ajoutait à ſa grandeur. Il devint une émanation de DIEU produite dans le temps. Ce ne fut pas aſſez ; on le fit naître avant le temps même. Enfin, on le fit DIEU conſubſtantiel à DIEU. *Crellius*, *Voquelſius*, *Natalis Alexander*, *Hornebeck*, ont appuyé tous ces baſphèmes par des argumens qui étonnent les ſages, & qui pervertiſſent les faibles. Ce fut ſur-tout *Fauſte Socin* qui répandit les ſemences de cette doctrine dans l'Europe ; & ſur la fin du ſeizième ſiècle il s'en eſt peu fallu qu'il n'établît une nouvelle eſpèce de chriſtianiſme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents eſpèces.

DIVORCE.

Il eſt dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que l'*uſage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainſi que Biſſine ou Bazine quitta le roi de Thuringe ſon mari, pour ſuivre Childéric qui l'épouſa.* C'eſt comme ſi on diſait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Menelas*, ſuivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, & la fable ridicule de *Childéric* qui n'a jamais été roi de France, & qu'on prétend avoir enlevé *Bazine* femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Issy, *Lutetia Parisiorum*, qui répudia sa femme. L'abbé *Velli*, dans son *histoire de France*, dit que ce *Cheribert*, ou *Caribert*, répudia sa femme *Ingoberge* pour épouser *Mirefleur* fille d'un artisan, & ensuite *Theudegilde*, fille d'un berger, qui *fut élevée sur le premier trône de l'empire français.*

Il n'y avait alors ni premier, ni second trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire *français.*

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne*. Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fût en usage dans la langue welche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga, ou régule *Chilpéric*, seigneur de la province du Soissonnais, & qu'on appelle *roi de France*, fit divorce avec la reine *Andove* eu *Andovère*; voici la raison de ce divorce.

Cette *Andovère* après avoir donné au seign de Soissons trois enfans mâles, accoucha d' fille. Les Francs étaient en quelque faç chrétiens depuis *Clovis*. *Andovère* étant rele de couche présenta sa fille au baptême. *Chil* de Soissons, qui apparemment était fort d'elle, lui déclara que c'était un crime irremissible d'être marraine de son enfant, qu'e ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'Eglise, & il épousa *Fredegonde* : après q il chassa *Fredegonde*, épousa une visigot & puis reprit *Fredegonde.*

I

Tout cela n'a rien de bien légal, & ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande dans les îles Orcades.

Le code justinien que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce. Mais le droit canonique que les catholiques ont encore plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit *que le divorce se pratique dans les Etats d'Allemagne de la confession d'Augsbourg.*

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, & dans toute l'Eglise grecque.

Le divorce est probablement de la même date à-peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-à-dire, qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, & qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien qui rassembla toutes les lois faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non-seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encore plus d'étendue, au point que toute femme dont le mari était non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien, & même théologien; comment donc arriva-t-il que l'Eglise dérogeât à ses lois? ce fut quand l'Eglise devint souveraine & législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance &

dans la barbarie. Ils profitèrent tellement la ſtupidité des hommes, qu'*Honorius II*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enſeignât le droit civil. On peut dire de cette hardieſſe : cela n'eſt pas croyable; mais cela eſt vrai.

Comme l'Egliſe jugea ſeule du mariage, e jugea ſeule du divorce. Point de prince qui fait un divorce, & qui ait épouſé une ſecon femme ſans l'ordre du pape, avant *Henri VI* roi d'Angleterre, qui ne ſe paſſa du pa qu'après avoir long-temps ſollicité ſon proc en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ign rance, ſe perpétua dans les temps éclairé par la ſeule raiſon qu'elle exiſtait. Tout ab s'éterniſe de lui-même ; c'eſt l'écurie d'*Augia* il faut un *Hercule* pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de Fran que par une ſentence du pape : encore fallut-i comme on l'a déjà remarqué, non pas pro noncer un divorce, mais mentir en pronon qu'il n'y avait point eu de mariage. (*)

DOGMES.

On ſait que toute croyance enſeig e l'Egliſe, eſt un dogme qu'il faut embra eſt triſ qu'il y ait des dogmes reç l'Egliſe latine, & rejetés par l'Egliſe gre Mais ſi l'unanimité manque, la chari remplace. C'eſt ſur-tout entre les cœurs ſaudrait de la réunion.

(*) Voyez *Adultère*.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un ſonge qui a déjà trouvé grâce devant quelques perſonnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le ſoleil entrant dans le ſigne des poiſſons, je fus tranſporté au ciel, comme le ſavent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni ſur l'éléphant de *Sammonocodom* le ſiamois, ni ſur le cheval de *St George* patron de l'Angleterre, ni ſur cochon de *St Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage ſe fit je ne ſais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'eſt que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'était, ne vous en déplaiſe, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète*, *Charron*, de *Thou*, le chancelier de l'*Hoſpital*; tous les grands-hommes qui, ayant enſeigné & pratiqué les vertus que DIEU exige, ſemblent ſeuls être en droit de prononcer ſes arrêts.

Je ne dirai point ſur quels trônes ils étaient aſſis, ni combien de millions d'êtres céleſtes étaient proſternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéreſſantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait ſa cauſe, & qui étalait ſes beaux ſentimens,

contre la peinture & la ſculpture, dan
j'ai fait voir évidemment que les bonnes c
ne ſervent à rien du tout, & j'ai prouv
eſt diabolique de danſer le menuet ;
vîte d'ici le cardinal de *Lorraine*, & p
moi à côté de *St Paul*,

Comme il parlait, on vit auprès de
bûcher enflammé ; un ſpectre épouvant
portant au cou une fraiſe eſpagnole à

dans l'abyme, mais que *Calvin* ferait puni plus rigoureusement. (1)

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru, j'ai cru; mais sur leur front il était écrit, j'ai fait; & ils étaient condamnés.

Le jésuite *le Tellier* paraissait fièrement, la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un jansénisté y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé jusqu'aux os & le janséniste, qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite, eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite & à gauche des troupes de faquirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs & gris, qui s'étaient tous imaginé que, pour faire leur cour à l'Etre suprême, il fallait ou chanter ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix succéda un morne silence; aucun n'osa répondre, & ils furent tous conduits aux petites-maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens on puisse imaginer.

L'un criait : c'est aux métamorphoses de *Xaca* qu'il faut croire; l'autre, c'est à celles de *Sammonocodom* : *Bacchus* arrêta le soleil & la lune, disait celui-ci; les Dieux ressuscitèrent *Pelops*, disait celui-là. Voici la bulle *in Cœnâ Domini*, disait un nouveau venu, & l'huissier des juges criait : Aux petites-maisons, aux petites-maisons.

(1) Cela n'est pas juste ; le cardinal de *Lorraine* avait allumé plus de bûchers que *Calvin*.

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CRÉATEUR, CONSERVATEUR, RÉMUNÉRATEUR, VENGEUR, PARDONNEUR, &c. &c., soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plu de former, que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né, finissaient par ces mots : *car tel est notre plaisir.*

DONATIONS.

La république romaine qui s'empara de tant d'Etats, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit *Massinisse* roi du Numidie.

Lucullus, *Sylla*, *Pompée* donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de *César*. *Antoine*, & ensuite *Octave*, donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan*, on frappa la fameuse médaille *regna assignata*, les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des colléges pour la plus grande gloire de DIEU ou des Dieux, c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet & les califes ses vicaires prirent beaucoup d'Etats pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils

tenaient rien que de leur Alcoran & de l r sabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* & de *Saphira* sa femme. Elle fut en argent comptant, & ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

La célèbre donation de Rome & de toute l'Italie au pape *Silvestre*, par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie fut guéri de la lèpre à Rome, par le baptême qu'il reçut l'évêque *Silvestre*, (quoiqu'il ne fût point baptisé) & que pour récompense il donna sur champ sa ville de Rome & toutes ses provinces occidentales à ce *Silvestre*. Si l'acte de ette donation avait été dressé par le docteur e la comédie italienne, il n'aurait pas été lus plaisamment conçu. On ajoute que *Constntin* déclara tous les chanoines de Rome onsuls & patrices, *patricios & consules effici*; u'il tint lui-même la bride de la haquenée ır laquelle monta le nouvel empereur évêque, *enentes frenum equi illius.* (*)

Quand on fait réflexion que cette belle hisoire a été en Italie une espèce d'article de oi, & une opinion révérée du reste de l'Eu-

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs*, *&c.*, tome I, ages 363 & 364, où cette donation se trouve traduite entier.

rope pendant huit siècles; qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

AUJOURD'HUI on n'excommunie plus personne pour avoir douté que *Pepin* l'usurpateu ait donné & pu donner au pape l'exarchat Ravenne : c'est tout au plus une mauvais pensée, un péché véniel qui n'entraîne poin la perte du corps & de l'ame.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cett donation.

1°. Le bibliothécaire *Anastase*, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'evénement.

2°. Il n'était point vraisemblable que *Pepin* mal affermi en France, & à qui l'Aquitaine fesait la guerre, allât donner en Italie des Etats qu'il avouait appartenir à l'empereur résidant à Constantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaissait l'empe romain-grec pour souverain de ces terres patées par les Lombards, & lui en avait pret serment, comme il se voit par les lettres cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque Mayence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pou donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir lettre du ciel, écrite de la propre main *St Pierre* à *Pepin*, pour se plaindre des tions du roi des Lombards *Astolphe*, *St Pierre* ne dit point du tout dans sa lettre que *Pepin*

eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape ; & certainement *St Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque ; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation ; & ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines, absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme & Plaisance avaient été concédés au St Siége comme une dépendance de l'exarchat, (*a*) assure que *les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre* DIEU. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi ! mais c'est à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin : *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts.* L'aveu est franc, & je suis persuadé que *Bellarmin* a raison.

Donation de Charlemagne.

DANS le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarchat, & qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénévent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme

(*a*) Page 120, seconde partie.

Charlemagne ne poſſédait aucun de ces Etats, il ne pouvait les donner ; & quant à la ville de Ravenne, il eſt bien clair qu'il la garda, puiſque, dans ſon teſtament, il fait un legs à *ſa ville de Ravenne*, ainſi qu'à *ſa ville de Rome*. C'eſt beaucoup que les papes aient eu Ravenne & la Romagne avec le temps ; mais pour Veniſe, il n'y a pas d'apparence qu'ils faſſent valoir dans la place St Marc le diplôme qui leur en accorde la ſouveraineté.

On a diſputé pendant des ſiècles ſur tous ces actes, inſtrumens, diplômes. Mais c'eſt une opinion conſtante, dit *Giannone* ce martyr de la vérité, que toutes ces pièces furent forgées du temps de *Grégoire VII*. (*b*) *E coſtante opinione preſſo i piu gravi ſcrittori che tutti queſti iſtromenti e diplomi furono ſuppoſti ne' tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au ſiége de Rome, fut celle de Bénévent ; & ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX* : il n'y manqua qu'une formalité, c'eſt qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent, & les empereurs romains-grecs réclamaient leurs droits ſur ce duché. Mais l'hiſtoire n'eſt autre choſe que la liſte de ceux qui ſe ſont accommodés du bien d'autrui.

(*b*) Lib. IX, cap. III.

Donation de la comteſſe Mathilde.

LA plus conſidérable des donations, & la plus authentique, fut celle de tous les biens de la fameuſe comteſſe *Mathilde* à *Grégoire VII.* C'était une jeune veuve qui donnait tout à ſon directeur. Il paſſe pour conſtant que l'acte en fut réitéré deux fois, & enſuite confirmé par ſon teſtament.

Cependant il reſte encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ſes Etats, tous ſes biens préſens & à venir à ſon ami *Grégoire VII*, par un acte ſolennel, dans ſon château de Canoſſa en 1077, pour le remède de ſon ame & de l'ame le ſes parens. Et pour corroborer ce ſaint nſtrument, on nous en montre un ſecond de 'an 1102, par lequel il eſt dit que c'eſt à Rome u'elle a fait cette donation, laquelle s'eſt garée, & qu'elle la renouvelle, & toujours our le remède de ſon ame.

Comment un acte ſi important était-il égaré? ı cour romaine eſt-elle ſi négligente? comment et inſtrument écrit à Canoſſe avait-il été écrit Rome? que ſignifient ces contradictions? 'out ce qui eſt bien clair, c'eſt que l'ame des onataires ſe portait mieux que l'ame de la onatrice qui avait beſoin, pour ſe guérir, e ſe dépouiller de tout en faveur de ſes méecins.

Enfin, voilà donc, en 1102, une ſouveraine éduite, par un acte en forme, à ne pouvoir as diſpoſer d'un arpent de terre; & depuis et acte, juſqu'à ſa mort en 1115, on trouve

encore des donations de terres confidérables, faites par cette même *Mathilde* à des chanoines & à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après fa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous fes droits le teftament de *Mathilde* qui confirmait fes donations. Les papes ne produifirent jamais ce teftament.

Il fallait encore favoir fi cette riche comteffe avait pu difpofer de fes biens, qui étaient la plupart des fiefs de l'empire.

L'empereur *Henri V*, fon héritier, s'empara de tout, ne reconnut ni teftament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes, en temporifant, gagnèrent plus que les empereurs en ufant de leur autorité; & avec le temps, ces céfars devinrent fi faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la fucceffion de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui *le patrimoine de St Pierre.*

Donation de la fuzeraineté de Naples aux papes.

Les gentilshommes normands, qui furent les premiers inftrumens de la conquête de Naples & de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes feulement délivrent Salerne au moment qu'elle eft prife par une armée de Sarrafins. Sept autres gentilshommes normands, tous frères, fuffifent pour chaffer ces mêmes Sarrafins de toute la contrée, & pour l'ôter à l'empereur grec qui les

ayés d'ingratitude. Il eſt bien naturel
peuples dont ces héros avaient ranimé
ır, s'accoutumaſſent à leur obéir par
ion & par reconnaiſſance.
ı les premiers droits à la couronne des
iciles. Les évêques de Rome ne pou-
pas donner ces Etats en fief plus que
ume de Boutan ou de Cachemire.
ꝫ pouvaient même en accorder l'inveſ-
ꝗuand on la leur aurait demandée : car
temps de l'anarchie des fiefs, quand
neur voulait tenir ſon bien allodial en
ır avoir une protection, il ne pouvait
ꝫr qu'au ſouverain, au chef du pays où
était ſitué. Or, certainement le pape
pas ſeigneur ſouverain de Naples, de
lle & de la Calabre.
beaucoup écrit ſur cette vaſſalité pré-
, mais on n'a jamais remonté à la ſource.
ire que c'eſt le défaut de preſque tous
ſconſultes, comme de tous les théo-
. Chacun tire bien ou mal, d'un principe
les conſéquences les plus favorables à
rti. Mais ce principe eſt-il vrai? ce
: fait ſur lequel ils s'appuient eſt-il
ſtable? c'eſt ce qu'ils ſe donnent bien
de d'examiner. Ils reſſemblent à nos
romanciers qui ſuppoſaient tous que
ſ avait apporté en France le caſque
r. Ce caſque était impénétrable, ſans
mais *Hector* en effet l'avait-il porté?
de la vierge eſt auſſi très-reſpectable;
ngt ſacriſties qui ſe vantent d'en poſſéder
quille, la poſſèdent-elles en effet?
hommes de ce temps-là, auſſi méchans

qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes, & redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchans qu'eux, & beaucoup plus sots.

Robert Guiſcard & *Richard*, vainqueurs de la Pouille & de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vaſſaux de l'empire; mais l'empereur *Henri III*, mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'allemands. Les Normands, qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands, & prirent le pape priſonnier. Mais pour empêcher déſormais les empereurs & les papes de venir les troubler dans leurs poſſeſſions, ils offrirent leurs conquêtes à l'Egliſe ſous le nom d'*oblata*. C'eſt ainſi que l'Angleterre avait payé le *denier de St Pierre*; c'eſt ainſi que les premiers rois d'Eſpagne & de Portugal, en recouvrant leurs Etats contre les Sarraſins, promirent à l'Egliſe de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Eſpagne, ni le Portugal ne regardèrent jamais le pape comme leur ſeigneur ſuzerain.

Le duc *Robert oblat* de l'Egliſe, ne fut pas non plus feudataire du pape; il ne pouvait pas l'être, puiſque les papes n'étaient pas ſouverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par ſon ſénat, & l'évêque n'avait que du crédit; le pape était à Rome préciſément ce que l'électeur eſt à Cologne. Il y a une différence pro-

au légat qui la foula aux pieds, & jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaisant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, & oublia de lever l'excommunication.

Examen de la vassalité de Naples & de l'Angleterre.

On demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre* : tous deux avaient été excommuniés ; tous deux donnaient leurs Etats à *St Pierre*, & n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape & le cassèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du baron *Robert* : & s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une : ou l'Angleterre & la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'Eglise, ou selon la loi des fiefs, ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de JESUS-CHRIST qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, & qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse-majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit ni spirituel, ni temporel n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont. Naples n'appartient

tient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché, c'est le droit les gens, plus fort que le droit des fiefs. Ce roit des gens ne veut pas qu'un souverain ppartienne à un autre souverain ; & la loi plus ancienne est qu'on soit le maître chez i, à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

SI on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe lont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince ivait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom le *St Pierre*. Quelquefois même ils firent les ivances, & l'on peut dire qu'ils ont donné ous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que *Jules II* nna les Etats du roi *Louis XII* à l'empereur *aximilien*, qui ne put s'en mettre en possesn ; & l'on ne se souvient pas assez que *Sixte-int*, *Grégoire XIV* & *Clément VIII* furent ts de faire une libéralité de la France à :onque *Philippe II* aurait choisi pour le iri de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un lepuis *Charlemagne*, que la cour de Rome i'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son *Conte du tonneau*, dit que nilord *Pierre* devint tout-à-fait fou, & que *artin* & *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rap-

portons cette témérité que comme un
phème plaifant d'un prêtre anglais
l'évêque de Rome.

Toutes ces donations difparaiffent deva
des Indes orientales & occidentales ,
Alexandre VI inveftit l'Efpagne & le P
de fa pleine puiffance & autorité divine :
donner prefque toute la terre. Il pouvait
de même les globes de *Jupiter* & de
avec leur fatellites.

Donations entre particuliers.

Les donations des citoyens fe traite
différemment. Les codes des nations fo
venus d'abord unanimement, que perfonne
donner le bien d'autrui, de même que p
ne peut le prendre. C'eft la loi des parti

En France la jurifprudence fut incert
cet objet, comme fur prefque tous les
jufqu'à l'année 1731, où l'équitable ch
d'*Agueffeau* ayant conçu le deffein de
enfin la loi uniforme, ébaucha très-fail
ce grand ouvrage par l'édit fur les *do*
Il eft rédigé en quarante-fept articles
en voulant rendre uniformes toutes
malités concernant les donations, on
la Flandre de la loi générale; & en ex
la Flandre on oublia l'Artois qui devra
de la même exception : de forte que
après la loi générale, on fut obligé d'
pour l'Artois une particulière.

On fit fur-tout ces nouveaux édits
nant les donations & les teftamens, p
tous les commentateurs qui em

lois; & on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il t payer pour chaque présent aux fermiers domaine royal, droit de contrôle, droit nuation, droit de centième denier, droit ǝeux sous pour livre, droit de huit sous ır livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez ın citoyen, vous êtes bien plus libéral que s ne pensez. Vous avez le plaisir de con-ouer à enrichir les fermiers généraux; mais argent ne sort point du royaume, comme i qu'on paye à la cour de Rome.

LES SEPT DORMANS.

A fable imagina qu'un *Epiménide* avait ıi d'un somme pendant vingt-sept ans, & son réveil il fut tout étonné de trouver etits enfans mariés qui lui demandaient ıom; ses amis morts, sa ville & les mœurs ıabitans changées. C'était un beau champ critique, & un plaisant sujet de comédie. egende a emprunté tous les traits de la :, & les a grossis.

L'auteur de la *Légende dorée* ne fut pas le r qui, au treizième siècle, au lieu d'un ıeur nous en donna sept, & en fit brave-ıt sept martyrs. Il avait pris cette édifiante ioire chez *Grégoire* de Tours, écrivain véri-qui l'avait prise chez *Sigebert*, qui l'avait chez *Métaphraste*, qui l'avait prise chez

Nicéphore. C'eſt ainſi que la vérité arrive a
hommes de main en main.

Le révérend père *Pierre Ribadeneira* de
compagnie de JESUS, enchérit encore ſur
Légende dorée dans ſa célèbre *Fleur des ſaint*
dont il eſt fait mention dans le Tartuffe
Molière. Elle fut traduite, augmentée & e
richie de tailles-douces par le révérend p
Antoine Girard de la même ſociété; rien
manque.

Quelques curieux feront peut-être bien ai
de voir la proſe du révérend père *Girard*,
voici:

« Du temps de l'empereur *Déce*, l'Egliſe re
» une furieuſe & épouvantable bourraſqu
» entre les autres chrétiens l'on prit ſept frèr
» jeunes, bien diſpos & de bonne grâce,
» étaient enfans d'un chevalier d'Ephèſe, &
» s'appelaient *Maximien*, *Marie*, *Martin*
» *Denis*, *Jean*, *Sérapion* & *Conſtantin*. L
» pereur leur ôta d'abord leurs ceinture
» rées.... ils ſe cachèrent dans une cave
» l'empereur en fit murer l'entrée pour
» faire mourir de faim. »

Auſſitôt ils s'endormirent tous ſept, &
réveillèrent qu'après avoir dormi cent ſoix
& dix-ſept ans.

Le père *Girard* loin de croire que ce
un *conte à dormir de bout*, en prouve
thenticité par les argumens les plus démo
tifs : & quand on n'aurait d'autre preuve qu
noms des ſept aſſoupis, cela ſuffirait : on
s'aviſe pas de donner des noms à des
qui n'ont jamais exiſté. Les ſept dor
pouvaient être ni trompés, ni tromp

ce n'eſt pas pour conteſter cette hiſtoire que nous en parlons, mais ſeulement pour marquer qu'il n'y a pas un ſeul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'hiſtoire d'*Oedipe*, d'*Hercule*, de *Théſée* ſe trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne ſais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle hiſtoire. Je ſuppoſe que c'était de la tradition d'Ephèſe; car la caverne des ſept dormans, & la petite égliſe qui leur eſt dédiée, ſubſiſtent encore. Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* & pluſieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs devotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raiſonnement d'*Abadie*. Voilà des *mémoriaux* inſtitués pour célébrer à jamais l'aventure des ſept dormans. Aucun grec n'en a jamais douté dans Ephèſe; ces grecs n'ont pu être abuſés; ils n'ont pu abuſer perſonne; donc l'hiſtoire des ſept dormans eſt inconteſtable.

DROIT.

Droit des gens, droit naturel, droit public.

SECTION PREMIÈRE.

Je ne connais rien de mieux ſur ce ſujet que ces vers de l'*Arioſte* au chant XLIV.

Fan' lega oggi ré, papi, imperatori
Doman' saranno capitali nimici.
Perche quella apparenza esteriori
Non hanno i cor' non hanno gli animi tali
Che non guardando al torto piu che a diritto
Attendon' solamente al' lor profitto.

Rois, empereurs & successeurs de Pierre
Au nom de DIEU signent un beau traité;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela? C'est que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère;
Et que malgré St Jacque & St Matthieu
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la ter
comment vivraient-ils ensemble? Ils s'ai
raient, se nuiraient, se caresseraient, se dira
des injures, se battraient, se réconcilieraie
ne pourraient vivre l'un sans l'autre, ni l
avec l'autre. Ils feraient comme tous les hon
font aujourd'hui. Ils ont le don du raison
ment, oui; mais ils ont aussi le don de l'instin
& ils sentiront, & ils raisonneront, & ils agir
toujours comme ils y sont destinés par la n

Un DIEU n'est pas venu sur notre globe p
asse[illegible] ler le genre-humain & pour lui di
« J'ordonne aux Nègres & aux Cafres d'al
» tout nus & de manger des insectes.

» J'ordonne aux Samoïèdes de se vêtir
» peaux de rangifères & d'en manger la cha
» toute insipide qu'elle est, avec du poiss
» séché & puant, le tout sans sel. Les T
» tares du Thibet croiront tout ce que le

» dira le dalai-lama ; & les Japonnais croiront » tout ce que leur dira le dairi.

» Les Arabes ne mangeront point de cochon, » & les Vestphaliens ne se nourriront que de » cochon.

» Je vais tirer une ligne du mont Caucase » à l'Egypte, & de l'Egypte au mont Atlas: » tous ceux qui habiteront à l'orient de cette » ligne pourront épouser plusieurs femmes, » ceux qui seront à l'occident n'en auront » qu'une.

» Si vers le golfe Adriatique, depuis *Zara* » jusqu'à la Poléfine, ou vers les marais du » Rhin & de la Meuse, ou vers le mont Jura, » ou même dans l'île d'Albion, ou chez les » Sarmates, ou chez les Scandinaviens quel- » qu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme » despotique, ou de prétendre lui-même à » l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vîte, » en attendant que la destinée & moi nous en » ayons autrement ordonné.

» Si quelqu'un a l'insolence & la démence » de vouloir établir ou rétablir une grande » assemblée d'hommes libres sur le Mança- » narès ou sur la Propontide, qu'il soit ou » empalé ou tiré à quatre chevaux.

» Quiconque produira ses comptes suivant » une certaine règle d'arithmétique à Cons- » tantinople, au grand Caire, à Tafilet, à » Déli, à Andrinople, sera sur le champ empalé » sans forme de procès ; & quiconque osera » compter suivant une autre règle à Rome, » à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en » Picardie & vers le Danube, depuis Ulm » jusqu'à Belgrade, sera brûlé dévotement

» pendant qu'on lui chantera des m
» Ce qui fera jufte tout le long de la
» fera injufte fur les bords de la Tam
» mes lois font univerfelles, &c. &c. 8

Il faut avouer que nous n'avons pas de bien claire, pas même dans le *Journal ch* ni dans la *Clef du cabinet des princes*, DIEU foit venu fur la terre promulguer public. Il exifte cependant; il eft fu lettre tel qu'on vient de l'énoncer; 8 compilé, compilé, compilé fur ce dr nations, de très-beaux commentaires qu jamais fait rendre un écu à ceux qui ruinés par la guerre ou par des édits, les commis des fermes.

Ces compilations reffemblent affez a de confcience de *Pontas*. Voici un ca à examiner : il eft défendu de tuer. Tou trier eft puni, à moins qu'il n'ait tué en compagnie & au fon des trompettes : règle.

Du temps qu'il y avait encore des a pophages dans la forêt des Ardennes, villageois rencontra un anthropophage q portait un enfant pour le manger. Le geois, ému de pitié, tua le mangeur d'e & délivra le petit garçon qui s'enfuit a Deux paffans voient de loin le bon h & l'accufent, devant le prévôt, d'avoi mis un meurtre fur le grand chemin. L du délit était fous les yeux du juge, témoins parlaient, on devait payer ce au juge pour fes vacations; la loi éta cife : le villageois fut pendu fur le c avoir fait ce qu'auraient fait à

cule, *Théſée*, *Roland* & *Amadis*. Fallait-il
dre le prévôt qui avait ſuivi la loi à la
re? Et que jugea-t-on à la grande audience?
ır réſoudre mille cas de cette eſpèce on a
mille volumes.

'*uffendorf* établit d'abord des êtres moraux.
ſont, dit-il, (*a*) *certains modes que les
s intelligens attachent aux choſes naturelles,
ux mouvemens phyſiques, en vue de diriger
de reſtreindre la liberté des actions volon-
es de l'homme, pour mettre quelque ordre,
que convenance & quelque beauté dans la
humaine.*

nſuite, pour donner des idées nettes aux
dois & aux Allemands du juſte & de l'in-
, il remarque (*b*) qu'*il y a deux ſortes
pace, l'un à l'égard duquel on dit que les
es ſont quelque part, par exemple, ici, là;
tre à l'égard duquel on dit qu'elles exiſtent
n certain temps, par exemple, aujourd'hui,
, demain. Nous concevons auſſi deux ſortes
ats moraux, l'un qui marque quelque ſitua-
morale, & qui a quelque conformité avec
ieu naturel; l'autre qui déſigne un certain
ps en tant qu'il provient de là quelque effet
al*, &c.

e n'eſt pas tout; (*c*) *Puffendorf* diſtingue
-curieuſement les modes moraux ſimples
es modes d'eſtimation, les qualités formelles

a) Tome I, page 2, traduction de *Barbeirac* avec
mentaires.

b) Page 6.

c) Page 16.

Il ne faut jamais faire un mal dans
rance d'un bien, dit la vertu que p
n'écoute. Il est permis de faire la guerr
puissance qui devient trop prépondéran
l'*Esprit des lois*.

Quand les droits doivent-ils être c
par la prescription ? Les publicistes a
ici à leur secours le droit divin & l
humain, les théologiens se mettent de la

la prescription ? ...... point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne & à l'Italie ? ..... Oui ; car il l'a dit dit. Soit, ffieurs, je ne dispute pas contre vous, DIEU m'en préserve.

Les descendans d'*Attila* s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les iens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendans d'*Attila ?*

Nos docteurs qui ont écrit sur la guerre & paix sont bien profonds : à les en croire tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie & la France : c'était l'opinion de *Barthole*, premièrement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains* ; secondement parce :hevêque de Cologne est chancelier d'Italie, que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre ; donc il est ître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que *Simon* fils de *Jone* en Galilée, ayant surnom *Pierre*, on lui dit : *Tu es Pierre & sur cette Pierre je bâtirai mon assemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII* : Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste : maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre ; & il vous damnait ! & il vous fesait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifie cette raison par un argument sans répliqu Celui dont l'évêque de Rome se dit vicair a déclaré que son royaume n'est point de monde ; donc ce monde doit appartenir au v caire quand le maître y a renoncé. Qui do l'emporter du genre-humain ou des décrétale les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quel justice à massacrer en Amérique dix ou dou millions d'hommes désarmés? on répond qu' n'y a rien de plus juste & de plus saint, qu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliq romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était touj ordonné dans toutes les déclarations de g des princes chrétiens, de *courre-sus* à to sujets du prince à qui la guerre était sign par un héraut à cotte de mailles & à manc pendantes. Ainsi la signification une fois faite si un auvergnac rencontrait une allemande était tenu de la tuer, sauf à la violer a ou après.

Voici une question fort épineuse dans écoles : le ban & l'arrière ban étant co mandés pour aller tuer & se faire tuer sur frontière, les Suabes étant persuadés qu guerre ordonnée était de la plus horrible justice, devaient-ils marcher? quelques teurs disaient oui ; quelques justes disaient n que disaient les politiques?

Quand on eut bien disputé sur ces g questions préliminaires, dont jamais aucun verain ne s'est embarrassé, ni ne s'em sera, il fallut discuter les droits resp

cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Bergs & de Juliers, sur le comté de Tournai, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces; & le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'*Orléans*, *Louis XII*, *François I*, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de riage de *Valentine de Milan*, petite-fille du batard d'un brave paysan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toscane, prétendirent aussi au Milanais; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes, issue en droite ligne d'*Alboin* roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait; mais Jérusalem leur appartient, du moins jusqu'à présent dans l'année 1770; & Jérusalem n'est point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

Idée générale du droit canonique, par M. Bertrand, ci-devant premier pasteur de l'église de Berne.

Nous ne prétendons ni adopter, ni contredire ses principes; c'est au public d'en juger.

Le *droit canonique* ou *canon*, est suivant

les idées vulgaires, la jurifprudence eccléfiaftique. C'eft le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, & des maximes des pères.

Selon la raifon, felon les droits des rois & des peuples, la jurifprudence eccléfiaftique n'eft & ne peut être que l'expofé des priviléges accordés aux eccléfiaftiques par les fouverains repréfentans la nation.

S'il eft deux autorités fuprêmes, deux adminiftrations qui aient leurs droits féparés, l'une fera fans ceffe effort contre l'autre. Il en réfultera néceffairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'hiftoire nous préfente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'eft fait fouverain, fi le dairi du Japon a été roi jufqu'à notre feizième fiècle, fi le dalai-lama eft fouverain au Thibet, *Numa* fut roi & pontife, fi les califes furent les chefs de l'Etat & de la religion, fi les pa[illegible] règnent dans Rome, ce font autant de preuves de ce que nous avançons : alors l'autorité n'eft point divifée; 'il n'y a qu'une puiffance. Les fouverains de Ruffie & d'Angleterre préfident à la religion ; l'unité effentielle de puiffance eft confervée.

Toute religion eft dans l'Etat, tout prêtre eft dans la fociété civile ; & tous les eccléfiaftiques font au nombre des fujets du fouverain chez lequel ils exercent leur miniftère. S'il était une religion qui établît quelqu'indépendance en faveur des eccléfiaftiques, en

ſouſtrayant à l'autorité ſouveraine & légitime, cette religion ne ſauroit venir de DIEU auteur de la ſociété.

Il eſt par-là même de toute évidence que dans une religion dont DIEU eſt repréſenté comme l'auteur, les fonctions des miniſtres, leurs perſonnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enſeigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines ſpirituelles, que tout en un mot ce qui intéreſſe l'ordre civil doit être ſoumis à l'autorité du prince & à l'inſpection des magiſtrats.

Si cette juriſprudence fait une ſcience, on en trouvera ici les élémens.

C'eſt aux magiſtrats ſeuls d'autoriſer les livres admiſſibles dans les écoles, ſelon la nature & la forme du gouvernement. C'eſt ainſi que M. *Paul-Joſeph Rieger*, conſeiller de cour, enſeigne judicieuſement le droit canonique de l'univerſité de Vienne. Ainſi nous voyons la république de Veniſe examiner & réformer toutes les règles établies dans ſes Etats, qui ne lui conviennent plus. Il eſt à déſirer que ces exemples auſſi ſages ſoient enfin ſuivis dans toute la terre.

SECTION PREMIÈRE.

Du miniſtère eccléſiaſtique.

LA religion n'eſt inſtituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout

ce qui dans une religion ne tend pas
but, doit être regardé comme étrang
dangereux.

L'instruction, les exhortations, les m
des peines à venir, les promesses d'une
titude immortelle, les prières, les co
les secours spirituels sont les seuls m
que les ecclésiastiques puissent mettre en
pour essayer de rendre les hommes ve
ici-bas, & heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la libe
la raison, à la nature de l'ame, aux
inaltérables de la conscience, à l'essen
la religion, à celle du ministère ecclésias
à tous les droits du souverain.

La vertu suppose la liberté comme le
port d'un fardeau suppose la force active.
la contrainte point de vertu, & sans
point de religion. Rends-moi esclave, j
serai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit
ployer la contrainte pour amener les h
à la religion qui suppose essentiellement
& liberté. Ma pensée n'est pas plus sou
l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradi
dont on a rempli les livres sur le droit
nique, & de fixer nos idées sur le mi
ecclésiastique, recherchons au milieu de
équivoques ce que c'est que l'Eglise.

L'Eglise est l'assemblée de tous les
appelés certains jours à prier en c
à faire en tout temps de bonnes actio

Les prêtres sont des personnes établies sous
utorité du souverain pour diriger ces prières
tout le culte religieux.
Une Eglise nombreuse ne saurait être sans
cléfiastiques; mais ces ecclésiastiques ne sont
s l'Eglise.
Il n'est pas moins évident que si les ecclé-
stiques qui sont dans la société civile avaient
quis des droits qui allassent à troubler ou à
truire la société, ces droits doivent être
pprimés.
Il est encore de la plus grande évidence que
DIEU a attaché à l'Eglise des prérogatives
des droits, ces droits, ni ces prérogatives
sauraient appartenir privativement, ni au
ef de l'Eglise, ni aux ecclésiastiques, parce
'ils ne sont pas l'Eglise, comme les magistrats
sont le souverain, ni dans un Etat démo-
atique, ni dans une monarchie.
Enfin, il est très-évident que ce sont nos
es qui sont soumises aux soins du clergé,
uquement pour les choses spirituelles.
Notre ame agit intérieurement; ses actes
nt la pensée, les volontés, les inclinations,
icquiescement à certaines vérités. Tous ces
tes sont au-dessus de toute contrainte, &
sont du ressort du ministère ecclésiastique
'autant qu'il doit instruire & jamais com-
ander.
Cette ame agit aussi extérieurement. Les
tions extérieures sont soumises à la loi civile.
i la contrainte peut avoir lieu; les peines
porelles ou corporelles maintiennent la loi
punissant les violateurs.
La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par

conféquent toujours être libre & volontaire : il ne faurait y en avoir d'autre. La foumiffion au contraire à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Par la même raifon, les peines eccléfiaftiques toujours fpirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui eft intérieurement convaincu de fa faute. Les peines civiles au contraire accompagnées d'un mal phyfique ont leurs effets phyfiques, foit que le coupable en reconnaiffe la juftice ou non.

De-là il réfulte manifeftement que l'autorité du clergé n'eft & ne peut être que fpirituelle ; qu'il ne faurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coactive ne convient à fon miniftère qui en ferait détruit.

Il fuit encore de-là que le fouverain attentif à ne fouffrir aucun partage de fon autorité, ne doit permettre aucune entreprife qui mette les membres de la fociété dans une dépendance extérieure & civile d'un corps eccléfiaftiqi

Tels font les principes inconteftables véritable droit canonique, dont les règles & les décifions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles & immuables, fondées fur le droit naturel & l'ordre néceffaire de la fociété.

SECTION II.

Des possessions des ecclésiastiques.

REMONTONS toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse nationale. Une portion de ce revenu national est attribuée au souverain pour soutenir les dépenses de l'administration. Chaque particulier est possesseur de la partie du territoire & du revenu que les lois lui assurent ; & aucune possession, ni aucune jouissance ne peut, en aucun temps, être soustraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de société, nous ne tenons aucun bien, aucune possession de la seule nature, puisque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous soumettre à l'ordre civil qui nous garantit & nous protége : c'est de la loi que nous tenons toutes nos possessions.

Personne non plus ne peut rien tenir sur la terre de la religion ; ni domaine, ni possessions, puisque ses biens sont tous spirituels. Les possessions du fidelle, comme véritable membre de l'Eglise, sont dans le ciel : là est son trésor. Le royaume de JESUS-CHRIST qu'il annonça toujours comme prochain, n'était & ne pouvait être de ce monde. Aucune possession ne peut donc être de droit divin.

Les lévites, sous la loi hébraïque, av
il est vrai, la dixme par une loi posit
DIEU; mais c'était une théocratie qui i
plus; & DIEU agissait comme le souvei
la terre. Toutes ces lois ont cessé, & i
raient être aujourd'hui un titre de pos

Si quelque corps aujourd'hui, comm
des ecclésiastiques, prétend posséder la
ou tout autre bien, de droit divin po
faut qu'il produise un titre enregistré da
révélation divine, expresse & incont
Ce titre miraculeux ferait, j'en con
exception à la loi civile, autorisée de
qui dit *que toute personne doit être soum*
puissances supérieures, parce qu'elles so
données de DIEU, *& établies en son n*

Au défaut d'un titre pareil, un corps
siastique quelconque ne peut donc joui
terre que du consentement du souvera
sous l'autorité des lois civiles : ce ser
seul titre de ses possessions. Si le cle
nonçait imprudemment à ce titre, il n'en
plus aucun; & il pourrait être dépou
quiconque aurait assez de puissance pou
treprendre. Son intérêt essentiel est d
dépendre de la société civile qui seule lu
du pain.

Par la même raison, puisque tous le
du territoire d'une nation sont soum
exception aux charges publiques pour
penses du souverain & de la nation,
possession ne peut être exemptée que pa
& cette loi même est toujours révocable
les circonstances viennent à changer.
ne peut être exempté que la charg

ne foit augmentée. Ainfi l'équité réclamant fans ceffe pour la proportion contre toute furcharge, le fouverain eft à chaque inftant en droit d'examiner les exemptions, & de remettre les chofes dans l'ordre naturel & proportionnel, en aboliffant les immunités accordées, foufertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le fouverain fît tout aux frais du public pour la fureté & la confervation des biens d'un particulier ou d'un corps, fans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, ferait une fubverfion des lois.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le fouverain ou les magiftrats, felon la loi & la forme générale. Ainfi le fouverain doit connaître & peut demander un état des biens & des poffeffions de tout corps, comme de tout particulier.

C'eft donc encore dans ces principes immuables que doivent être puifées les règles du droit canonique, par rapport aux poffeffions & aux revenus du clergé.

Les eccléfiaftiques doivent fans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'eft ni comme membres, ni comme repréfentans de l'Eglife: car l'Eglife par elle-même n'a ni règne ni poffeffion fur cette terre.

Mais s'il eft de la juftice que les miniftres de l'autel vivent de l'autel, il eft naturel qu'ils foient entretenus par la fociété, tout comme les magiftrats & les foldats le font. C'eft donc

à la loi civile à faire la penſion proportion:
du corps eccléſiaſtique.

Lors même que les poſſeſſions des eccl(
tiques leur ont été données par teſtam(
ou de quelque autre manière, les dona:
n'ont pu dénaturer les biens en les ſouſtra
aux charges publiques, ou à l'autorité des
C'eſt toujours ſous la garantie des lois,
leſquelles il ne ſaurait y avoir poſſeſſion aſ
& légitime, qu'ils en jouiront.

C'eſt donc encore au ſouverain ou aux
giſtrats en ſon nom, à examiner en tout t(
ſi les revenus eccléſiaſtiques ſont ſuffiſans;
ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir
des augmentations de penſions; mais s'ils ét:
manifeſtement exceſſifs, c'eſt à eux à diſ(
du ſuperflu pour le bien commun de la ſoci(

Mais, ſelon les principes du droit vul
rement appelé *canonique*, qui a cherché à
un état dans l'Etat, un empire dans l'Em(
les biens eccléſiaſtiques ſont ſacrés & in
gibles, parce qu'ils appartiennent à la reli
& à l'Egliſe, ils viennent de DIEU &
des hommes.

D'abord, ils ne ſauraient appartenir,
biens terreſtres, à la religion qui n'a r
temporel. Ils ne ſont pas à l'Egliſe qui
corps univerſel de tous les fidelles, à l
qui renferme les rois, les magiſtrats, les ſou
tous les ſujets : car nous ne devons
oublier que les eccléſiaſtiques ne ſont]
l'Egliſe que les magiſtrats ne ſont l'Etat.

Enfin, ces biens ne viennent de DI
comme tous les autres biens en dérivent,
que tout eſt ſoumis à ſa providence,

Ainsi, tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente en jouit comme sujet & citoyen de l'Etat, sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel & de temporel, ne saurait être sacré ni saint dans aucun sens, ni au propre, ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne, un édifice sont sacrés, cela signifie qu'ils sont consacrés, employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser les droits & des prétentions destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, même des exemples bien singuliers qui ne pas ici de mon ressort.

SECTION III.

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

Il est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune assemblée publique & régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil, afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à peu près qu'en Russie, en Angleterre, en Prusse, ceux qui veulent former une Eglise doivent en obtenir la permission : dès-lors cette Eglise est dans l'Etat, quoiqu'elle ne soit pas la religion

de l'Etat. En général, dès qu'il y a un nomb suffisant de personnes ou de familles qui veule avoir un certain culte & des assemblées, ell peuvent sans doute en demander la permissi au magistrat souverain ; & c'est à ce magistr à en juger. Ce culte une fois autorisé, on i peut le troubler sans pécher contre l'ord public. La facilité que le souverain a eue (Hollande d'accorder ces permissions, n'entraî aucun désordre ; & il en serait ainsi par-to si le magistrat seul examinait, jugeait & pr tégeait.

Le souverain a le droit en tout temps (savoir ce qui se passe dans les assemblées, (les diriger selon l'ordre public, d'en réfo les abus, & d'abroger les assemblées s'i naissait des désordres. Cette inspection j pétuelle est une portion essentielle de l'adm nistration souveraine que toute religion (reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires prières, des cantiques, des cérémonies, t doit être soumis de même à l'inspection magistrat. Les ecclésiastiques peuvent comp ces formulaires ; mais c'est au souverain à examiner, à les approuver, à les réfo au besoin. On a vu des guerres sanglantes i des formulaires, & elles n'auraient pas eu si les souverains avaient mieux connu droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non être établis sans le concours & le consent du souverain, qui en tout temps peut former, les abolir, les réunir, en célébration selon que le bien public le (

La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs & l'appauvriſſement d'une nation.

L'inſpection ſur l'inſtruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au ſouverain. Ce n'eſt pas lui qui enſeigne, mais c'eſt à lui à voir comment ſont enſeignés ſes ſujets. Il doit faire enſeigner ſur-tout la morale, qui eſt auſſi néceſſaire, que les diſputes ſur le dogme ont été ſouvent dangereuſes.

S'il y a quelque diſpute entre les eccléſiaſtiques ſur la manière d'enſeigner, ou ſur certains points de doctrine, le ſouverain peut impoſer ſilence aux deux partis & punir ceux qui déſobéiſſent.

Comme les aſſemblées religieuſes ne ſont point établies ſous l'autorité ſouveraine pour y traiter des matières politiques, les magiſtrats doivent réprimer les prédicateurs ſéditieux qui échauffent la multitude par des déclamations puniſſables : ils ſont la peſte des Etats.

Tout culte ſuppoſe une diſcipline pour y conſerver l'ordre, l'uniformité & la décence. C'eſt au magiſtrat à maintenir cette diſcipline, & à y apporter les changemens que le temps & les circonſtances peuvent exiger.

Pendant près de huit ſiècles les empereurs d'Orient aſſemblèrent des conciles pour apaiſer des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus ſurement fait tomber de vaines diſputes que les paſſions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident en divers royaumes, les prince sont laiſſé aux papes

doit toujours en déterminer les vues, en
les délibérations & en faire exécuter le
ſions. L'aſſemblée périodique du cle
France, n'eſt autre choſe qu'une aſſem
commiſſaires économiques pour tout le
du royaume.

Les vœux par leſquels s'obligent q
eccléſiaſtiques de vivre en corps ſelon u
taine règle, ſous le nom de *moines*

s si bizarres, ne peuvent être établis va-
:s, ou obligatoires, que quand ils ont été
ıinés & approuvés au nom du souverain.
ı tout temps le prince est donc en droit
rendre connaissance des règles de ces mai-
religieuses, de leur conduite : il peut
·mer ces maisons & les abolir s'ils les
incompatibles avec les circonstances pré-
:s, & le bien actuel de la société.
:s biens & les acquisitions de ces corps
ieux sont de même soumis à l'inspection
magistrats pour en connaître la valeur &
ploi. Si la masse de ces richesses qui ne
ılent plus était trop forte, si les revenus
daient trop les besoins raisonnables de ces
liers, si l'emploi de ces rentes était con-
e au bien général, si cette accumulation
uvrissait les autres citoyens; dans tous ces
il serait du devoir des magistrats, pères
muns de la patrie, de diminuer ces ri-
ses, de les partager, de les faire entrer
; la circulation qui fait la vie d'un Etat,
es employer même à d'autres usages pour
ien de la société.
ar les mêmes principes le souverain doit
·essément défendre qu'aucun ordre religieux
ın supérieur dans le pays étranger, c'est
que un crime de lèse-majesté.
e souverain peut prescrire les règles pour
·er dans ces ordres; il peut, selon les
iens usages, fixer un âge, & empêcher
l'on ne fasse des vœux que du consente-
ıt exprès des magistrats. Chaque citoyen
: sujet de l'Etat, & il n'a pas le droit de
:pre des engagemens naturels envers la

fociété fans l'aveu de ceux qui la gouvernent

Si le fouverain abolit un ordre religieux ces vœux ceffent d'être obligatoires. Le premier vœu eft d'être citoyen ; c'eft un fermen primordial & tacite, autorifé de DIEU, un vœı dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & imprefcriptible qui unit l'homme eı fociété avec la patrie & avec le fouverain. S nous avons pris un engagement poftérieur le vœu primitif a été réfervé ; rien n'a pı énerver ni fufpendre la force de ce fermen primitif. Si donc le fouverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel & dépendant du premier, incompatible avec le ferment naturel ; s'il trouve ce dernier v dangereux dans la fociété, & contraire bien public qui eft la fuprême loi, tous f dès-lors déliés en confcience de ce vœu ; pı quoi ? parce que la confcience les atta n primitivement au ferment naturel, & au fouverain. Le fouverain dans ce cas ne diff point un vœu ; il le déclare nul, il re l'homme dans l'état naturel.

En voilà affez pour diffiper tous les phifmes par lefquels les canoniftes ont cherc à embarraffer cette queftion fi fimple p quiconque ne veut écouter que la raifon.

SECTION IV.

Des peines eccléſiaſtiques.

UISQUE ni l'Egliſe qui eſt l'aſſemblée
tous les fidelles, ni les eccléſiaſtiques qui
t miniſtres dans cette Egliſe, au nom du
verain & ſous ſon autorité, n'ont aucune
:e coactive, aucune puiſſance exécutrice,
un pouvoir terreſtre, il eſt évident que ces
iiſtres de la religion ne peuvent infliger
des peines uniquement ſpirituelles. Menacer
pécheurs de la colère du ciel, c'eſt la ſeule
ıe dont un paſteur peut faire uſage. Si l'on
veut pas donner le nom de *peines* à ces
ſures ou à ces déclamations, les miniſtres
la religion n'auront aucune peine à in-
er.
.'Egliſe peut-elle bannir de ſon ſein ceux
la déshonorent ou la troublent ? Grande
ſtion ſur laquelle les canoniſtes n'ont point
ıté de prendre l'affirmative. Obſervons
ɔord que les eccléſiaſtiques ne ſont pas
glife. L'Egliſe aſſemblée dans laquelle ſont
magiſtrats ſouverains, pourrait ſans doute
droit exclure de ſes congrégations un pé-
:ur ſcandaleux, après des avertiſſemens cha-
ıbles, réitérés & ſuffiſans. Cette excluſion
peut dans ce cas même emporter aucune
ne civile, aucun mal corporel, ni la pri-
tion d'aucun avantage terreſtre. Mais ce que
ıt l'Egliſe de droit, les eccléſiaſtiques qui

font dans l'Eglife ne le peuvent qu'auta:
le fouverain les y autorife & le leur perm
C'eft donc encore même dans ce cas a
verain à veiller fur la manière dont ce
fera exercé : vigilance d'autant plus néc
qu'il eft plus aifé d'abufer de cette difc
C'eft par conféquent à lui, en confulta
règles du fupport & de la charité, à
crire les formes & les reftrictions conven
fans cela toute déclaration du clergé,
excommunication ferait nulle & fans
même dans l'ordre fpirituel. C'eft con
des cas entièrement différens que de co
de la pratique des apôtres la manière de
céder aujourd'hui. Le fouverain n'était
la religion des apôtres, l'Eglife n'éta
encore dans l'Etat; les miniftres du cu
pouvaient pas recourir au magiftrat. D'ai
les apôtres étaient des miniftres extr
naires tels qu'on n'en voit plus. Si l'
cite d'autres exemples d'excommunic
lancées fans l'autorité du fouverain ; qu
je ? fi l'on rappelle ce qu'on ne peut en
fans frémir d'horreur, des exemples
d'excommunications fulminées infolemmen
tre des fouverains & des magiftrats, je
drai hardiment que ces attentats font u
bellion manifefte, une violation ouver
devoirs les plus facrés de la religion,
charité, & du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'eft a
de toute l'Eglife que l'excommunicatio
être prononcée contre les pécheurs pu
puifqu'il s'agit feulement de l'exclufion
corps : ainfi elle doit être prononcée p

eccléſiaſtiques ſous l'autorité des magiſtrats & au nom de l'Egliſe, pour les ſeuls cas dans leſquels on peut préſumer que l'Egliſe entière bien inſtruite la prononcerait, ſi elle pouvait avoir en corps cette diſcipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore pour donner une idée complète de l'excommunication, & des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le ſouverain au nom de l'Egliſe en a expreſſément laiſſé l'exercice, ne renferme que la privation des biens ſpirituels ſur la terre. Elle ne ſaurait s'étendre à autre choſe. Tout ce qui ferait au-delà ſerait abuſif & plus ou moins tyrannique. Les miniſtres de l'Egliſe ne font que déclarer qu'un tel homme n'eſt plus membre de l'Egliſe. Il peut donc jouir malgré l'excommunication de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les biens temporels comme homme, ou comme citoyen. Si le magiſtrat intervient & prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la ſociété, c'eſt alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

Suppoſons encore que les eccléſiaſtiques qui ont prononcé l'excommunication, aient été ſéduits par quelque erreur ou quelque paſſion, (ce qui peut toujours arriver puiſqu'ils ſont hommes) celui qui a été ainſi expoſé à une excommunication précipitée eſt juſtifié par ſa conſcience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'eſt & ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidelles, il peut

encore jouir ici-bas de toutes les consol
de la communion intérieure. Justifié p
conscience, il n'a rien à redouter da
vie à venir du jugement de DIEU qui e
véritable juge.

C'est encore une grande question d
droit canonique, si le clergé, si son chef
corps ecclésiastique quelconque, peut ex
munier les magistrats ou le souverain
prétexte, ou pour raison de l'abus de
pouvoir. Cette question seule est scandaleu
le simple doute une rebellion manifeste. En
le premier devoir de l'homme en société,
respecter & de faire respecter le magistr
vous prétendriez avoir le droit de le di
& de l'avilir! qui vous aurait donné ce
aussi absurde qu'exécrable? ferait-ce DIE
gouverne le monde politique par les souve
qui veut que la société subsiste par la s
dination?

Les premiers ecclésiastiques, à la na
du christianisme, se sont-ils crus auto
excommunier les *Tibères*, les *Néron*
Claudes, & ensuite les *Constances* qui
hérétiques? Comment donc a-t-on pu s
si long-temps des prétentions aussi monstru
des idées aussi atroces, & les attentats
qui en ont été la suite: attentats éga
réprouvés par la raison, le droit natu
la religion? S'il était une religion qui
gnât de pareilles horreurs, elle devrai
proscrite de la société comme direct
opposée au repos du genre-humain. L
des nations s'est déjà fait entendre con
prétendues lois canoniques, dictées p

bition & le fanatiſme. il faut eſpérer que les ſouverains mieux inſtruits de leurs droits, ſoutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus ſi énormes, & qui ont cauſé tant de malheurs. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations* a été le mier qui a relevé avec force l'atrocité des entrepriſes de cette nature.

SECTION V.

De l'inſpection ſur le dogme.

Le ſouverain n'eſt point le juge de la ité du dogme; il peut juger pour lui-même ne tout autre homme; mais il doit prendre onnaiſſance du dogme dans tout ce qui intéi l'ordre civil, ſoit quant à la nature de i doctrine, ſi elle avait quelque choſe de ontraire au bien public; ſoit quant à la ière de la propoſer.

Règle générale dont les magiſtrats ſouverains n'auraient jamais dû ſe départir. Rien dans le ne ne mérite l'attention de la police que qui peut intéreſſer l'ordre public; c'eſt l'inence de la doctrine ſur les mœurs qui dé de ſon importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne ſaurait être fondamentale. Les vérités qui ſont propres à rendre les hommes doux, humains, ſoumis aux lois, obéiſſans au ſouverain, intéreſſent l'Etat, & viennent évidemment de DIEU.

SECTION VI.

Inſpection des magiſtrats ſur l'admin des ſacremens.

L'ADMINISTRATION des ſacremens d auſſi ſoumiſe à l'inſpection aſſidue du m en tout ce qui intéreſſe l'ordre public.

On convient d'abord que le magiſtr veiller ſur la forme des regiſtres pub mariages, des baptêmes, des morts, ſan égard à la croyance des divers citoy l'Etat.

Les mêmes raiſons de police & n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des r exacts entre les mains du magiſtrat, ceux qui font des vœux pour entrer d cloîtres, dans le pays où les cloîtres ſont

Dans le ſacrement de la pénitence, le tre qui refuſe ou accorde l'abſolution comptable de ſes jugemens qu'à DIE même auſſi le pénitent n'eſt comptabl DIEU s'il communie ou non, & s'il munie bien ou mal.

Aucun paſteur pécheur ne peut avoir de refuſer publiquement, & de ſon autor vée, l'euchariſtie à un autre pécheur. CHRIST impeccable ne refuſa pas la co nion à *Judas*.

L'extrême-onction & le viatique par les malades ſont ſoumis aux mên Le ſeul droit du miniſtre eſt de faire tations au malade, & le devoir ma

eſt d'avoir ſoin que le paſteur n'abuſe pas de ces circonſtances pour perſécuter les malades.

Autrefois c'était l'Egliſe en corps qui appelait ſes paſteurs, & leur conférait le droit d'inſtruire & de gouverner le troupeau. Ce ſont aujourd'hui des eccléſiaſtiques qui en conſacrent d'autres; mais la police publique doit y veiller.

C'eſt ſans doute un grand abus introduit depuis long-temps, que de conférer les ordres ſans fonction : c'eſt enlever des membres à l'Etat ſans en donner à l'Egliſe. Le magiſtrat eſt en droit de réformer cet abus.

Le mariage dans l'ordre civil, eſt une union légitime de l'homme & de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, & pour leur aſſurer les droits des propriétés ſous l'autorité de la loi. Afin de conſtater cette union, elle eſt accompagnée d'une cérémonie religieuſe, regardée par les uns comme un ſacrement, par les autres comme une pratique du culte public : vraie logomachie qui ne change rien à la choſe. Il faut donc diſtinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, & le ſacrement ou la cérémonie ſacrée. Le mariage peut donc ſubſiſter avec tous ſes effets naturels & civils, indépendamment de la cérémonie religieuſe. Les cérémonies même de l'Egliſe ne ſont devenues néceſſaires dans l'ordre civil que parce que le magiſtrat les a adoptées. Il s'eſt même écoulé un long temps ſans que les miniſtres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de *Juſtinien* le conſentement des parties en préſence de témoins,

fans aucune cérémonie de l'Eglife, légitir
encore le mariage parmi les chrétiens. C
cet empereur qui fit vers le milieu du fixiè
fiècle, les premières lois pour que les prêt
intervinffent comme fimples témoins, fans
donner encore de bénédiction nuptiale. L'e
pereur *Léon* qui mourut fur le trône en 88
femble être le premier qui ait mis la cérémo
religieufe au rang des conditions néceffair
La loi même qu'il fit atteste que c'était
nouvel établiffement.

De l'idée jufte que nous nous formons ai
du mariage, il réfulte d'abord que le bon o
& la piété même rendent aujourd'hui néce
faires les formalités religieufes, adoptées da
toutes les communions chrétiennes. Mais l
fence du mariage ne peut en être dénature
& cet engagement, qui eft le principal
la fociété, eft & doit demeurer toujours loi
mis dans l'ordre politique à l'autorité du
giftrat.

Il fuit de-là encore que deux époux é
dans le culte même des infidelles & des
tiques, ne font point obligés de fe marier
l'ont été felon la loi de leur patrie ; c'
magiftrat dans tous les cas d'examine
chofe.

Le prêtre eft aujourd'hui le magiftrat q
loi a défigné librement en certains pays
recevoir la foi du mariage. Il eft très-évi
que la loi peut modifier ou changer, c
il lui plaît, l'étendue de cette autorité
fiaftique.

Les teftamens & les enterremens font
conteftablement du reffort de la loi civ

de celui de la police. Jamais ils n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore dans le *Siècle de Louis XIV* & dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie : barbarie dont le païens même auraient eu horreur.

SECTION VII.

Juridiction des ecclésiastiques.

Le souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique ou à un seul prêtre une juridiction sur certains objets & sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une personne, qui avait déjà une :orité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile ; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de juridiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée, il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde : il a refusé d'être juge sur la terre ; il a ordonné

de rendre à *César* ce qui appartient à *César*; il a interdit à ses apôtres toute domination: il n'a prêché que l'humilité, la douceur & la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de lui ni puissance, ni autorité, domination, ni juridiction dans le monde. ne peuvent donc posséder légitimement cune autorité que par une concession du verain, de qui tout pouvoir doit dériver la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque juridiction sur la terre il suit de-là que le souverain & les magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé de son autorité, comme nous l'avons prouv

Il fut un temps, dans l'époque mal ure du gouvernement féodal, où les eccl ques s'étaient emparés en divers lieux des cipales fonctions de la magistrature. borné dès-lors l'autorité des seigneurs de laïques, si redoutable au souverain & si pour les peuples. Mais une partie de l' pendance des juridictions ecclésiastiques a sisté. Quand donc est-ce que les souverains se assez instruits, ou assez courageux pour rep dre à eux toute autorité usurpée, & tar droits dont on a si souvent abusé pour les sujets qu'ils doivent protéger?

C'est de cette inadvertance des souve que sont venues les entreprises auda de quelques ecclésiastiques contre le sou même. L'histoire scandaleuse de ces atten énormes est consignée dans des monume ne peuvent être contestés, & il est à p mer que les souverains éclairés aujourd

: les écrits des sages, ne permettront plus
; tentatives qui ont si souvent été accom-
gnées ou suivies de tant d'horreurs.
La bulle *in C..nâ Domini* est encore en par-
ulier une preuve subsistante des entreprises
ntinuelles du clergé contre l'autorité sou-
:aine & civile, &c. (*a*)

trait du tarif des droits qu'on paye en France
à la cour de Rome pour les Bulles, dispen-
ses, absolutions, &c. lequel tarif fut arrêté
au conseil du roi le 4 septembre 1691, *& qui*
est rapporté tout entier dans l'instruction de
Jacques le Pelletier, imprimée à Lyon en
1699, *avec approbation & privilége du roi;*
à Lyon chez Antoine Boudet, huitième édition.

On en a retiré les exemplaires, & les taxes
sistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie,
ayera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres,
vera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il
ut posséder un bénéfice simple, il payera de
s cent quatre-vingts livres. S'il veut que
as la dispense on ne fasse pas mention de son
gitimité, il payera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense & absolution de bigamie,
le cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger crimi-

(*a*) Voyez *Bulle*, & sur-tout l'article des *Deux*
Puissances.

nellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Absolution d'héréſie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour ſept ans, douze livres.

7°. Abſolution pour avoir commis un homicide à ſon corps défendant ou ſans mauvais deſſein, quatre-vingt quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent auſſi ſe faire abſoudre & payer pour cela quatre-vingt cinq livres.

8°. Indulgences pour ſept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie, quarante livres.

10°. Diſpenſe d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; ſi l'irrégularité eſt grande, cinquante livres.

11°. Permiſſion de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Diſpenſe de ſimonie, quarante livres; ſauf à augmenter ſuivant les circonſtances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, ſoixante-cinq livres.

14°. Diſpenſe de vœux ſimples de c[illegible]e ou de religion, quinze livres. Bref dec[illegible]toire de la nullité de la profeſſion d'un r[illegible]gieux ou d'une religieuſe, cent livres: ſi [illegible] demande ce bref dix ans après la profeſſion, on paye le double.

Diſpenſe de mariage.

Diſpenſe du quatrième degré de parenté avec

caufe, foixante-cinq livres; fans caufe, quatre-vingt-dix livres; avec abfolution des familiarités que les futurs ont eues enfemble, cent quatre-vingts-livres.

Pour les parens du troifième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la difpenfe fans caufe eft de huit cents quatre-vingts livres; avec caufe cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au fecond degré d'un côté, & au quatrième de l'autre, les nobles payeront mille quatre cents trente livres; pour les roturiers, mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra époufer la fœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, payera pour la difpenfe mille quatre cents trente livres.

Ceux qui font parens au troifième degré, s'ils font nobles, ou s'ils vivent honnêtement, payeront mille quatre cents trente livres; fi la parenté eft tant du côté du père que celui de la mère, deux mille quatre cents trente livres.

Parens au fecond degré payeront quatre mille cinq cents trente livres; fi la future a accordé des faveurs au futur, ils payeront de plus pour l'abfolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu fur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la difpenfe eft de deux mille fept cents trente livres. Si l'on veut fe faire abfoudre d'avoir pris des plaifirs prématurés, on payera de plus mille trois cents trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, payera pour

épouser légitimement cent quatre-vingt-di[x]
[illegible]

En Espagne & en Portugal, les dispenses d[e] mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins germains ne les obtiennent pas à moins de deu[x] mille écus de dix jules de Componine.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxe[s] aussi fortes, on leur fait des remises. Il vau[t] bien mieux tirer la moitié du droit que d[e] ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'o[n] paye pour les bulles des évêques, des abbés &c. on les trouve dans les almanachs; m[ais] on ne voit pas de quelle autorité la cour d[e] Rome impose des taxes sur les laïques qu[i] épousent leurs cousines.

DRUIDES.

(*La scène est dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de serpens, & le fouet à la main.*

ALLONS, *Barbaroquincorix* druide celte, toi, détestable *Calchas* hiérophante grec, v[oici] les momens où vos justes supplices se ren[ou]vellent; l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aïe! la tête, les flancs, les yeux, les orei[lles,] les fesses! pardon, Mesdames, pardon!

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les y[eux]

LE DRUIDE.

Un ſerpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je ſuis dévoré.

CALCHAS.

Je ſuis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaiſſe pour tomber en lambeaux ! aïe ! ouf !

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autrefois la miſérable plante paraſite nommée le guì de chêne pour un remède univerſel. Hé bien, immoleras-tu encore à ton dieu *Theutatès* des petites filles & des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'oſier, au ſon du tambour ?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, Madame, un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu : Courage, mes ſerpens ; encore un coup de fouet à ce ſacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureuſement ce *Calchas* qui vers nous s'eſt avancé.

L'œil farouche, l'air ſombre & le poil hériſſé. (*)

(*) Iphigénie de *Racine*.

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

ALECTON.

Scélérat! égorgeras-tu encore une jeune fille au lieu de la marier, & le tout pour avoir du vent?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah! quels tourmens! que de peines, & point mourir!

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah! ah! j'entends de la musique, DIEU me pardonne; c'est *Orphée*; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout: voilà qui est bien étrange?

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi! O la grande puissance de la bonne musique! & qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures, & qui réjouis l'enfer?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous; mais je n'ai jamais trompé personne, & je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces. Je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à

toute outrance ; l'un avait autrefois haché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine, à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence, je leur ai joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtre.

ORPHÉE.

Oui, mais *passato il pericolo, gabbato il santo.*

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés & des furies, & par une symphonie très-agréable.*)

E.

ÉCLIPSE.

CHAQUE phénomène extraordinaire passa long-temps, chez la plupart des peuples connus pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de *Romulus*, qu'une autre annonça son décès, & qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article *Vision de Constantin*, de l'apparition de la croix qui précéda

le triomphe du christianisme ; & sous le mot *Prophétie*, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de JESUS : bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise grecs & latins, ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à *Denis* l'aréopagite, dans lesquelles il rapporte qu'étant à Héliopolis d'Egypte avec *Apollophane* son ami, ils virent tout d' coup, vers la sixième heure, la lune qui se placer au-dessous du soleil, & y cau u grande éclipse ; ensuite, sur la neuvi heure, ils l'aperçurent de nouveau quittant la place qu'elle y occupait, pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prir alors les règles de *Philippe Aridæus*, & ayant examiné le cours des astres, ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus, ils observè que la lune, contre son mouvement naturel, au lieu de venir de l'Occident se ranger l le soleil, était venue du côté de l'Orient, s'en était enfin retournée en arrière du m côté. C'est ce qui fit dire à *Apollophane* : *sont-là, mon cher Denis, des changemens choses divines* ; à quoi *Denis* répliqua : *l'auteur de la nature souffre, ou la machin l'univers sera bientôt détruite.*

Denis ajoute qu'ayant exactement rema & le temps & l'année de ce prodige, & a combiné tout cela avec ce que *Paul* lui apprit dans la suite, il se rendit à la vé ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait c que les ténèbres arrivées à la mort de JESUS

CHRIST avaient été causées par une éclipse surnaturelle, & ce qui a donné tant de cours à ce sentiment, que *Maldonat* dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire, éclairé & désintéressé, puisqu'alors on suppose que *Denis* était encore païen ?

Comme ces prétendues lettres de *Denis* ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle, *Eusèbe* de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de *Phlégon* affranchi de l'empereur *Adrien*. Cet auteur était aussi païen, & avait écrit l'histoire des olympiades en seize livres depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade il y eût la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue : le jour fut changé en nuit à la sixième heure ; on voyait les étoiles, & un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. *Eusèbe* ajoute que les mêmes événemens sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de *Tibère*. On croit qu'*Eusèbe* veut parler de *Thallus* historien grec déjà cité par *Justin*, *Tertullien* & *Jules* africain ; mais l'ouvrage de *Thallus* ni celui de *Phlégon* n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *chronicon paschale* des Grecs, ainsi que *St Jérôme*, *Anastase*, l'auteur de l'*Historia miscella*, & *Freculphe* de Luxem parmi les latins, se réunissent tous à

représenter le fragment de *Phlégon* de la même manière, & s'accordent à y lire le même nombre qu'*Eusèbe*. Mais on sait que ces cinq témoins allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusèbe* qui l'a cité le premier ; & *Jean Philoponus* qui avait lu *Phlégon*, bien loin d'être d'accord avec *Eusèbe*, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer *Maxime* & *Malela* comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de *Phlégon* subsistait encore, & alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des traducteurs d'*Eusèbe*. *Philoponus*, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de *Phlégon*, lit d'une seconde façon, *Maxime* d'une troisième, & *Malela* d'une quatrième : en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'*Eusèbe* en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à *Simon* que nous appelons le *magicien*, une statue avec cette inscription : *Simoni deo sancto*, à *Simon* dieu saint. *Théodoret*, *St Augustin*, *St Cyrille* de Jérusalem, *Clément* d'Alexandrie, *Tertullien* & *St Justin* sont tous six parfaitement d'accord là-dessus avec *Eusèbe* ; *St Justin* qui dit avoir vu cette statue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'est-à-dire, dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette inscription qui fut déterrée à Rome, l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par *Justin*, porte : *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu *Semo Sancus Fidius*. Nous lisons dans

Ovide que les anciens sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, & l'on trouve dans *Gruter* deux inscriptions pareilles dont l'une était sur le mont Quirinal, & l'autre se voit encore à Rieti pays des anciens Sabins.

Enfin, les calculs de MM. *Hodgson*, *Halley*, *Whiston*, *Gale Morris* ont démontré que *Phlégon*, & *Thallus* avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent-deuxième olimpiade, & non dans la quatrième année, comme le prétend *Eusèbe*. Sa grandeur pour Nicée en Bythinie ne fut, selon M. *Whiston*, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire, deux tiers & demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, & sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte & Jérusalem, suivant M. *Gale Morris*, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de *Denis*, de *Phlégon* & de *Thallus*; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de JESUS-CHRIST. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une histoire de la Chine publiée à Paris en 1672 par le jésuite *Greslon*. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des savans du 2 février de la même année ces paroles singulières :

drier de la Chine & calculé les éclipse
équinoxes & les folftices n'avaient pas
état de le faire eux-mêmes ? D'ailleurs l'
dont parle *Greflon* , étant arrivée co
cours de la nature , comment la calc
Bien plus, de l'aveu du jéfuite *Coupl*
Chinois ont inféré dans leurs faftes un
nombre de fauffes éclipfes ; & le chinois
Quemfiam dans fa Réponfe à l'apologi

›rient JESUS-CHRIST naiſſant & mourant · une nouvelle étoile & par une éclipſe :raordinaire ? Ignorait-il ce mot de *St Jérôme*, un ſujet à peu près ſemblable : (*a*) Cette .nion qui eſt aſſez propre à flatter les oreilles peuple, n'en eſt pas plus véritable pour a ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces cuſſions, c'eſt que *Tertullien*, dont nous ons déjà parlé, dit que (*b*) le jour manqua ıt d'un coup pendant que le ſoleil était au lieu de ſa carrière ; que les païens crurent e c'était une éclipſe, ne ſachant pas que cela ait été prédit par *Amos* en ces termes : (*c*) : ſoleil ſe couchera à midi & la lumière ſe chera ſur la terre au milieu du jour. Ceux, ›ute *Tertullien*, qui ont recherché la cauſe cet événement, & qui ne l'ont pu découir, l'ont nié ; mais le fait eſt certain, & ›us le trouverez marqué dans vos archives. *Origène*, (*d*) au contraire, dit qu'il n'eſt s étonnant que les auteurs étrangers n'aient :n dit des ténèbres dont parlent les évanliſtes, puiſqu'elles ne parurent qu'aux enrons de Jéruſalem ; la Judée, ſelon lui, étant ſignée ſous le nom de toute la terre en plus un endroit de l'Ecriture. Il avoue d'ailleurs ıe le paſſage de l'évangile de *St Luc*, (*e*)

(*a*) Sur *ſaint Matth.* chap. 27.

(*b*) Apologétique, chap. 21.

(*c*) Chap. 8, v. 9.

(*d*) Sur *ſaint Matth.* chap. 27.

(*e*) Chap. 23, v. 45.

où l'on lisait de son temps que toute la ter
fut couverte de ténèbres à cause de l'éclip
du soleil, avait été ainsi falsifié par quelq
chrétien ignorant, qui avait cru donner pa
là du jour au texte de l'évangéliste, ou p
quelque ennemi mal intentionné qui avait vou
faire naître un prétexte de calomnier l'Eglis
comme si les évangélistes avaient marqué
éclipse dans un temps où il était notoire qu'e
ne pouvait arriver. Il est vrai, ajoute-t-i
que *Phlégon* dit qu'il y en eut une sous *Tibèr*
mais comme il ne dit pas qu'elle soit arriv
dans la pleine lune, il n'y a rien en c
merveilleux.

Ces ténèbres, continue *Origène*, éta
la nature de celles qui couvrirent l'Egypte
temps de *Moïse*, lesquelles ne se firent p
sentir dans le canton où demeuraient les Isra
lites. Celles d'Egypte durèrent trois jours,
celles de Jérusalem ne durèrent que trois
les premières étaient la figure des s
& de même que *Moïse*, pour les attirer
l'Egypte, éleva les mains au ciel & inv
le Seigneur, ainsi JESUS-CHRIST pour cou
de ténèbres Jérusalem, étendit ses main
la croix contre un peuple ingrat qui avait
Crucifiez-le, crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi c
Plutarque : Les ténèbres de la superstition
plus dangereuses que celles des éclipses.

ÉCONOMIE.

Ce mot ne fignifie, dans l'acception ordinaire, que la manière d'adminiftrer fon bien : elle eft commune à un père de famille & à un furintendant des finances d'un royaume. Les différentes fortes de gouvernement, les tracafferies de famille & de cour, les guerres injuftes & mal conduites, l'épée de *Thémis* mife dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les difcordes inteftines, font des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

Économie domeftique.

La première économie, celle par qui fubfiftent toutes les autres, eft celle de la campagne. C'eft elle qui fournit les trois feules chofes dont les hommes ont un vrai befoin, le vivre, le vêtir & le couvert ; il n'y en a pas une quatrième, à moins que ce ne foit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la fanté, fans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le féjour de la campagne la *vie patriarchale* ; mais dans nos climats cette vie patriarchale ferait impraticable & nous ferait mourir de froid, de faim & de mifère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem ; de-là il faut qu'il faffe un long voyage par des déferts arides jufqu'à Memphis, pour aller acheter du blé. J'écarte toujours refpec-

tueusement, comme je le dois, tout ce qui es
divin dans l'histoire d'*Abraham* & de ses enfans
je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison : il quitt
la plus fertile contrée de l'univers & des ville
où il y avait des maisons commodes, pour alle
errer dans des pays dont il ne pouvait entendr
la langue.

Il va de Sodôme dans le désert de Gérar
sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'i
renvoie *Agar* & l'enfant qu'il a eu d'elle, c'es
encore dans un désert; & il ne leur don
pour tout viatique qu'un morceau de pain &
une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son
fils au Seigneur, c'est encore dans un désert
Il va couper le bois lui-même pour brûler l
victime, & le charge sur le dos de son fil
qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arb*
ou *Hébron*; il n'a pas seulement six pieds d
terre à lui pour l'ensevelir : il est obligé d'achete
une caverne pour y mettre sa femme. C'est
seul morceau de terre qu'il ait jamais po

Cependant il eut beaucoup d'enfans; car
compter *Isaac* & sa postérité, il eut de
autre femme *Cethura*, à l'âge de cent quara
ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans
qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'*Isaac* eût un seul qua
de terre dans le pays où mourut son
au contraire, il s'en va dans le désert de
avec sa femme *Rebecca*, chez ce même *A*
melec, roi de Gérar, qui avait été amo
de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoure

sa femme *Rebecca*, que son mari fait passer pour sa sœur ; comme *Abraham* avait donné sa femme *Sara* pour sa sœur à ce même roi *Abimelec*, quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur afin d'y gagner quelque chose ; mais puisque ces faits sont consacrés, c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'écriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible devenue fertile pour lui, & qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gérar pour un puits ; & on ne voit pas qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans, *Esaü* & *Jacob*, n'ont pas plus d'établissement que leur père. *Jacob* est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie dont *Abraham* était sorti : il sert sept années pour avoir une des filles de *Laban*, & sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* & les troupeaux de son beau-père qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esaü est représenté aussi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches, enfans de *Jacob*, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes, comme les Arabes Bédouins.

Il est clair que cette vie patriarchale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne, une maison saine tournée à l'Orient, de vastes granges, de non moins

vaſtes écuries, des étables proprement tenues; & le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit ſemer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, poſſéder quelques arpens de vigne, & environ cinquante arpens pour les menus grains & les légumes; une trentaine d'arpens de bois, une plantati de mûriers, des vers à ſoie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économiſés, il entretiendra une nombreuſe famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il ſupportera ſans rien craindre les dérangemens des ſaiſons & le fardeau des impôts, parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaiſes. Il jouira dans ſon domai d'une ſouveraineté réelle qui ne ſera ſoı e qu'aux lois. C'eſt l'état le plus naturel l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, & malheureuſement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche ſe voy riche, ſe dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille: il a malheureuſement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe & qui donnera la nobleſſe à ſon fils au bout de vingt ans. Il vend ſon domaine pour payer ſa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouſe, le déshonore & le ruine; il meurt dans la mendicité, & ſon fils porte la livrée dans Paris.

Telle eſt la différence entre l'économie de la campagne & les illuſions des villes.

L'économie à la ville eſt toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez preſque rien; le ſol vous produit tout, vous pouvez

pouvez nourrir ſoixante perſonnes ſans preſque vous en apercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout chèrement, & vous pouvez nourrir à peine cinq ou ſix domeſtiques. Un père de famille qui vit dans ſa terre avec douze mille livres de rente, aura beſoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours ſubſiſté entre l'économie rurale & celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la ſingulière lettre de madame de *Maintenon* à ſa belle-ſœur madame d'*Aubigné*, dont on a tant parlé ; on ne peut trop la remettre ſous les yeux.

. . . .

. . . .

« Vous croirez bien que je connais Paris » mieux que vous ; dans ce même eſprit, voici, » ma chère ſœur, un projet de dépenſe, tel » que je l'exécuterais ſi j'étais hors de la cour. » Vous êtes douze perſonnes, monſieur & » madame, trois femmes quatre laquais, deux » cochers, un valet-de-chambre.

» Quinze livres de viande à » cinq ſous la livre. . . .	3 liv.	15 ſous.
» Deux pièces de rôti . .	2 --	10
» Du pain	1 --	10
» Le vin	2 --	10
» Le bois	2 --	
» Le fruit	1 --	10
» La bougie		10
» La chandelle		8
	14 liv.	13 ſous.

» Je compte quatre ſous en vin pour vos
» quatre laquais & vos deux cochers. C'eſt
» ce que madame de *Monteſpan* donne aux
» ſiens. Si vous aviez du vin en cave il ne
» vous coûterait pas trois ſous : j'en mets ſix
» pour votre valet-de-chambre, & vingt pour
» vous deux qui n'en buvez pas pour trois.

» Je mets une livre de chandelle par jour,
» quoiqu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je
» mets dix ſous en bougie ; il y en a ſix à
» la livre qui coûte une liv. 10 ſous, & qui
» dure trois jours.

» Je mets deux liv. pour le bois ; cependant
» vous n'en brûlerez que trois mois de l'année ;
» & il ne faut que deux feux.

» Je mets une liv. dix ſous pour le fruit ;
» le ſucre ne coûte que onze ſous la livre ;
» & il n'en faut qu'un quarteron pour une
» compote.

» Je mets deux pièces de rôti : on en épargne
» une quand monſieur ou madame dîne ou ſoupe
» en ville ; mais auſſi j'ai oublié une volaille
» bouillie pour le potage. Nous entendons le
» ménage. Vous pouvez fort bien ſans paſſer
» quinze livres avoir une entrée, tantôt de
» ſauciſſes, tantôt de langues de mouton ou
» de fraiſe de veau, le gigot bourgeois, la
» pyramide éternelle, & la compote que vous
» aimez tant. (*a*)

» Cela poſé, & ce que j'apprends à la cour,
» ma chère enfant, votre dépenſe ne doit pas
» paſſer cent livres par ſemaine : c'eſt quatre

(*a*) Dans ce temps-là, & c'était le plus brillant de *Louis XIV*, on ne ſervait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

» cents livres par mois. Posons cinq cents, » afin que les bagatelles que j'oublie ne se » plaignent point que je leur fais injustice. Cinq » cents livres par mois font,

» Pour votre dépense de bouche . .	6000 l.
» Pour vos habits	1000
» Pour loyer de maison	1000
» Pour gages & habits des gens .	1000
» Pour les habits, l'opéra & les ma- » gnificences (b) de monsieur . .	3000
	12000

» Tout cela n'est-il pas honnête? &c. »

Le marc de l'argent valait alors à-peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher: & le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire & qui n'est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ses douze mille livres de rente qu'il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, & dont le bien est en rentes sur l'hôtel-de-ville. Je suppose qu'elles eussent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres fesaient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui; ainsi elles n'ont réellement

(b) Madame de *Maintenon* compte deux cochers, & oublie quatre chevaux, qui dans ce temps-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le temps inconcevable du systême de *Laws*. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avénement de *Louis XIV* au trône ; & le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à-peu-près rien pour elles ; à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des successions, ou par une industrie secrète : & c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur, & ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe & leur inattention non moins dangereuse encore, les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent, & dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation & de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ÉCONOMIE d'un Etat n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des

deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un Etat pour long-temps ; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté & mal entendu l'appauvrit encore ; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche & bien économisé ? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi & à finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué ; l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs & ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation : car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard & d'industrie contre presque tout l'univers ; & il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui sans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent des effets royaux, & dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profeſſion eſt de vendre & d'acheter des billets publics ſur les nouvelles heureuſes ou malheureuſes qu'on débite, & de trafiquer la crainte & l'eſpérance, ſont en ſous-ordre dans le même cas que les actionnaires ; & tous ſont des joueurs, hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre ſurvient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paye pas des flottes & des armées avec des promeſſes. La chambre des communes imagine une taxe ſur la bière, ſur le charbon, ſur les cheminées, ſur les fenêtres, ſur les acres de blé & de pâturage, ſur l'importation, &c.

On calcule ce que ce petit impôt pourra produire à peu près ; toute la nation en eſt inſtruite ; un acte du parlement dit aux citoyens : ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout deſquels ils ſero remburſés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortiſſement du ſurplus de ce que produiſ les taxes. Ce fonds doit ſervir à rembourser les créanciers. Le temps du rembourſement venu, on leur dit : voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous le laiſſer à trois pour cent ? Les créanciers qui croient leur dette aſſurée, laiſſent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, n velles dettes ; le fonds d'amortiſſement vide, on ne rembourſe rien.

Enfin, ce monceau de papiers repréſenta

d'un argent qui n'existe pas, a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling, qui font cent vingt-sept millions de guinées en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Disons en passant que la France est à peu près dans ce cas ; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or ; or ces deux sommes montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis d'or, n'existent pas dans l'Europe. Comment payer ? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds, la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale, ou de quelque multiplication pareille. Que faire ? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt : elle paie donc de ce seul article très-modique trois millions neuf cents mille livres sterling d'or chaque année. (c) Les impôts sont d'environ sept millions ; il reste donc pour satisfaire aux charges de l'Etat, trois millions & cent mille livres sterling, sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat en produisant des avantages immenses aux directeurs, est utile à la nation, parce qu'elle augmente le crédit, que ses opérations sont connues, & qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit & sans se ruiner elle-même. C'est-là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout se fait en vertu d'une loi po-

c) Ceci était écrit en 1770.

ſitive, où nulle opération n'eſt cachée, où la confiance eſt établie ſur des calculs faits par les repréſentans de l'Etat, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoiqu'on diſe, voit donc ſon opulence aſſurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans, & un commerce avantageux. (1)

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas beſoin de ſes blés & à tourner contr'elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleverſement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reſte, l'induſtrie reſte ; & l'Angleterre alors moins riche en argent l'eſt toujours en valeurs renaiſſantes que le ſol produit ; elle revient au même état où elle était au ſeizième ſiecle.

(1) La dette immenſe de l'Angleterre & de la France prépare à ces deux nations, non une ruine totale ou une décadence durable, mais de longs malheurs & peut-être de grands bouleverſemens. Cependant en ſuppoſant ces dettes égales, (& celle de l'Angleterre eſt plus forte) la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la ſupériorité de ſa richeſſe réelle ne ſoit point proportionnelle à celle de l'étendue de ſon territoire & du nombre de ſes habitans, cette ſupériorité eſt très grande. 2°. l'agriculture, l'induſtrie & le commerce n'y étant pas auſſi près qu'en Angleterre du degré de perfection & d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grande reſſources. La ſuppreſſion des corvées, celle des jurand pour les métiers, comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des beſtiaux, en un mot, les lois faites en 1776, & celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France étant en très-grande partie à cinq pour cent & au-delà, tout miniſtre éclairé & vertueux que l'on croira établi dans ſa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorſqu'il n'em-

Il en eſt abſolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; ſi le fonds de la terre eſt bon, elle ne ſera jamais ruinée ; la famille qui la feſait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le ſol proſpérera ſous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne feront jamais riches, quelque effort qu'ils faſſent : ce ſont ceux qui, ſitués ſous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir tout au plus que l'exact néceſſaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les feſant venir de l'étranger à un prix qui eſt exceſſif pour eux. Donnez à la Sibérie & au Kamshatka réunis, qui font quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un *Cyrus* pour ſouverain, un *Solon* pour légiſlateur, un duc de *Sulli*, un *Colbert* pour ſurintendant des finances, un duc de *Choiſeul* pour miniſtre de la guerre & de la paix, un *Anſon* pour amiral ; ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou ſérieux tel que *Laws*, par un fou

pruntera que pour rembourſer, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième & au-delà, & former de cela ſeul un fonds d'amortiſſement. 4°. La vente des domaines, & celle des biens du clergé qui appartiennent à l'État, eſt une reſſource immenſe qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut auſſi avoir lieu en France ; & ſi la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement ſont eux-mêmes intéreſſés à ce que la nation ſoit fidelle à ſes engagemens ; d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances ſoient mal adminiſtrées que n'en peuvent avoir les miniſtres du roi de France.

plaisant tel que le cardinal *Dubois*, par de ministres tels que nous en avons vu quelque fois, on pourra dire d'eux ce qu'un sénateur de Venise disait de ses confrères au roi *Louis XII*, à ce que prétendent les raconteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de rui la république : Je vous en défie, dit le sénateur la chose me paraît impossible ; il y a ving ans que mes confrères font tous les effort imaginables pour la détruire, & ils n'en on pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extrava sans doute que de créer une compagnie ginaire du Mississipi qui devait rendre au moin cent pour un à tout intéressé ; de tripler t d'un coup la valeur numéraire des espèces, rembourser en papier chimérique les dettes les charges de l'Etat, & de finir enfin par défense aussi folle que tyrannique à tout cito de garder chez soi plus de cinq cents francs e or ou en argent. Ce comble d'extrava étant inoui, le bouleversement général aussi grand qu'il devait l'être : chacun c que c'en était fait de la France pour ja Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par même, pour peu qu'il soit tolérablement r un mauvais ne peut s'enrichir que par industrie extrême & heureuse.

La proportion sera toujours la même l'Espagne, la France, l'Angleterre pr ment dite, & la Suède. (2) On compte c

(2) C'est à-dire, si la législation ou l'administratio ne changent point. Car la France, moins peuplé proportion que l'Angleterre, peut acquérir une pop

nunément vingt millions d'habitans en France, :'eſt peut-être trop. *Uſtaris* n'en admet que ept en Eſpagne, *Nicols* en donne huit à l'Anjleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. .'Eſpagnol (l'un portant l'autre) a la valeur le quatre-vingts de nos livres à dépenſer par n. Le Français meilleur cultivateur a cent 'ingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le iuédois cinquante. Si nous voulions parler du Iollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce u'il gagne, parce que ce n'eſt pas ſon terrioire qui le nourrit & qui l'habille. La Holande eſt une foire continuelle où perſonne i'eſt riche que de ſa propre induſtrie, ou de elle de ſon père.

Quelle énorme diſproportion entre les forunes! un Anglais qui a ſept mille guinées e revenu abſorbe la ſubſiſtance de mille perɔnnes. Ce calcul effraie au premier coup-'œil; mais au bout de l'année il a réparti ɜs ſept mille guinées dans l'Etat, & chacun eu à peu près ſon contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la naɜre. Dans l'Inde où les raïas & les nababs ntaſſent tant de tréſors, le commun peuple it pour deux ſous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne ſont ſous aucune omination, n'ayant que leurs bras, ne déenſent rien; la moitié de l'Afrique a toujours écu de même; & nous ne ſommes ſupérieurs tous ces hommes-là que d'environ quarante cus par an. Mais ces quarante écus font une

on égale; l'Eſpagne, la Suède peuvent en très-peu : temps doubler leur population.

prodigieuse différence ; c'est elle qui cc
terre de belles villes, & la mer de va

C'est avec nos quarante écus que *Lou*
eut deux cents vaisseaux, & bâtit Ve
Et tant que chaque individu, l'un
l'autre, pourra être censé jouir de q
écus de rente, l'Etat pourra être flori

Il est évident que plus il y a d'hor
de richesses dans un Etat, plus on
d'abus. Les frottemens sont si consi
dans les grandes machines, qu'elles sont
toujours detraquées Ces dérangemens f
telle impression sur les esprits, qu'en
terre, où il est permis à tout citoyen
ce qu'il pense, il se trouve tous le
quelque calculateur qui avertit charital
ses compatriotes que tout est perdu,
la nation est ruinée sans ressource. La pe
de penser étant moins grande en Fran
s'y plaint en contrebande ; on imprime
vement, mais fort souvent, que jam
les enfans de *Clotaire*, ni du temps
Jean, de *Charles VI*, de la bataille de
des guerres civiles & de la St Barthel
peuple ne fut si misérable qu'aujourd'

Si on répond à ces lamentations p
lettre de cachet qui ne passe pas pour un
bien légitime, mais qui est très-peret
le plaignant s'enfuit en criant aux a
qu'ils n'en ont pas pour six semaines
DIEU merci ils mourront de faim av
temps là comme les autres.

Bois-Guilbert qui attribua si impu
son insensée *Dixme royale* au m
Vauban, prétendait dans son *L*

France, que le grand ministre *Colbert* avait déjà appauvri l'État de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe, prétend que les valeurs renaissantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne se montent qu'à environ quatre cents millions ; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ seize cents millions de livres à vingt sous la pièce, le marc d'argent monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt pour payer les charges de l'État ne peut être que de soixante & quinze millions, dans le temps qu'il l'est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très-considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France & en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre ; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main, de rendre l'État créancier de l'État, de faire un chaos de ce qui devait être soumis à une régie uniforme. Cette méthode s'est étendue en

Allemagne & en Hollande. On a poul rafinement & cet excès jufqu'à établir i entre le fouverain & les fujets ; & ce j appelé *loterie*. Votre enjeu eft de l'i comptant ; fi vous gagnez vous obtene efpèces ou des rentes ; qui perd ne f pas un grand dommage. Le gouvernement d'ordinaire dix pour cent pour fa pein fait ces loteries les plus compliquées qu peut pour étourdir & pour amorcer le p Toutes ces méthodes ont été adopté Allemagne & en Hollande ; prefque tou a été obéré tour à tour. Cela n'eft pa fage ; mais qui l'eft ? les petits qui n'o le pouvoir de fe ruiner.

ÉCONOMIE DE PAROI

Parler par économie.

C'EST une expreffion confacrée aux de l'Eglife & même aux premiers infti de notre fainte religion ; elle fignifie *felon les temps & felon les lieux.*

Par exemple, (*a*) *St Paul* étant c vient dans le temple des Juifs s'acquit rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s point de la loi mofaïque ; il eft recon bout de fept jours, & accufé d'av le temple. Auffi-tôt on le charge de c on le traîne en tumulte ; le tribun de l

(*a*) Actes des apôtres, ch. XXI.

horte, *tribunus cohortis* (*b*) arrive & le fait lier de deux chaînes. (*c*) Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, & amène *Paul* devant ce tribunal; le grand-prêtre *Annaniah* commence par lui faire donner un soufflet (*d*), & *Paul* l'appelle *muraille blanchie*. (*e*)

Il me donna un soufflet; mais je lui dis bien son fait. (*)

(*f*) *Or Paul sachant qu'une partie des juges était composée de saducéens, & l'autre de pharisiens, s'écria : Je suis pharisien & fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance & de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens & les saducéens, & l'assemblée fut rompue; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; & les pharisiens confessent le contraire.*

(*b*) Il n'y avait pas à la vérité dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, & les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour, & étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(*c*) Chap. XXII.

(*d*) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine & dans les pays au-delà du Gange, on comdamne un homme à une douzaine de soufflets.

(*e*) Chap. XXIII.

(*) *Pourceaugnac.*

(*f*) Chap. XXIII.

Il eſt bien évident par le texte, que *Paul* n'était point phariſien puiſqu'il était chrétien, & qu'il n'avait point du tout été queſtion dans cette affaire ni de réſurrection, ni d'eſpérance, ni d'ange ni d'eſprit.

Le texte fait voir que *St Paul* ne parlait ainſi que pour compromettre enſemble les phariſiens & les ſaducéens. C'était parler par *économie* par prudence, c'était un artifice pieux qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'eſt ainſi que preſque tous les pères de l'égliſe ont parlé par *économie*. *St Jérôme* développe admirablement cette méthode dans ſa lettre cinquante-quatrième à *Pammaque*. Peſez ſes paroles.

Après avoir dit qu'il eſt des occaſions où il faut préſenter un pain & jeter une pierre, voici comme il continue :

« Liſez, je vous prie, *Démoſthènes*, liſez » *Cicéron* ; & ſi les rhétoriciens vous déplaiſent » parce que leur art eſt de dire le vraiſembla[ble] » plutôt que le vrai, liſez *Platon*, *Théophra[ſte]* » *Xénophon*, *Ariſtote* & tous ceux qui ay[ant] » puiſé dans la fontaine de *Socrate* en ont [tiré] » divers ruiſſeaux. Y a-t-il chez eux quel[que] » candeur, quelque ſimplicité ? quels ter[mes] » chez eux n'ont pas deux ſens ? & quels [ſens] » ne préſentent-ils pas pour remporter la vic» toire ? *Origène*, *Méthodius*, *Euſèbe*, *Apol» linaire* ont écrit des milliers de verſets cont[re] » *Celſe* & *Porphire*. Conſidérez avec quel artifi[ce] » avec quelle ſubtilité problématique ils c[om]» battent l'eſprit du diable. Ils diſent, non c[e] » qu'ils penſent, mais ce qui eſt néceſſa[ire].

» *Non quod sentiunt, sed quod necesse est dicunt.*
» Je ne parle point des autres latins, *Tertullien*, *Cyprien*, *Minutius*, *Victorin*, *Lactance*, *Hilaire*; je ne veux point les citer ici; je ne veux que me défendre, je me contenterai de vous rapporter l'exemple de l'apôtre *St Paul*, &c. »

St Augustin écrit souvent par *économie*. Il se proportionne tellement aux temps & aux lieux, que dans une de ses épîtres, il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose*.

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité; mais il sentait combien ce mystère est ineffable, & il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpocratiens: & quand on dispute ensuite contre les carpocratiens, on change ses armes.

Tantôt on dit que JESUS n'est mort que pour *plusieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il est mort pour *tous*, lorsqu'on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour & le contre dans une affaire capitale. Mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, & les intérêts divins qui sont cachés dans un

abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience de preuves indubitables approchantes de la démonſtration, ſe contenteront au ſermon de preuves morales & même de déclamations ſans preuves.

St Auguſtin parle par *économie* quand il dit: *Je crois parce que cela eſt abſurde; je crois parce que cela eſt impoſſible.* Ces paroles, qui feraient extravagantes dans toute affaire mondaine, ſont très-reſpectables en théologie. Elles ſignifient : Ce qui eſt abſurde & impoſſible aux yeux mortels, ne l'eſt point aux yeux DIEU; or DIEU m'a révelé ces prétend abſurdités, ces impoſſibilités apparentes, donc je dois les croire.

Un avocat ne ferait pas reçu à parler ai au barreau. On enfermerait à l'hôpital fous des témoins qui diraient : Nous affirme qu'un accuſé étant au berceau à la Martinique, a tué un homme à Paris; & nous ſommes d'autant plus certains de cet homicide qu'il eſt abſurde & impoſſible. Mais la révélation, les miracles, la foi fondée ſur des motifs crédibilité, ſont un ordre de choſes tout férent.

Le même *St Auguſtin* dit dans ſa lettre cinquante troiſième: *Il eſt écrit* (g) *que le n entier appartient aux fidelles; & les infidele n'ont pas une o - e qu'ils poſsèdent lé ment.*

Si ſur ce principe deux dépoſitaires vien m'aſſurer qu'ils ſont fidelles, & ſi en c

(g) Cela eſt écrit dans les proverbes, chapitre XV mais ce n'eſt que dans la traduction des ſeptante, laquelle toute l'Égliſe s'en tenait alors.

lité ils me font banqueroute à moi misérable ıdain, il est certain qu'ils seront condamnés le châtelet & par le parlement malgré te l'économie avec laquelle *St Augustin* ırlé.

'*t Irénée* prétend (*h*) qu'il ne faut condamner 'inceste des deux filles de *Loth* avec leur ɜ, ni celui de *Thamar* avec son beau-père, la raison que la sainte écriture ne dit expressément que cette action soit crimi-e. Cette économie n'empêchera pas que ːeste parmi nous ne soit puni par les lois. st vrai que si DIEU ordonnait expressément es filles d'engendrer des enfans avec leur ɜ, non-seulement elles seraient innocentes, s elles deviendraient très-coupables en ɔéissant pas. C'est là où est l'économie *énée*; son but très-louable est de faire ›ecter tout ce qui est dans les saintes écritures raïques: mais comme DIEU qui les a dictées donné nul éloge aux filles de *Loth* & bru de *Juda*, il est permis de les con-ımner.

'ous les premiers chrétiens sans exception, saient sur la guerre comme les esséniens es thérapeutes, comme pensent & agissent ɔurd'hui les primitifs appelés *quakers*, & autres primitifs appelés *dunkars*, comme toujours pensé & agi les brachmanes. *tullien* est celui qui s'explique le plus for-ent sur ces homicides légaux que notre minable nature a rendus nécessaires: (*i*) *Il*

h) Liv. IV, ch. XXV.

) De l'idolâtrie, ch. XIX.

n'y a point de règle, point d'ufage qui puiffe rendre légitime cet acte criminel.

Cependant, après avoir affuré qu'il n'eft aucun chrétien qui puiffe porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire romain : (*k*) *Nous fommes d'hier, & nous rempliffons vos villes & vos armées.*

Cela n'était pas vrai, & ne fut vrai que fous *Conftance-Chlore*; mais l'économie exigeait que *Tertullien* exagérât dans la vue de rendre fon parti redoutable.

C'eft dans le même efprit qu'il dit (*l*) que *Pilate* était chrétien dans le cœur. Tout fon apologétique eft plein de pareilles affertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du ftyle économique qui font innombrables, par ce paffage de *St Jérôme* dans fa difpute contre *Jovinien* fur les fecondes noces. (*m*) « Si les » organes de la génération dans les hommes, » l'ouverture de la femme, le fond de fa vulve, » & la différence de deux fexes faits l'un pour » l'autre, montrent évidemment qu'ils font » deftinés pour former des enfans, voici ce » que je réponds. Il s'enfuivrait que nous ne » devons jamais ceffer de faire l'amour, de » peur de porter en vain des membres def- » tinés pour lui. Pourquoi un mari s'abftiend » il de fa femme ? pourquoi une veuve perſe- » vérerait-elle dans le veuvage, fi nous fom » nés pour cette action comme les autres

(*k*) Chap. XLII.

(*l*) Apologét. ch. XXI.

(*m*) Liv. I.

» maux ? en quoi me nuira un homme qui cou-
» chera avec ma femme ? Certainement si les
» dents sont faites pour manger, & pour faire
» passer dans l'estomac ce qu'elles ont broyé ;
» s'il n'y a nul mal qu'un homme donne du
» pain à ma femme, il n'y en a pas davan-
» tage si étant plus vigoureux que moi il
» apaise sa faim d'un autre manière, & qu'il
» me soulage de mes fatigues, puisque les
» génitoires sont faits pour jouir toujours de
» leur destinée. »

Quoniam ipsa organa & genitalium fabrica & nostra feminarumque discretio, & receptacula vulvæ, ad suscipiendos & coalendos fœtus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondebo. Nunquam ergo cessemus à libidine, ne frustra hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus se abstineat ab uxore ? Cur casta vidua perseveret, si ad hoc tantum nati sumus ut pecudum more vivamus ? Aut quid mihi nocebit si cum uxore meâ alius concubuerit ? Quomodo enim dentium officium est mandere, & in alvum ea, quæ sunt mansa, transmittere, & non habet crimen, qui conjugi meæ panem dederit ; ita si genitalium hoc est officium, ut semper fruantur naturâ suâ, meam lassitudinem alterius vires superent ; & uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam, fortuita libido restinguat.

Après un tel passage, il est inutile d'en citer d'autres. Remarquons seulement que ce style économique qui tient de si près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonspection, & qu'il n'appartient point aux profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les

faints ont hafardé, foit dans la chaleur de leur zèle, foit dans la naïveté de leur ftyle.

ÉCROUELLES.

ÉCROUELLES, fcrophules, appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles foient très-cauftiques; l'une de ces maladies prefque incurables qui défigurent la nature humaine, & qui mènent à une mort prématurée par les douleurs & par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la Divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des fcrophuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raifon ce privilége aux empereurs qui avaient une dignité fi fupérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes, qui fe difaient les maîtres des empereurs, & qui étaient bien autre chofe que de fimples images de DIEU, puifqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque fonge-creux de Normandie, pour rendre l'ufurpation de *Guillaume le bâtard* plus refpectable, lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'eft quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet ufage tout établi On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don mira-

culeux, & le refuser aux rois de France leurs suzerains. C'eût été blesser le respect dû aux lois féodales. Enfin, on fit remonter ce droit à *St Edouard* en Angleterre, & à *Clovis* en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage, (*a*) se trouve dans les écrits en faveur de la maison de *Lancastre*, composés par le chevalier *Jean Fortescue* sous le roi *Henri VI*, reconnu roi de France à Paris dans son berceau, & ensuite roi d'Angleterre, & qui perdit ses deux royaumes. *Jean Fortescue*, grand chancelier d'Angleterre, dit que de temps immémorial, les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendît leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge & de la Rose blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guérissaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois; mais *Elisabeth* reine de son chef, & ointe les guérissait sans difficulté.

Il arriva une chose assez triste à *Martorillo* le calabrois, que nous nommons *St François de Paule* : le roi *Louis XI* le fit venir au Plessis-les-Tours pour le guérir des suites de son apoplexie : le saint arriva avec les écrouelles : (*b*) *Ipse fuit detentus gravi inflatura quam in parte inferiori genæ suæ dextræ circa guttur*

(*a*) Appendix, n°. VI.

(*b*) *Acta sancti Francisci Pauli*, pag. 155.

patiebatur; chirurgi dicebant morbum esse scrophularum.

Le saint ne guérit point le roi, & le roi ne guérit point le saint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rochester à Wittehall, on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles; il ne se présenta personne. Il alla exercer sa prérogative en France, à St Germain, où il toucha quelques irlandaises. Sa fille *Marie*, le roi *Guillaume*, la reine *Anne*, les rois de la maison de *Brunswick* ne guérirent personne. Cette mode sacrée passa, quand le raisonnement arriva.

ÉDUCATION.

Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.

L'EX-JÉSUITE.

MONSIEUR, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère *la Valette* & frère *Saci*; j'étais un pauvre prêtre du collége de Clermont dit *Louis le Grand*; je savais un peu de latin & de catéchisme que je vous ai enseigné pendant six ans, sans aucun salaire: à peine sorti du collége, à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement, que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie

patrie, ou pour me réduire à y vivre bafoué avec ſeize louis & ſeize francs par an, qui ne ſuffiſent pas pour me vêtir & me nourrir, moi & ma ſœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce déſaſtre était advenu aux frères jéſuites non-ſeulement par la banqueroute de *la Valette* & *Saci* miſſionnaires; mais parce que frère *la Chaiſe* confeſſeur avait été un trigaud, & frère *le Tellier* confeſſeur un perſécuteur impudent: mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre; ils étaient morts avant que je fuſſe né.

On prétend encore que des diſputes de janſéniſtes & de moliniſtes ſur la grâce verſatile & ſur la ſcience moyenne, ont fort contribué à nous chaſſer de nos maiſons: mais je n'ai jamais ſu ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois *Deſpautère* & *Cicéron*, les vers de *Commire* & de *Virgile*; le *Pédagogue chrétien* & *Sénèque*; les pſeaumes de *David* en latin de cuiſine, & les odes d'*Horace* à la brune *Lalagé* & au blond *Ligurinus*, *flavam religantis comam* renouant ſa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever: & voilà ma récompenſe.

LE CONSEILLER.

Vraiment vous m'avez donné là une plaiſante éducation; il eſt vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorſque j'entrai dans le monde, je voulu m'aviſer de parler, & on ſe moqua de moi; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* & le *Pédagogue chrétien*; je ne ſavais ni ſi *François I* avait été fait priſonnier à Pavie, ni où eſt

Pavie ; le pays même où je suis né était ignoré de moi ; je ne connaissais ni les lois principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de saine philosophie ; je savais du latin & des sottises.

L'EX-JÉSUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, & ensuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il sut lire & écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise du *Châtelet* apprit le latin en un an & le savait très-bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collége pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris & on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui com-

mence par diſtinguer la juriſprudence en droit naturel & droit des gens : le droit naturel eſt commun, ſelon lui, aux hommes & aux bêtes ; & le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'eſt d'accord avec ſes voiſins.

Enſuite on me parla de la loi des douze tables, abrogée bien vîte chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les eſclaves quand nous n'avons point d'eſclaves domeſtiques, (au moins dans l'Europe chrétienne) du divorce quand le divorce n'eſt pas encore reçu chez nous, &c. &c. &c.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confuſion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes, qui preſque toutes ſe contrediſent : je ſuis obligé quand je juge de m'en rapporter au peu de bon ſens & d'équité que la nature m'a donné ; & avec ces deux ſecours je me trompe à preſque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il ſe plaint bien davantage de ſon éducation : il faut qu'il conſume ſix années à bien ſtatuer s'il y a neuf chœurs d'anges, & quelle eſt la différence préciſe entre un trône & une domination ; ſi le Phiſon dans le paradis terreſtre était à droite ou à gauche du Géon : ſi la langue dans laquelle le

ferpent eut des converfations avec *Eve* était la même que celle dont l'âneſſe fe fervit avec *Balaam* ; comment *Melchifédech* était né fans père & fans mère ; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'eft point mort ; où font les chevaux qui tranfportèrent *Elie* dans un char de feu après qu'il eut féparé les eaux du Jourdain avec fon manteau, & dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces queftions l'embarraffent beaucoup, & ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame fur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations font ridicules, & que celles qu'on reçoit dans les arts & métiers font infiniment meilleures.

L'EX-JÉSUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs, qui font vingt-deux fous deux deniers par jour ; tandis que tel homme, dont le père allait derrière carroffe, a trente-fix chevaux dans fon écurie, quatre cuifiniers & point d'aumônier.

LE CONSEILLER.

Hé bien, je vous donne quatre cents au francs de ma poche ; c'eft ce que *Jean Defpau* ne m'avait point enfeigné dans mon éducati

ÉGALITÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il eft clair que les hommes, jouiffant facultés attachées à leur nature, font

ils le font quand ils s'acquittent des fonctions animales, & quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le grand-mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes : Je te défends de digérer, d'aller à la garderobe & de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entr'eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille & me ferre;
Toi, cours, & va porter mes ordres souverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voisins;
Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses.
Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
Les coquettes jumens dont seul je dois jouir.
Que tout soit dans la crainte & dans la dépendance.
Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence,
Pour punir cet impie & ce séditieux,
Qui foule aux pieds les lois des chevaux & des dieux,
Pour venger dignement le ciel & la patrie,
Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré; & il vit libre. Un coq battu par un coq, se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi; le visir *Azem* exile le petit visir à Ténédos. Le padisha

exile le visir *Azem* à Rhodes. Les janissaires mettent en prison le padisha, & en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix ; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait par-tout une subsistance facile & assurée, & un climat convenable à sa nature, il est clair qu'il eût été impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires, que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point de maladies & une mort prématurée, que l'homme n'ait besoin d'autre logis & d'autre lit que celui des daims & des chevreuils, alors les *Gengis-kan* & les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui seront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non-domptés, les oiseaux & les reptiles, l'homme serait aussi heureux qu'eux ; la domination serait alors une chimère, une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ?

S'il passait par l'esprit de quelque individu à tête tyrannique & à bras nerveux, d'asservir son voisin moins fort que lui, la chose serait impossible ; l'opprimé serait sur le Danube, avant que l'oppresseur eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux, s'ils étaient sans besoins ; la

miſère attachée à notre eſpèce ſubordonne un homme à un autre homme : ce n'eſt pas l'inégalité qui eſt un malheur réel, c'eſt la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *ſa hauteſſe*, tel autre *ſa ſainteté* ; mais il eſt dur de ſervir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuſe a cultivé un bon terroir ; deux petites familles voiſines ont des champs ingrats & rebelles ; il faut que les deux pauvres familles ſervent la famille opulente, ou qu'ils l'égorgent ; cela va ſans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ſes bras à la riche pour avoir du pain ; l'autre va l'attaquer & eſt battue. La famille ſervante eſt l'origine des domeſtiques & des manœuvres ; la famille battue eſt l'origine des eſclaves.

Il eſt impoſſible dans notre malheureux globe que les hommes vivant en ſociété ne ſoient pas diviſés en deux claſſes, l'une de riches qui commande, l'autre de pauvres qui ſervent ; & ces deux ſe ſubdiviſent en mille, & ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots ſont faits, nous dire : Je ſuis homme comme vous, j'ai deux mains & deux pieds, autant d'orgueil & plus que vous, un eſprit auſſi déſordonné ur moins, auſſi inconſéquent, auſſi cont e que le vôtre. Je ſuis citoyen de St Mar ou de Raguſe, ou de Vaugirard ; doi ma part de la terre. Il y a dans not i-phère connu environ cinquante mille mu d'arpens à cultiver, tant paſſables que ſtéri Nous ne ſommes qu'environ un milliard d maux à deux pieds ſans plumes ſur ce

tinent ; ce font cinquante arpens pour chacun ; faites-moi juftice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots ou chez les Samoïèdes ; arrange-toi avec eux à l'amiable ; ici toutes les parts font faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger & le chauffer, travaille pour nous comme felait ton père ; fers-nous, ou amufe-nous, & tu feras payé ; finon tu feras obligé de demander l'aumône ; ce qui dégraderait trop la fublimité de ta nature, & t'empêcherait réellement d'être égal aux rois, & même aux vicaires de village, felon les prétentions de ta noble fierté.

SECTION II.

Tous les pauvres ne font pas malheureux. La plupart font nés dans cet état, & le travail continuel les empêche de trop fentir leur fituation ; mais quand ils la fentent, alors on voit des guerres, comme celle du parti populaire contre le parti du fénat à Rome ; celles des payfans en Allemagne, en Angleterre, en France. Toutes ces guerres finiffent tôt ou tard par l'afferviffement du peuple, parce que les puiffans ont l'argent, & que l'argent eft maître de tout dans un Etat ; je dis dans un Etat, car il n'en eft pas de même de nation à nation. La nation qui fe fervira le mieux du fer, fubjuguera toujours celle qui aura plus d'or & moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant affez violent pour la domination, la richeffe & les

plaisirs, & avec beaucoup de goût pour la paresse; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent & les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les assujettir à tous ses caprices, & ne rien faire, ou du moins ne faire que des choses très-agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux, qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre-humain tel qu'il est, ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout. Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la vôtre; & si vous avez besoin d'une paire de souliers, ce ne sera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle, & en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité, on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître; le sens de cette loi est visiblement: *Ce pays est si mauvais & si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte.* Faites mieux, donnez à tous vos sujets l'envie de demeurer chez vous, & aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes: il ne s'ensuit pas de-là que le cui-

finier d'un cardinal doive ordonner à fon maître de lui faire à dîner. Mais le cuifinier peut dire : Je fuis homme comme mon maître ; je fuis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les angoiffes & les mêmes cérémonies. Nous fefons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, & fi alors je fuis cardinal & mon maître cuifinier, je le prendrai à mon fervice. Tout ce difcours eft raifonnable & jufte ; mais en attendant que le grand Turc s'empare de Rome, le cuifinier doit faire fon devoir, ou toute fociété humaine eft pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'eft ni cuifinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'Etat ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui eft fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection & du mépris, qui voit évidemment que plufieurs *monfignors* n'ont ni plus de fcience, ni plus d'efprit, ni plus de vertu que lui, & qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

ÉGLISE.

Précis de l'Hiftoire de l'Eglife chrétienne.

NOUS ne porterons point nos regards fur les profondeurs de la théologie ; DIEU nous en préferve ; l'humble foi feule nous fuffit. Nous ne fefons jamais que raconter.

Dans les premières années qui fuivirent la mort de JESUS-CHRIST Dieu & homme, on

comptait chez les hébreux neuf écoles ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, thérapeutes, récabites, hérodiens, disciples de *Jean*, & les disciples de JESUS, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidèles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche vers l'an 60 de notre ère, conduits secrétement par DIEU même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempsycose, les saducéens niaient l'immortalité de l'ame & & l'existence des esprits, & cependant étaient fidelles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (*a*) (apparemment sur la foi de *Flavien Josephe*) appelle les esséniens *gens æternâ in quâ nemo nascitur*; famille éternelle dans laquelle il ne naît personne; parce que les esséniens se mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle *Josephe* quand il dit: (*b*) *Ils méprisent les maux de la terre; ils triomphent des tourmens par leur constance; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer & le feu, & vu briser leurs os, plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes défendues.*

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes, & non pas sur les esséniens. Car voici les paroles de *Josephe*: *Judas fut l'auteur d'une*

(*a*) Livre V, ch. XVII.

(*b*) Hist. chap. XII.

nouvelle secte, entièrement différente des autres, c'est-à-dire, *des saducéens, des* pa-*risiens & des esséniens.* Il continue, & dit : *sont juifs de nation; ils vivent unis & regardent la volupté comme un vice:* naturel de cette phrase fait croire des judaïtes dont l'auteur parle.

Quoi qu'il en soit, on connut ces avant que les disciples du CHRIST c(çassent à faire un parti considé monde. Quelques bonnes gens les ont des hérétiques qui adoraient *Judas Isc*

Les thérapeutes étaient une société (des esséniens & des judaïtes; ils res aux gymnosophistes des Indes, & aux *Ils ont*, dit *Philon*, *un mouvement a céleste, qui les jette dans l'enthousia bacchantes & des coribantes, & qui les dans l'état de la contemplation à la spirent. Cette secte naquit dans Alexa ait toute remplie de juifs, & s'ét oup dans l'Egypte.*

Les récabites subsistaient encore; œu de ne jamais boire de vin; & c re à leur exemple que *Mahomet* r te liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* n comme un messie, un envoyé de avait rebâti le temple. Il é Juifs célébraient sa fête à *Néron*, témoin les vers de *Pe ... ère dies*, &c.

Voici le jour d'Hérode, où tout infame Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie & vers le golfe persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St Jean* ; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les *Actes des apôtres* (chap. IX) que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse ; il leur dit : *Avez-vous reçu le St Esprit ?* Ils lui répondirent : *Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un St Esprit.* Il leur dit : *Quel baptême avez-vous donc reçu ?* Ils lui répondirent : *Le baptême de Jean.*

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on sait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie, (*c*) & fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel* disciple de *Hellel.* Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des *Actes de Ste Thècle.* Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte & grosse, & les jambes torses. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun juif; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère* ; & Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après sous *Cara-*

(*c*) *Saint Jérôme* dit qu'il était de Giscala en Galilée.

valla, comme le remarque *Cellarius* dans sa géographie liv. III, & *Grotius* dans son commentaire sur les actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité & de pauvreté, donnait à son Eglise les plus faibles commencemens, & la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidelles furent des hommes obscurs; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre *St Paul* témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. *St Pierre* ressuscita la couturière *Dorcas* qui fesait les robes des frères. L'assemblée des fidelles se tenait à Joppé, dans la maison d'un corroyeur nommé *Simon*, comme on le voit au chap. IX des *Actes des apôtres*.

Les fidelles se répandirent secrétement en Grèce, & quelques-uns allèrent de là à Rome, parmi les Juifs à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs; ils gardèrent la circoncision; &, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis, ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée* qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais *Tite* son autre disciple ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de JESUS furent unis aux Juifs, jusqu'au temps où *Paul* essuya une persécution à Jérusalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs

ir détruire la loi mosaïque par JESUS-
C'est pour se laver de cette accusa-
l'apôtre *St Jacques* proposa à l'apôtre
se faire raser la tête, & de s'aller
dans le temple avec quatre juifs qui
ait vœu de se raser : *Prenez-les avec*
dit *Jacques* (chap. XXI, Act. des
urifiez-vous avec eux, & que tout le
che que ce que l'on dit de vous est
que vous continuez à garder la loi
Ainsi donc *Paul* qui d'abord avait
persécuteur sanguinaire de la sainte
tablie par JESUS, *Paul* qui depuis
uverner cette société naissante; *Paul*
udaïse *afin que le monde sache qu'on*
ie quand on dit qu'il ne suit plus la
que.

Paul n'en fut pas moins accusé d'im-
l'hérésie, & son procès criminel dura
ps ; mais on voit évidemment par les
ns mêmes intentées contre lui, qu'il
u à Jérusalem pour observer les rites

Festus ces propres paroles : (cha
Actes) *Je n'ai péché ni contre*
, ni contre le temple.

ôtres annonçaient JESUS-CHRIST
n juste indignement persécuté
de DIEU, un fils de DIEU envoyé
pour la réformation des mœurs.
oncision est utile, dit l'apôtr
h. II, épît. aux Rom.) *si vo*
loi ; mais si vous la violez,
devient prépuce. Si un inc
loi, il sera comme circon
t celui ... juif intérieur

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épîtres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU; « Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. » V, épît. aux Rom.) de la colère de DIEU: » le don de DIEU s'est répandu sur nous, par » la grâce donnée à un seul homme qui est » JESUS-CHRIST..... La mort a régné par » le péché d'un seul homme, les justes règne- » ront dans la vie par un seul homme qui » est JESUS-CHRIST. »

Et au chap. VIII: « Nous les héritiers de » DIEU, & les cohéritiers de CHRIST. » Et au chap. XVI: « A DIEU, qui est le seul sage, » honneur & gloire par JESUS-CHRIST..... » Vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS- » CHRIST à DIEU. (I aux Corinth. chap. » III.)

Et, (I aux Corinth. chap. XV, v. 27.) « Tout lui est assujetti, en exceptant sans » doute DIEU qui lui a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épître aux Philippiens: *Ne faites rien par une vaine gloire; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs, ayez les mêmes sentimens que* JESUS-CHRIST, *qui étant dans l'empreinte de* DIEU *n'a point cru sa proie de s'égaler à* DIEU. Ce passage paraît très-bien approfondi, & mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne & de Lyon, écrite l'an 117, & qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidelles: *Ils n'ont pas voulu*, dit la lettre, *prendre le grand titre de martyrs*, (pour

(pour quelques tribulations) *à l'exemple de* JESUS-CHRIST, *lequel étant empreint de* DIEU, *n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à* DIEU. *Origène* dit aussi dans son commentaire sur *Jean* : La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, *que s'il eût fait sa proie d'être égal à* DIEU. En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait : *Croyez les autres supérieurs à vous; imitez* JESUS *qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation, de s'égaler à* DIEU ? Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie; ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres *Pierre*, *Jacques* & *Jean* d'un côté, & *Paul* de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre *Pierre*, autrement *Céphas*, ou *Simon Barjone*, mangeait avec les gentils convertis, & n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes; il mangeait, lui, *Barnabé*, & d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu & qui ne ruminaient pas; mais plusieurs juifs chrétiens arrivés, *St Pierre* se remit avec eux à l'abstinence des viandes défendues, & aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très-prudente; il ne voulait pas scandaliser les juifs chrétiens ses compagnons; mais *St Paul* s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui résistai*, dit-il,

à sa face, parce qu'il était blâmable. (
aux Galates, chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus e:
dinaire de la part de *St Paul*, qu'aya
d'abord persécuteur, il devait être m(
& que lui-même il était allé sacrifier c
temple à Jérusalem, qu'il avait circon(
disciple *Timothée*, qu'il avait accompli le
juifs, lesquels il reprochait alors à *Céph*
Jérôme prétend que cette querelle entre
& *Céphas* était feinte. Il dit dans sa pre
homélie, tome III, qu'ils firent comme
avocats qui s'échauffent & se piquent a
reau, pour avoir plus d'autorité sur leurs c
il dit que *Pierre Céphas* étant destiné à pr
aux Juifs & *Paul* aux gentils, ils firent
blant de se quereller, *Paul* pour gagn(
gentils, & *Pierre* pour gagner les Juifs.
St Augustin n'est point du tout de cet
Je suis fâché, dit-il dans l'épître à *Jér(*
qu'un aussi grand-homme se rende le patr
mensonge, patronum mendacii.

Cette dispute entre *St Jérôme* & *St Au*
ne doit pas diminuer notre vénération pou
encore moins pour *St Paul* & pour *St P*

Au reste, si *Pierre* était destiné aux
judaïsans, & *Paul* aux étrangers, il |
probable que *Pierre* ne vint point à R
Les *Actes des apôtres* ne font aucune me
du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 6
notre ère, que les chrétiens commencèr(
se séparer de la communion juive, & c'e
qui leur attira tant de querelles & tan
persécutions de la part des synagogues ré
dues à Rome, en Grèce, dans l'Egypt

, Ils furent accufés d'impiété, d'a
· leurs frères juifs, qui les excom
lans leurs fynagogues trois fois l
›bat. Mais DIEU les foutint toujours
les perfécutions.
ᵉtit, plufieurs égiifes fe formèrent
ition devint entière entre les Juifs
ens, avant la fin du premier fiècle
tion était ignorée du gouvernement
: fénat de Rome, ni les empereurs
point dans ces querelles d'un petit
ue DIEU avait jufque-là conduit
rité, & qu'il élevait par des degrés

ianifme s'établit en Grèce & dans
Les chrétiens y eurent à combat-
ivelle fecte de juifs devenus phi-
force de fréquenter les
de la gnofe ou des gnoft
le nouveaux chrétiens. Tou
ient alors d'une entière lib
de conférer & d'écrire qu
ifs établis dans Rome
ne les accufaient pas au
nais fous *Domitien* la religi
ıença à donner quelque
ment.
: quelques chrétiens, q
fcience, n'empêcha pas
progrès que DIEU lui
s célébrèrent d'abord l
s maifons retirées, dans
uit; de là leur vint l
felon *Minutius Felix*. D
ns. Leurs noms les plus
E

dans les quatre premiers siècles chez les gentils ; étaient ceux de *Galiléens*, & de *Nazaréens* ; mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages ne furent établis tout d'un coup ; les temps apostoliques furent différens des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célèbre au matin, était la cène qu'on fesait le soir ; ces usages changèrent à mesure que l'Eglise se fortifia. Une société plus étendue exigea plus de règlemens, & la prudence des pasteurs se conforma aux temps & aux lieux.

St Jérôme & *Eusèbe* rapportent que quand les Eglises reçurent une forme, on y distingua peu à peu cinq ordres différens. Les surveillans, *episcopoi*, d'où sont venus les évêques ; les anciens de la société, *presbyteroi*, les prêtres, *diaconoi*, les servans, ou diacres ; les *pistoi*, croyans, initiés, c'est-à-dire, les baptisés, qui avaient part aux soupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le baptême, & les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres ; aucun n'était contraint au célibat, témoin le livre de *Tertullien* dédié à sa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation, soit en peinture, soit en sculpture, dans leurs assemblées, pendant les deux premiers siècles ; point d'autels, encore moins de cierges, d'encens & d'eau lustrale Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils ; ils ne les confiaient qu'aux initiés ; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraison dominicale.

Fin du cinquième Volume.

TABLE.

DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

Fin de la Table.